



# AGENDA 21

## PLAN D' ACTIONS 2012-2014

*Septembre 2012*



# Table des matières

<b>1. Préambule, acteurs impliqués et processus d'élaboration.....</b>	<b>3</b>
1) Le concept d'Agenda 21 local.....	3
2) La notion de développement durable.....	3
3) Les Engagements d'Aalborg.....	3
4) L'engagement de la commune d'Anderlecht.....	4
5) Le processus d'élaboration de l'Agenda 21.....	5
<b>2. Élaboration du diagnostic partagé.....</b>	<b>8</b>
1) L'objectif du diagnostic.....	8
2) Explication du contenu du diagnostic.....	8
3) Partage du diagnostic avec les citoyens et les acteurs locaux.....	9
4) Illustration du déroulement des ateliers.....	11
<b>3. Les 18 axes d'amélioration découlant du diagnostic.....</b>	<b>14</b>
1) Synthèse et consolidation des points d'amélioration.....	14
2) Structure des 18 axes d'amélioration.....	14
3) Présentation des axes lors du forum citoyen.....	16
<b>4. Collecte des pistes d'actions citoyennes.....</b>	<b>17</b>
1) Principe de collecte des propositions citoyennes.....	17
2) Collecte lors du forum du 29 mars 2011 .....	17
3) Démarche vers des groupes cibles spécifiques.....	19
4) Appel général via le journal communal.....	20
<b>5. Les pistes d'actions en discussion.....</b>	<b>21</b>
1) Inventaire des pistes d'actions.....	21
2) Intégration des propositions citoyennes dans l'inventaire des pistes d'actions.....	21
3) Approbation de l'inventaire des pistes d'actions.....	22
4) Les pistes d'actions en discussion.....	22
5) Illustration du déroulement des ateliers.....	23
<b>5. Les fiches-action opérationnelles.....</b>	<b>25</b>
1) Structure de la fiche-action opérationnelle.....	25
2) Le processus d'élaboration des fiches-action opérationnelles.....	26
3) Liste des 63 fiches-action opérationnelles.....	27
<b>7. Mise en œuvre et évaluation.....</b>	<b>30</b>
1) Cycle de l'Agenda 21.....	30
2) Durée du plan d'actions.....	30
3) Mise en œuvre: qui fait quoi?.....	30
4) Évaluation.....	31
<b>8. Remerciements.....</b>	<b>33</b>
<b>9. Fiches-action opérationnelles intégrales .....</b>	<b>34</b>

# 1. Préambule, acteurs impliqués et processus d'élaboration

## 1) LE CONCEPT D'AGENDA 21 LOCAL

**Un Agenda 21 local consiste en un programme d'actions favorisant la mise en application des principes de développement durable au niveau local.**

Le concept d' « Agenda 21 » a été défini en 1992 lors du Sommet de la Terre de Rio. Il s'agit d'un plan d'action pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Celui-ci décrit les secteurs où le développement durable doit être appliqué. Il est adopté par 173 chefs d'État. L'Agenda 21 local en est la déclinaison à l'échelle des collectivités locales. Il offre aux villes et communes un cadre de travail et des référents pour la mise en œuvre des principes du développement durable.

Concrètement, il comporte plusieurs passages obligés: un diagnostic préalable, la concertation des différents acteurs et la rédaction d'un programme d'actions coordonné impliquant toutes les parties prenantes.

## 2) LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La définition la plus couramment acceptée est celle du Rapport « Brundtland » rédigé par la Commission mondiale de l'Organisation des Nations Unies sur l'environnement et le développement:

**« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».**



Le développement durable a pour ambition de prendre en compte les critères sociaux, économiques et écologiques afin de proposer des solutions équilibrées dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

## 3) LES ENGAGEMENTS D'AALBORG

Les «Engagements d'Aalborg» constituent une référence internationale permettant aux autorités locales d'établir des objectifs qualitatifs et quantitatifs clairs pour l'application des principes de durabilité urbaine tels qu'énoncés dans la Charte d'Aalborg.

Dix engagements ont ainsi été définis, ceux-ci touchant à de multiples aspects de la gestion d'une collectivité locale:

1. **La gouvernance:** Appliquer la démocratie participative, l'évaluation, la transversalité, la transparence,...
2. **La gestion locale vers la durabilité:** Mettre en place des principes du développement durable de manière cohérente et intégrée.
3. **Les biens naturels communs:** Protéger et préserver les richesses naturelles.
4. **La consommation responsable et les choix de style de vie:** Utiliser de manière prudente et efficace des ressources et encourager la consommation et la production durable.
5. **La planification et la conception:** Intégrer les aspects environnementaux, sociaux, économiques, de santé et culturels au profit de tous lors de la conception des aménagements urbains.
6. **L'amélioration de la mobilité et le trafic limité:** Favoriser la mobilité durable et en particulier la mobilité douce.
7. **L'action locale pour la santé:** Promouvoir la santé et le bien-être des citoyens.
8. **L'économie locale vivante et durable:** Stimuler l'économie locale, donnant accès à l'emploi sans porter préjudice à l'environnement.
9. **L'équité sociale et la justice:** Favoriser une société ouverte et solidaire.
10. **Du local au global:** Assumer notre responsabilité globale pour atteindre un idéal de paix, de justice, d'équité, de santé, de protection climatique,...

*Le texte complet des engagements est consultable sur le site Internet suivant:  
<http://www.aalborgplus10.dk/>*

## 4) L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE D'ANDERLECHT

### *Un engagement qui ne date pas d'hier*

En 2005, la commune d'Anderlecht a créé au sein de l'administration la Cellule « Développement durable ». Dès le départ, cette Cellule a eu pour mission d'initier et de coordonner des actions favorisant une meilleure prise en compte des principes de développement durable, que ce soit en matière de fonctionnement interne de l'administration mais également de gestion du territoire communal.

Le 29 septembre 2005, le Conseil communal a adhéré à la Charte des Villes européennes pour la durabilité, dénommée « Charte d'Aalborg ».

### *Des actions concrètes dans de multiples domaines*

Cet engagement s'est ensuite matérialisé par plusieurs actions concrètes. Parmi celles-ci, on peut citer notamment l'achat de véhicules alimentés au LPG et de vélos de service, l'utilisation de l'eau pluviale pour alimenter le car-wash communal, la sensibilisation de groupes d'habitants aux économies d'énergie, l'organisation d'une table-ronde réunissant de nombreux acteurs locaux autour de la préservation de la zone semi-rurale de Neerpede ainsi que la démarche d'alimentation saine et durable au sein des cantines communales, reconnue aujourd'hui comme exemplaire au niveau régional.



## Un Service Développement durable renforcé

En janvier 2009, dans le cadre de la modernisation de la structure de l'administration, le nouveau cadre communal crée le Service Développement durable qui a rassemblé les Cellules Eco-Conseil et Développement durable, sous la compétence du Bourgmestre.

En décembre 2009, la commune d'Anderlecht a déposé un dossier de candidature auprès de Bruxelles-Environnement en vue de recevoir un subside permettant de développer un Agenda 21 local. L'élaboration de ce programme d'actions était prévu au sein du Programme de Politique Générale 2006-2012.

Suite à cette candidature, un subside « Agenda iris 21 » de 50.000 € a été accordé en 2010 par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale à la commune d'Anderlecht. Un montant identique a été attribué en 2011 et en 2012. Cette aide financière a permis d'engager un coordinateur « Agenda 21 » qui est venu renforcer l'équipe du Service Développement durable. Ce subside a également permis de bénéficier d'une expertise externe en matière de processus participatif et d'animation des réunions citoyennes.

Afin de confirmer son engagement en matière de développement durable, le Collège a approuvé le 19 octobre 2010 la signature officielle des «Engagements d'Aalborg». La commune d'Anderlecht compte ainsi parmi les 8 collectivités locales belges ayant adhéré officiellement à ces engagements.

## 5) LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DE L'AGENDA 21

L'élaboration d'un Agenda 21 comporte plusieurs passages obligés : un diagnostic préalable, la concertation des différents acteurs et la rédaction d'un programme d'actions concertées qui implique toutes les parties prenantes.

### Lancement à l'automne 2010

Après une présentation aux conseillers communaux, le processus d'élaboration de l'Agenda 21 a été officiellement initié le 22 septembre 2010. Ce lancement a été matérialisé par un discours du Bourgmestre lors du petit-déjeuner « *Au travail sans voiture* » en présence des Échevins et des membres de l'administration communale.

Ce processus a ensuite été présenté aux citoyens et aux acteurs locaux le 21 octobre 2010 à la Maison de la Participation, dans le cadre de la Semaine Européenne de la Démocratie locale. Cette première réunion publique a permis d'expliquer les tenants et les aboutissants d'un Agenda 21 local. Les citoyens ont également été invités à participer aux quatre premiers ateliers participatifs organisés de novembre 2011 à février 2012.



Anderlecht sur la voie du développement durable

Le développement durable est un concept qui vise à concilier le développement économique, le développement social et le développement environnemental. C'est un processus continu qui implique tous les acteurs de la société. Dans le cadre de l'Agenda 21, nous nous engageons à mettre en œuvre des actions concrètes pour atteindre ces objectifs.

Anderlecht werkt aan duurzaamheid

De duurzame ontwikkeling is een proces dat gericht is op het behoud van de natuurlijke hulpbronnen en het verbeteren van de levenskwaliteit van de burgers. Het is een proces dat alle actoren van de samenleving omvat. In het kader van het Agenda 21 maken we concrete afspraken om deze doelstellingen te bereiken.



## ***Un processus impliquant de nombreux acteurs***

**Le Collège des Bourgmestre et Echevins:** la dynamique Agenda 21 a été soutenue dès le départ par l'ensemble du Collège. Une rencontre a été organisée entre chaque échevin et le Service Développement durable durant l'été 2010 avant le lancement officiel de la démarche. Par la suite, plusieurs présentations et discussions collégiales ont permis d'enrichir et valider le programme d'actions tout au long du processus d'élaboration.

**Le Service Développement durable:** Via le coordinateur Agenda 21, ce Service s'est assuré de l'avancement régulier de la dynamique Agenda 21: programmation du processus, animation des réunions, rédaction des documents, communication interne et externe, etc.

**Le Comité de Pilotage:** rassemblant plusieurs directeurs de l'administration communale ainsi que les deux chefs de cabinet politique, ce comité a défini les grandes orientations de l'Agenda 21 et a validé les documents officiels constituant le plan d'actions avant leur approbation par le Collège des Bourgmestre et Échevins.

**La Maison de la Participation:** ce service communal a collaboré de manière permanente à la programmation et à la concrétisation du processus participatif visant à associer les citoyens et les acteurs locaux, et ce, en étroite collaboration avec les consultants externes du bureau [Tr@me](#), spécialisé dans la conception et la mise en œuvre de processus participatifs. Ce dernier avait déjà accompagné des processus Agenda 21 dans d'autres communes bruxelloises.

**Les services communaux:** de nombreux services communaux ont été impliqués dans la démarche d'élaboration de l'Agenda 21: état des lieux, participation aux réunions citoyennes, mise en œuvre des actions et programmation de nouveaux projets. Certains services ont soutenu activement le lancement de la dynamique Agenda 21 en participant à une Cellule de Coordination qui a œuvré efficacement au démarrage réussi d'une telle démarche.

**Les citoyens:** de nombreux habitants issus de tous les quartiers d'Anderlecht ont participé aux ateliers citoyens proposés tout au long de l'élaboration. Leurs remarques constructives et leurs encouragements ont permis d'enrichir le diagnostic partagé et le plan d'actions.

**Les acteurs locaux:** plusieurs associations locales et structures publiques ont également contribué à la construction de l'Agenda 21, notamment en participant aux ateliers citoyens.

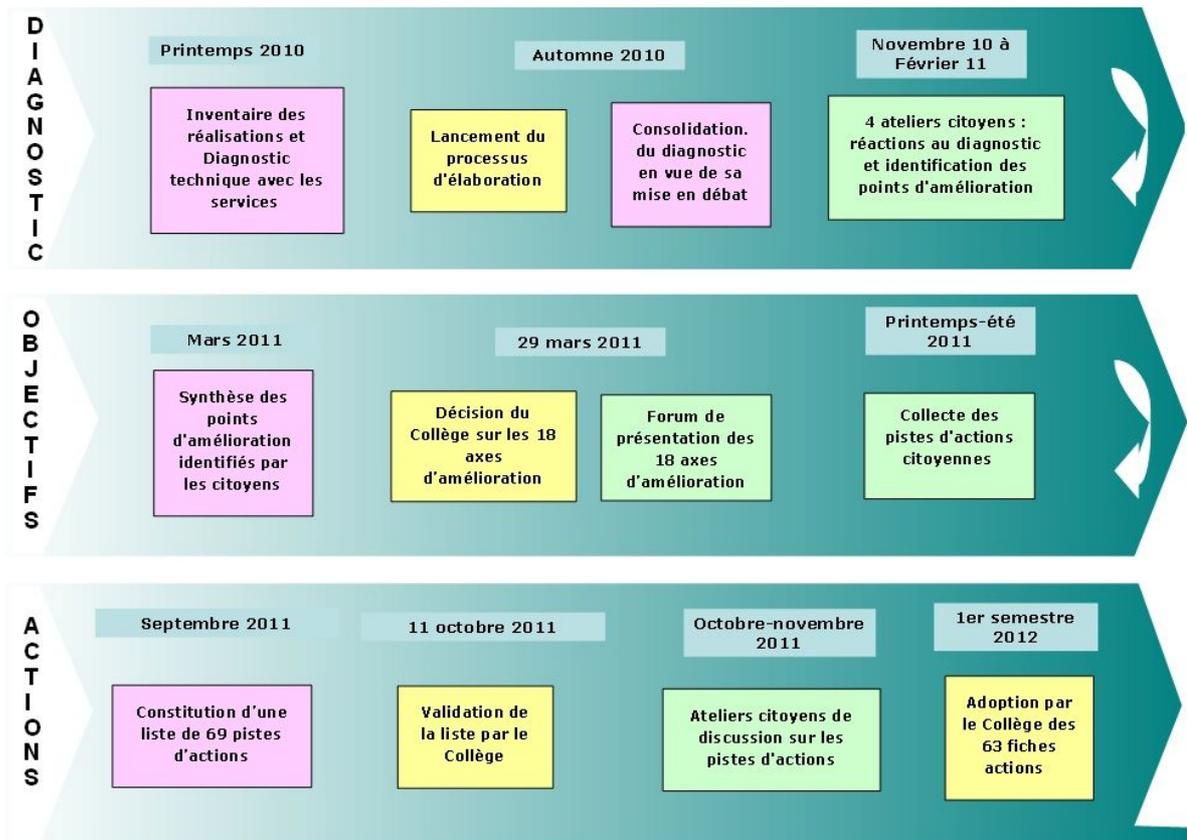
**Le Comité d'Accompagnement:** constitué à l'initiative de Bruxelles-Environnement (IBGE) dans le cadre de la subvention régionale Agenda iris, ce comité a permis de porter un regard extérieur et critique sur le processus de construction de l'Agenda 21 de la commune. Il a formulé de multiples conseils et encouragements afin de faire aboutir durablement le processus d'élaboration du plan d'actions.

## ***Les grandes étapes***

L'élaboration de l'Agenda 21 s'est déroulée en trois grandes phases qui sont présentées de manière synthétique dans le schéma ci-dessous:

- 1) l'élaboration et l'approbation d'un diagnostic partagé;
- 2) la définition des grands objectifs de durabilité (dénommés « Axes d'amélioration »);
- 3) la programmation d'actions pour la période 2012-2014.

## Étapes d'élaboration de l'Agenda 21



Ces différentes étapes sont présentées et illustrées dans les pages ci-après.

## 2. *Élaboration du diagnostic partagé*

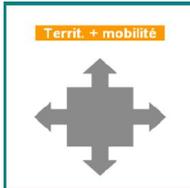
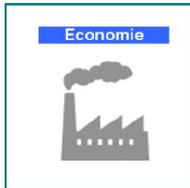
### 1) L'OBJECTIF DU DIAGNOSTIC

Cette première étape visait un triple objectif:

- 1) Faire ressortir les grandes caractéristiques territoriales et les spécificités locales de la commune d'Anderlecht: en quoi se distingue-t-elle des autres communes? Quelles sont les forces sur lesquelles s'appuyer et les faiblesses à prendre en considération?
- 2) Inventorier les réalisations et les actions menées par la commune d'Anderlecht ainsi que ses projets: que font déjà les différents services communaux? Quelles sont les avancées récentes en matière de développement durable? Quels sont les projets qui sont envisagés dans les mois et années à venir?
- 3) Mettre en avant certaines initiatives durables mises en œuvre par les citoyens et les acteurs locaux tels que les associations ou les entreprises.

### 2) EXPLICATION DU CONTENU DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic est divisé en **4 grands thèmes**, eux-mêmes subdivisés en **14 chapitres**:

<p>Thème 1: <b>Environnement</b></p> 	<p>1.1 Protection de la nature</p> <p>1.2 Économie d'énergie et énergies alternatives</p> <p>1.3 Gestion des déchets, des pollutions et des risques</p>
<p>Thème 2: <b>Mobilité et Territoire</b></p> 	<p>2.1 Aménagement du territoire &amp; mixité sociale et des fonctions</p> <p>2.2 Transports en commun et collectifs</p> <p>2.3 Transport automobile privé et mobilité cyclable</p> <p>2.4 Aménagement de l'espace public et mobilité piétonne/PMR</p>
<p>Thème 3: <b>Cohésion sociale et solidarité</b></p> 	<p>3.1 Apprentissage et développement individuel et collectif</p> <p>3.2 Soins et accompagnement à tous les âges de la vie</p> <p>3.3 Accès au logement et aide sociale</p> <p>3.4 Lien social, proximité et ouverture au monde</p>
<p>Thème 4: <b>Économie locale et durable</b></p> 	<p>4.1 Innovation et dynamisme économiques</p> <p>4.2 Emploi &amp; économie sociale et solidaire</p> <p>4.3 Consommation, tourisme et finances éthiques</p>

Chaque chapitre a été analysé selon 5 points. Leurs intitulé et contenu sont détaillés ci-dessous:

<b>A. Éléments de contexte:</b>	Grandes caractéristiques du territoire et de la dynamique sociétale locale + quelques chiffres illustrant cette description
<b>B. Principales réalisations communales:</b>	Actions en cours ou déjà réalisées par la commune d'Anderlecht + implication concrète des citoyens et des acteurs locaux
<b>C. Principaux projets communaux:</b>	Actions programmées ou envisagées par la Commune à court et moyen terme
<b>D. Opportunités &amp; Menaces:</b>	Évolution prévisible ou souhaitée pouvant induire une influence positive ou négative au niveau local
<b>E. Principales marges de progrès</b>	Identification de pistes d'améliorations pouvant être envisagées à court ou moyen terme

Le diagnostic a été établi par le Service Développement durable en étroite collaboration avec les multiples services communaux impliqués dans les différentes thématiques abordées.

### **3) PARTAGE DU DIAGNOSTIC AVEC LES CITOYENS ET LES ACTEURS LOCAUX**

Ce diagnostic a été présenté et discuté lors de 4 ateliers citoyens thématiques auxquels ont été conviés les habitants mais également les acteurs locaux:

- mardi 23 novembre 2010: atelier citoyens « Environnement »;
- mardi 14 décembre 2010: atelier citoyens « Mobilité & Territoire »;
- mardi 18 janvier 2011: atelier citoyens « Social »;
- jeudi 10 février 2011: atelier citoyens « Économie ».

L'invitation à participer à ces ateliers a été largement diffusée via les canaux de communication communaux tels que le journal communal et le site Internet communal. Des invitations par mail ont également été diffusées via des mailing-list de différents services communaux. Des affiches d'annonce ont été apposées sur les panneaux d'informations communaux et au sein de la plupart des bâtiments accueillant du public. Enfin, un flyer, imprimé sur papier recyclé à l'aide d'encre végétale, a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire communal (voir illustration ci-dessous).



# Construisons ensemble un avenir durable pour notre commune

La commune d'Anderlecht organise des **Ateliers citoyens « Commune Durable »**  
Ouverts à tous : habitants, associations et entreprises

**PHASE 1 L'ÉTAT DES LIEUX**    **PHASE 2 PISTES D' ACTIONS**    **PHASE 3 PROGRAMME DÉFINITIF**

**Pourquoi participer à un ou plusieurs ateliers « État des Lieux » ?**  
Partager votre envie de faire bouger les choses !  
Découvrir ce que la commune fait déjà !  
Faire connaître vos initiatives citoyennes !  
Discuter des atouts et des faiblesses d'Anderlecht !

<b>Mardi 23 novembre 2010</b>	Des espaces verts pour tous <i>Des rues propres partout</i> Moins de bruit et de pollutions	<b>ENVIRONNEMENT</b>
<b>Mardi 14 décembre 2010</b>	En sécurité à pied et à vélo <i>Améliorer les transports publics</i> Redécouvrir sa ville	<b>TERRITOIRE - MOBILITÉ</b>
<b>Mardi 18 janvier 2011</b>	Bien vivre avec ses voisins <i>Se sentir bien dans son quartier</i> Être accompagné à tous les âges de la vie	<b>SOCIAL</b>
<b>Jeudi 10 février 2011</b>	S'alimenter localement <i>Des commerces de proximité et de qualité</i> Soutenir l'économie éthique	<b>ECONOMIE</b>

Ces ateliers se tiendront de 19h30 à 21h30 à la Maison de la Participation (rue Wayez, 94)

**INFORMATION ET INSCRIPTION**  
02 555 22 70  
participation@anderlecht.irisnet.be  
www.participation-anderlecht.be

agenda IRIS 21

ANDERLECHT

L'Agenda 21 local est élaboré à l'initiative du Bourgmestre Gaëtan Van Goidehoven avec le soutien des membres du Collège communal - Imprimé à l'encre végétale sur papier recyclé  
Ne pas jeter sur la voie publique - E.R. JEAN VERHULST - PLACE DU CONSEIL 1 - 1070 ANDERLECHT

MAISON DE LA PARTICIPATION

Suite à une proposition citoyenne formulée lors de la réunion publique de lancement, le Service Développement durable et la Maison de la Participation ont également été à la rencontre des citoyens anderlechtois le samedi 13 novembre au Westland Shopping Center. Épaulés par deux comédiens, ceux-ci ont interpellé les citoyens sur leurs visions du développement durable et les ont invités à participer aux ateliers citoyens programmés.



Ces ateliers se sont déroulés en soirée à la Maison de la Participation située au centre du territoire communal et disposant d'une bonne desserte en transport public. Ils ont été programmés par l'équipe de la Maison de la Participation en collaboration avec le coordinateur Agenda 21 et les experts en participation du bureau Tr@me, qui a notamment assuré la mise en page des documents présentés ainsi que l'animation des discussions.

Ces ateliers ont été organisés selon un déroulé qui a sensiblement évolué au cours du processus, en fonction des remarques émises par les participants lors des évaluations effectuées en fin de séance. Le temps de parole consacré aux interventions des participants a notamment été renforcé.

Les principaux objectifs de ces ateliers étaient les suivants:

- 1) Permettre aux citoyens de prendre connaissance du diagnostic réalisé en interne dans le cadre de l'Agenda 21 et inviter les citoyens à faire part de leurs commentaires ou modifications à apporter à celui-ci;
- 2) Offrir la possibilité d'identifier des points d'amélioration (appelés également enjeux). Il s'agit de point concrets pour lesquels la commune d'Anderlecht pouvait réaliser des progrès significatifs en matière de durabilité.

Le diagnostic a été présenté sous la forme d'une exposition illustrée reprenant le contenu des chapitres selon les différents points présentés ci-avant. Seuls les chapitres relatifs au thème abordé ce soir-là étaient présentés. Des fonctionnaires communaux étaient disponibles pour apporter des compléments d'information dans les domaines abordés.

Les discussions relatives aux compléments à apporter au diagnostic et à l'identification des points d'amélioration se sont déroulées par table, suivies ensuite d'une restitution à l'ensemble des participants.

#### 4) ILLUSTRATION DU DÉROULEMENT DES ATELIERS

<p><b>1. Accueil des participants et proposition d'expression de leur « météo intérieure » à l'aide de post-it</b></p>		
<p><b>2. Rencontre des participants</b></p>		
<p><b>3. Analyse de la météo intérieure des participants</b></p>		

**4. Explication de la démarche Agenda 21, du rôle des différentes parties prenantes et du planning envisagé**



**5. Présentation du diagnostic sous forme d'exposition complétée par les explications de fonctionnaires communaux**



**6. Débat par table sur les compléments ou modifications à apporter au diagnostic et sur les points d'amélioration**



**7. Restitution à l'ensemble des participants**



**8. Évaluation de la soirée via un baromètre**



Les différentes remarques et les points d'amélioration identifiés ont été repris dans des comptes-rendus spécifiques à chaque atelier qui ont été rédigés par le bureau Tr@me. Ceux-ci ont été mis à disposition quelques semaines après les ateliers sur le site web de la Maison de la Participation.

[www.participation-anderlecht.be](http://www.participation-anderlecht.be)

Un reportage vidéo a été effectué lors de l'atelier du mardi 14 décembre 2010 relatif à la Mobilité et au Territoire. Celui-ci est également disponible via le site web de la Maison de la Participation.



Le Service Développement durable a ensuite adapté le diagnostic sur base des demandes de modifications et des commentaires formulés lors de ces ateliers.

Le diagnostic a dès lors été soumis au Collège qui a pris acte de celui-ci le 22 mars 2011. Ce document est disponible via le site internet communal au sein du dossier « Agenda 21 » accessible depuis le menu « Développement durable ».

### ***3. Les 18 axes d'amélioration découlant du diagnostic***

#### **1) SYNTHÈSE ET CONSOLIDATION DES POINTS D'AMÉLIORATION**

De nombreux points d'amélioration (dénommés également « enjeux ») ont été identifiés par les habitants et les acteurs locaux lors des 4 ateliers citoyens thématiques organisés entre novembre 2010 et février 2011. Le déroulement de ces ateliers est détaillé au point précédent.

Une synthèse de ces différents points d'amélioration a été réalisée par le consultant en participation [Tr@me](#) chargé d'accompagner la Commune dans la mise en œuvre du processus participatif. Cette synthèse identifiait les problématiques liées à chaque point, les mesures concrètes proposées ainsi que le lien avec les autres grandes dimensions du développement durable, en ce compris la « Gouvernance ».

Une analyse a ensuite été effectuée par le Comité de Pilotage afin de valider la faisabilité d'une appropriation par l'Agenda 21 de ces points d'amélioration citoyens. Seuls quelques points ont été écartés, principalement parce que la Commune ne disposait pas d'une maîtrise réglementaire suffisante dans le domaine concerné (ex: plafonnement des prix d'achat ou de location dans le logement privé).

Sur base de cette analyse, le Comité de Pilotage a soumis au Collège une proposition de 18 axes d'amélioration reprenant la grande majorité des points d'amélioration identifiés lors des ateliers citoyens.

Après une première discussion collégiale le 22 mars 2011, le Collège des Bourgmestre et Échevins a approuvé ces 18 axes d'amélioration le mardi 29 mars 2011.

#### **2) STRUCTURE DES 18 AXES D'AMÉLIORATION**

Ces 18 axes d'amélioration sont répartis selon trois grands domaines

- 1er domaine: « **Gouvernance** »: axes n°1 à 4;
- 2e domaine: « **Environnement, Territoire et Mobilité** »: axes n°5 à 10;
- 3e domaine: « **Social et Économie** »: axes n°11 à 18.

Le fait que les premiers axes d'amélioration se rapportent aux questions de « Gouvernance » n'est pas anodin. Ce choix montre bien que l'amélioration de la gestion communale est un élément essentiel de toute politique de développement durable. Le premier axe porte d'ailleurs sur le renforcement de l'exemplarité communale, une thématique qui avait été soulevée à de nombreuses reprises au cours des ateliers citoyens.

Même si chaque axe est catégorisé dans un des trois domaines, il est évident que chacun d'eux peut induire des améliorations dans les autres domaines du développement durable.

Les axes d'amélioration sont repris intégralement sur la page suivante.

**Agenda 21 de la Commune d'Anderlecht**  
**Axes d'amélioration de l'Agenda21 sur base**  
**des enjeux citoyens identifiés lors des ateliers participatifs**  
*Version approuvée par le Collège en sa séance du mardi 29 mars 2011*

### Gouvernance

1. **Renforcement de l'exemplarité communale**, au niveau de sa gestion environnementale interne, en particulier au niveau de l'énergie, des déchets et de la mobilité mais également en matière de politique d'achats responsable aux niveaux social et environnemental.
2. **Amélioration de la transversalité** dans l'articulation des politiques communales mais aussi dans la collaboration des services communaux entre eux et avec les autres intervenants publics et privés.
3. **Optimisation des structures et des processus participatifs** impliquant les citoyens dans la planification et la gestion communale.
4. **Sensibilisation et mise en avant des bonnes pratiques** auprès des citoyens, notamment les locataires des logements communaux, commerces et entreprises afin d'encourager ceux-ci à agir pour améliorer la durabilité de leur mode de vie ou de fonctionnement.

### Environnement, Territoire & Mobilité

5. **Protection et développement d'un maillage vert et bleu local** favorable à la biodiversité et à la cohésion sociale, en s'appuyant sur le réseau d'espaces verts publics hérités du Park System mais également sur les espaces privés.
6. **Reconnaissance et valorisation de la zone de Neerpede** comme espace rural de grande valeur paysagère, historique et naturelle d'intérêt régional présentant un potentiel pour le redéploiement du maraichage de proximité et des activités agricoles intégrées.
7. **Amélioration des comportements en matière de propreté publique**, de limitation à la source et de tri des déchets en partenariat avec les grands acteurs locaux privés et publics impliqués dans cette problématique.
8. **Renforcement de l'attractivité des modes de déplacements alternatifs** à la voiture individuelle et en particulier les déplacements cyclistes.
9. **Aménagement de l'espace public favorisant la sécurité** des déplacements piétons et des personnes à mobilité réduite tout en développant de nouveaux lieux de convivialité.
10. **Dynamisation économique et sociale du Canal et de ses abords** en s'appuyant sur ses atouts de patrimoine historique, de mobilité douce et d'activités de loisirs.

### Social & Économie

11. **Multiplication et facilitation des occasions de brassage et d'échange** entre citoyens et autres usagers de la commune favorisant un meilleur « vivre ensemble ».
12. **Lutte contre les fractures sociales créées par la précarité et/ou l'isolement** en particulier aux niveaux de l'accès à un logement de qualité et des activités récréatives, sportives ou culturelles.
13. **Rénovation écologique et socialement intégrée et accroissement du parc de logements existants**, public et privé, en particulier par la remise sur le marché locatif des logements insalubres.
14. **Augmentation de l'offre en matière d'accueil de la petite enfance et d'enseignement obligatoire** afin de répondre aux défis de la pression démographique.
15. **Rapprochement de l'offre et de la demande locale en matière d'emploi**, en améliorant l'adéquation des profils par l'enseignement et la formation tout en soutenant le développement d'activités économiques locales créatrices d'emploi permettant l'intégration de tous dans le circuit du travail, notamment les entreprises d'économie sociale et de travail adapté.
16. **Soutien au développement de circuits courts** de production et consommation locales en particulier dans le domaine de l'alimentation saine et équilibrée.
17. **Stimulation de la vitalité, de la qualité et de la diversité des commerces de proximité.**
18. **Valorisation des atouts historiques, culturels et naturels locaux** auprès des citoyens et des visiteurs tout en soutenant le développement d'une offre diversifiée d'hébergement touristique.

### 3) PRÉSENTATION DES AXES LORS DU FORUM CITOYEN

Les axes d'amélioration ont été présentés aux citoyens et aux acteurs locaux lors d'un forum citoyen qui s'est tenu le 29 mars 2011 au sein du centre culturel « De Rinck » situé Place de la Vaillance. Ce forum visait notamment à informer les citoyens de la suite apportée aux différents points d'amélioration formulés lors des 4 ateliers précédents.

La première partie de ce forum a été consacrée à la présentation détaillée des 18 axes d'amélioration par le Bourgmestre Gaëtan Van Goidsenhoven.



La deuxième partie de ce forum a ensuite été consacrée à la collecte de propositions d'actions visant à rencontrer ces axes d'amélioration. Cette étape est décrite dans le point suivant.

Disponibles en version papier lors du forum, les axes d'amélioration ont ensuite été publiés sur le site web de la Maison de la Participation ainsi que sur le site Internet communal, dans l'onglet « Agenda21 » du dossier « Développement durable » accessible depuis la page d'accueil du site.

## 4. Collecte des pistes d'actions citoyennes

### 1) PRINCIPE DE COLLECTE DES PROPOSITIONS CITOYENNES

L'objectif de cette phase visait à ce que les citoyens et les acteurs locaux puissent enrichir le plan d'actions en proposant à la Commune des actions concrètes afin de traduire sur le terrain les axes d'amélioration.

Pour ce faire, les habitants et les acteurs locaux ont pu formuler leurs propositions via un document intitulé « fiche-action » décrivant les éléments principaux tels que le problème à résoudre, les moyens proposés et les partenaires impliqués.

Le document-type est présenté à la page suivante.

La collecte des fiches-action a été mise en œuvre selon trois processus:

- collecte auprès des participants lors du forum du 29 mars 2011;
- démarche vers des publics-cibles particuliers;
- appel général via le journal communal.

### 2) COLLECTE LORS DU FORUM DU 29 MARS 2011

Après la présentation des axes d'amélioration, la deuxième partie du forum a été consacrée à la collecte de fiches-action rédigées directement par les participants.

Les participants ont pu déambuler au sein de différentes tables disposées dans la salle, chacune d'elles se rapportant à un axe d'amélioration spécifique. Chaque axe était présenté de manière détaillée via un poster illustré reprenant notamment les réalisations déjà mises en œuvre dans ce domaine ainsi que quelques pistes d'actions déjà identifiées par la Commune.

Le caractère transversal de l'axe était également précisé.

Des fiches-action citoyennes étaient disponibles sur chaque table et les participants ont ainsi eu l'occasion de formuler des propositions concrètes en complétant une ou plusieurs fiches pour chaque axe, en fonction de leur propres centres d'intérêts.

Des membres du personnel communal étaient également présents afin de répondre aux demandes d'information formulées par les participants.



Vous avez une proposition d'action de nature à alimenter l'agenda 21 d'Anderlecht ? N'hésitez pas : exprimez-la en remplissant clairement les rubriques suivantes !

Les fiches-actions sont à rendre d'ici au 1er mai 2011  
**par mail :**  
agenda21@anderlecht.irisnet.be  
**ou à l'adresse suivante :**  
Serv. Développement Durable  
Rue Van Lint n° 6  
1070 Anderlecht

## FICHE-ACTION

### POUR UNE PROPOSITION D'ACTION DURABLE



#### 1. N° DE L'AXE ET INTITULE DE L'ACTION

--	--

#### 2. PROBLEME CONSTATE (quel est le problème que je veux traiter via mon action ?)

---

---

---

---

#### 3. OBJECTIFS DE L'ACTION (préciser : public-cible, situation attendue à terme,...)

---

---

---

---

#### 4. PORTEURS ET PARTENAIRES DE L'ACTION: qui mobiliser, et à quel titre ?

Les autorités communales (ou d'autres collectivités publiques)

Les organisations privées (entreprises, associations, etc....)

Moi, ma famille, mes amis...

#### 5. ENJEUX PARTICIPATIFS : comment associer les habitants à la mise en œuvre ?

---

---

---

---

Une mise en commun rapide a ensuite été effectuée avec l'ensemble des participants.

Une quinzaine de fiches détaillées a ainsi été collectée lors de cette soirée. D'autres propositions ou idées ont également été formulées, mais de manière moins détaillée.

Les différentes propositions ont été reprises dans le compte-rendu du forum rédigé par le bureau [Tr@me](#). Celui-ci est disponible sur le site web de la Maison de la Participation.

D'autre part, un reportage vidéo a été effectué et est également accessible sur le site web de la Maison de la Participation.



[www.participation-anderlecht.be](http://www.participation-anderlecht.be).

### 3) DÉMARCHE VERS DES GROUPES CIBLES SPÉCIFIQUES

Même si cette démarche n'était pas prévue initialement, la Commune a souhaité mener une démarche particulière, destinée à aller à la rencontre d'un certain nombre de groupes cibles considérés comme plus « farouches ». En effet, lors des ateliers citoyens, les participants ont régulièrement exprimé leur inquiétude à propos de l'absence ou de la faible représentation de certains groupes d'habitants.

Après l'identification d'une petite dizaine de publics-cibles différents (jeunes, seniors, commerçants, personnes porteuses d'un handicap, etc.), des contacts ont été pris par la Maison de la Participation avec des associations ou des structures étant en contacts réguliers avec ce type de publics. Cette démarche visait à inclure les différents publics visés dans la démarche de collecte des propositions citoyennes, en allant à leur rencontre dans leurs lieux et selon leurs modalités de réunions, avec la précieuse complicité de « personnes-relais ».

Ces contacts ont permis d'identifier un petit nombre de personnes considérées comme des personnes-relais, qui ont été conviées à participer à une rencontre organisée à la Maison de la Participation le 23 mai 2011. Outre une explication des attentes communales, le bureau [Tr@me](#) a également présenté aux participants différents outils d'animation visant à faire émerger au sein de leurs groupes des propositions d'actions à transcrire ensuite dans le formulaire de fiche-action.

Les fiches-action ont ensuite été transmises par les personnes-relais à la Maison de la Participation ou directement au Service Développement durable.

Cette démarche a permis de collecter une trentaine de propositions d'actions. Parmi les différents groupes, certains avaient déjà effectué au préalable une démarche similaire et ont pu aisément transmettre une ou plusieurs fiches-action.

Certains publics n'ont malheureusement pas réussi à être associés sur base de cette démarche, principalement parce qu'ils n'étaient pas suffisamment disponibles durant la période proposée.

## 4) APPEL GÉNÉRAL VIA LE JOURNAL COMMUNAL

Un appel général à proposer des actions Agenda 21 a également été lancé dans le journal communal du mois de juin 2011.

Présenté au sein de la rubrique « Actualité du mois », cet article invitait les citoyens anderlechtois et les acteurs locaux à formuler leurs propositions d'actions en complétant une ou plusieurs fiches-action, au plus tard pour le 21 juin 2011. La fiche-type et la liste des 18 axes d'amélioration ont été rendu disponibles durant cette période auprès de la Maison de la Participation, au guichet mais également via son site web.

Cet article, repris ci-après, n'a pas induit la réception de nouvelles fiches-action.



### Collecte des actions Agenda 21 : c'est parti jusqu'au 21 juin !

Une trentaine de personnes ont participé le 29 mars dernier au forum Citoyens « Piste d'actions Agenda 21 » à Anderlecht. Le Bourgmestre Gaëtan Van Goidsenhoven y a présenté les 18 axes d'amélioration issus du diagnostic participatif qui définissent les ambitions de l'Agenda 21. Les participants ont ensuite pris connaissance de la fiche « proposition d'action » qui permettra aux citoyens et acteurs locaux de participer à la construction du Plan d'action Agenda 21.

Les 18 axes d'amélioration définissent les domaines d'actions par lesquels la Commune souhaite avancer sur la voie du développement durable. Ils ont été approuvés à l'unanimité par le Collège des Bourgmestre et Echevins et ont été élaborés grâce aux multiples réflexions issues des quatre ateliers citoyens « État des lieux » organisés à la Maison de la Participation entre novembre 2010 et février 2011. Les quatre premiers axes concernent des questions de Bonne Gouvernance dont en tout premier lieu le renforcement de l'indispensable exemplarité communale. Les autres axes abordent des thèmes aussi différents que la cohésion sociale, la mobilité douce, le renforcement de l'économie locale et la préservation du cadre de vie.

#### Place au plan d'action

Les citoyens sont aujourd'hui invités à participer activement à l'élaboration du plan d'action en proposant à la Commune des actions concrètes afin de traduire sur le terrain ses axes d'amélioration. Les habitants et les acteurs locaux peuvent formuler leurs idées via un document « fiche action » décrivant les éléments principaux tels que le problème à résoudre, les moyens proposés

et les partenaires impliqués. Les fiches actions doivent être transmises au Service communal « Développement Durable » pour le **21 juin 2011**. Sur base des propositions citoyennes et celles issues des services communaux, le Collège sélectionnera les actions les plus pertinentes qui seront alors intégrées et coordonnées dans un projet de plan d'action qui sera présenté et discuté lors de prochains ateliers citoyens, probablement au mois de septembre.

La présentation des axes d'amélioration et le formulaire de fiche action sont disponibles sur le site web de la Maison de la Participation, ainsi qu'un reportage vidéo du forum. Le document papier peut vous être envoyé par courrier. A vos bics et vos claviers !  
[www.participation-anderlecht.be](http://www.participation-anderlecht.be)  
☎ 02 555 2270

La participation citoyenne au coeur de l'Agenda 21  
Burgerparticipatie centraal in Agenda 21



### Actieplan Agenda 21: Dien uw voorstellen in voor 21 juni!

Een dertigtal personen heeft op dinsdag 29 maart 2011 deelgenomen aan het burgerforum 'Agenda 21 actievoorstellen' in Anderlecht. Burgemeester Gaëtan Van Goidsenhoven stelde er 18 verbeteringsassen van de participatieve diagnose voor, die de ambities van de Agenda 21 definiëren. De deelnemers hebben daarna kennis genomen van de fiche met 'actievoorstellen' die burgers en lokale actoren zal toelaten om deel te nemen aan de opbouw van het actieplan Agenda 21.

De 18 verbeteringsassen van Agenda 21 werden uitgesteld tijdens de 4 burgerworkshops "Stand van zaken" die tussen november 2010 en februari 2011 in het Par-

ticipatiehuis doorgingen en waaraan heel wat burgers hebben deelgenomen. Deze assen werden unaniem door het college van burgemeester en schepenen goedgekeurd en definiëren de actiedomeinen waarin de gemeente vooruitgang wil boeken wat betreft duurzame ontwikkeling.

De 4 eerste assen hebben betrekking op een goed bestuur; de eerste spitst zich toe op het versterken van de gemeentelijke voorbeeldfunctie. De andere assen handelen over sociale cohesie, zachte mobiliteit, het versterken van de lokale economie en milieubescherming.

Burgers worden uitgenodigd om actief deel te nemen en aan de gemeente verschillende concrete acties voor te stellen ter uitvoering van de verbeteringsassen op het terrein. De inwoners en de lokale actoren kunnen hun ideeën via een actiefiche formuleren door de belangrijkste elementen te omschrijven, zoals de op te lossen problemen, de voorgestelde middelen en de betrokken partners.

De actiefiches moeten worden overgemaakt aan de gemeentedienst Duurzame Ontwikkeling voor 21 juni 2011 (de oorspronkelijke datum was 1 mei). Op basis van de verschillende acties die de lokale actoren en de gemeentelijke diensten voorstellen maakt het college een selectie van de nuttigste acties. Deze worden geïntegreerd en geconsolideerd in een actieplan dat tijdens de volgende burgerworkshops wordt voorgesteld en besproken, waarschijnlijk in de maand juni.

De verbeteringsassen en het formulier voor de actiefiche zijn beschikbaar op de website van het Participatiehuis, alsook een video-reportage van het forum. U kunt ook een papier versie per post aanvragen. Nu bent u aan zet!

[www.anderlecht-participatie.be](http://www.anderlecht-participatie.be)  
☎ 02 555 2270

## 5. Les pistes d'actions en discussion

### 1) INVENTAIRE DES PISTES D'ACTIONS

Après l'approbation des axes d'amélioration et la collecte des propositions d'actions, une étape fondamentale a ensuite été réalisée au début de l'automne 2011: la **rédaction d'un inventaire des pistes d'actions**.

Cet inventaire a permis de lister, pour chaque axe d'amélioration, différentes actions (environ 70 au total) pouvant être intégrées au sein de l'Agenda 21, sur base des propositions émises dans le cadre du processus Agenda 21. Certaines actions ont également été inspirées par les réflexions reprises dans l'avant projet de Plan Communal de Développement en cours d'élaboration.

Chaque action envisagée a été décrite en identifiant les services communaux et les partenaires impliqués ainsi que les réalisations en cours ou programmées et les nouvelles dynamiques à initier. Un porteur d'action a systématiquement été défini, celui-ci devant s'assurer de la mise en œuvre concrète de l'action avec le soutien des autres partenaires.

### 2) INTÉGRATION DES PROPOSITIONS CITOYENNES DANS L'INVENTAIRE DES PISTES D'ACTIONS

Les différentes fiches-action rédigées par les citoyens et les acteurs locaux ont permis de nourrir de manière significative l'« inventaire des pistes d'actions », document fondamental qui a structuré la suite du processus d'élaboration de l'Agenda 21.

Les pistes d'actions reprises dans cet inventaire ont intégré la plupart des propositions citoyennes collectées durant le printemps.

Parmi ces dernières, certaines ont été intégralement reprises dans les pistes d'actions, traduites ensuite en fiches-action opérationnelles. En voici quatre exemples:

Propositions citoyennes	Pistes d'actions nourries par ces propositions
 <i>Formation du personnel communal à la consommation rationnelle</i>	 <b>Consommer « Minder &amp; Mieux » dans notre administration</b> (Action 1A) Sensibilisation et actions internes en matière d'éco-consommation via l'équipe inter-services EcoTeam (trois premiers thèmes traités: papier, énergie et prévention et tri des déchets)
 <i>Renforcement des contrôles et des sanctions en matière de propreté publique notamment à proximité de la gare du Midi</i>  <i>Sensibilisation des habitants de Cureghem à une meilleure propreté publique</i>	 <b>Opération Quartier Canal-Midi propre</b> (Action 7D) Sensibilisation à la propreté via les associations de quartiers, les commerçants et les écoles ainsi que répression des incivilités via l'opération « Canal-Midi Propre »
 <i>Rénovation des cheminements piétons sur la Place de la Vaillance</i>  <i>Sécurisation de la traversée de la rue St Guidon entre la station de Métro et la Place de la Vaillance</i>	 <b>Place de Vaillance fait peau neuve</b> (Action 9B) Élaboration d'un projet global de réaménagement exemplaire de la Place de la Vaillance en concertation avec les différentes parties prenantes
 <i>Mieux faire connaître les différents dispositifs d'insertion socio-professionnelle</i>	 <b>Ensemble pour l'emploi</b> (Action 15A) Édition et diffusion d'une brochure d'information présentant les services proposés par les différents acteurs locaux dans le domaine de la formation et l'insertion socio-professionnelle

Dans certains cas, les propositions citoyennes n'ont pas été intégrées selon les modalités proposées mais des mesures rencontrant le même objectif ont été formulées dans les pistes d'actions.

Enfin, certaines propositions n'ont pas pu être intégrées dans le plan d'actions, principalement car la Commune ne disposait pas des leviers légaux nécessaires pour mettre en œuvre ces actions.

### 3) APPROBATION DE L'INVENTAIRE DES PISTES D' ACTIONS

Élaboré initialement par le Service Développement durable, cet inventaire a fait l'objet de différentes étapes de validation qui ont permis d'affiner et de compléter son contenu.

La première étape a permis de valider le document avec les différents services communaux concernés. Les rencontres ainsi organisées ont permis d'ajuster les propositions en fonction des réalités de terrain et d'intégrer de nouveaux projets.

Le document a ensuite été soumis au Comité de Pilotage, qui a validé celui-ci après d'intéressantes discussions et quelques amendements.

L'inventaire des pistes d'actions a ensuite été présenté au Collège des Bourgmestre et Échevins en présence du Comité Directeur rassemblant l'ensemble des directeurs de l'administration. Suite à cette présentation, le document a été approuvé officiellement par le Collège le 11 octobre 2011.

### 4) LES PISTES D' ACTIONS EN DISCUSSION

Deux ateliers citoyens ont été organisés afin d'informer les citoyens et les acteurs locaux sur l'avancement de la démarche et de collecter leurs avis et suggestions à propos des pistes d'actions envisagées.

Le premier atelier s'est tenu le mardi 25 octobre 2011 et a porté sur les pistes d'actions découlant des axes d'amélioration « Environnement, Mobilité et Territoire ». Le deuxième atelier a été organisé le 8 novembre 2011 et a traité les pistes d'actions découlant des axes d'amélioration « Social et Économie ».

L'invitation à participer à ces deux ateliers a été largement diffusée via les canaux de communication communaux: article dans le journal communal du mois d'octobre 2011 et annonce via le site Internet communal. Des invitations par mail ont également été diffusées via des mailing-lists de différents services communaux (en ce compris les participants aux ateliers précédents). Des affiches ont été apposées sur les panneaux d'informations communaux et au sein de la plupart des bâtiments accueillant du public.

#### Les actions « Agenda 21 » en discussion à l'automne

La commune d'Anderlecht vous invite à participer à deux ateliers citoyens « Agenda 21 » visant à associer les habitants et les associations à la construction des actions de notre Agenda 21 local. Elaboré sur base d'un important processus participatif, ce plan d'action va faire avancer notre commune sur la voie du développement durable. Le premier atelier concernera principalement les actions et projets liés à l'environnement, au territoire et à la mobilité, tandis que le deuxième se concentrera sur les thématiques de l'économie de proximité et des solidarités locales. Au cours des deux ateliers participatifs, nous vous présenterons le panel d'actions envisagées. Ce sera aussi l'occasion de réfléchir ensemble sur les meilleures manières de concrétiser ces projets. Les ateliers viseront également à développer et renforcer les partenariats entre les multiples acteurs locaux. Nous vous y attendons nombreux!

**Mardi 25 octobre 2011**  
Actions « Amélioration du cadre de vie et de la mobilité douce »  
Maison de la Participation  
Rue Wayez 94  
19h30 à 21h30

**Mardi 8 novembre 2011**  
Actions « Renforcement du lien social et de l'économie locale »  
Maison de la Participation  
Rue Wayez 94  
19h30 à 21h30

Inscription auprès de la Maison de la Participation: 02 555 22 70  
participation@anderlecht.lirisnet.be



#### De voorstellen van «Agenda 21» worden tijdens de herfst bekeken

De gemeente Anderlecht nodigt u uit om deel te nemen aan twee vergaderingen voor burgers over «Agenda 21». Deze vergaderingen dienen om de inwoners en de instellingen samen te brengen om initiatieven uit te werken voor onze lokale Agenda 21. Het actieplan is gebaseerd op een belangrijk deelnemingsproces en zal onze gemeente in staat stellen hoger in te zetten op duurzame ontwikkeling. Tijdens de eerste workshop komen vooral de acties en projecten aan bod in verband met milieu, grondgebied en mobiliteit. Tijdens de tweede workshop zal er echter vooral aandacht besteed worden aan thema's zoals lokale economie en solidariteit. Tijdens twee participatieve workshops worden de verschillende maatregelen voorgesteld. Dit is ook de kans om samen na te denken over de beste manier waarop deze projecten gerealiseerd kunnen worden. Verder dienen deze workshops om de samenwerking tussen de verschillende lokale actoren te verbeteren. U wordt verwacht!

**Dinsdag 25 oktober 2011**  
Actie «Verbetering leefkader en zachte mobiliteit»  
Participatiehuis  
Wayezstraat 94  
19h30 tot 21h30

**Dinsdag 8 november 2011**  
Actie «Versterking sociale band en lokale economie»  
Participatiehuis  
Wayezstraat 94  
19h30 tot 21h30  
Inschrijven bij het Participatiehuis:  
02 555 22 70  
participatie@anderlecht.lirisnet.be

Ces ateliers se sont déroulés en soirée au sein de la Maison de la Participation située au centre du territoire communal et disposant d'une bonne desserte en transport public. Ils ont été conçus par l'équipe de la Maison de la Participation en collaboration avec le coordinateur Agenda 21 et les experts en participation du bureau Tr@me, qui a notamment assuré la mise en page des documents présentés ainsi que l'animation des discussions.

La première partie de l'atelier a été consacrée à une présentation de l'état d'avancement de la démarche et du résultat de la collecte des fiches-action citoyennes.

Les pistes d'actions relatives aux thèmes abordés ont ensuite été présentées sous forme d'une exposition illustrée. Chaque piste était détaillée par un panneau reprenant l'objectif de l'action, le service communal qui était responsable de l'action (« porteur »), les partenaires internes et externes, ainsi que les mesures concrètes envisagées.

Les discussions ont ensuite été organisées par table, chacun des groupes analysant les différentes pistes d'actions relatives à un axe d'amélioration. Les débats ont été structurés autour de quatre questions:

- **Question 1** : les pistes d'actions proposées sont-elles effectivement opportunes et réalisables ?
- **Question 2** : l'intitulé des différentes pistes d'actions doit-il être modifié ?
- **Question 3** : d'autres mesures concrètes destinées à matérialiser les pistes d'actions sont-elles envisageables ?
- **Question 4** : des moyens de décliner les axes d'amélioration ont-ils été oubliés ?

Le résultat des débats a ensuite été retranscrit par écrit par chaque groupe et présenté de manière synthétique à l'ensemble des participants.

## 5) ILLUSTRATION DU DÉROULEMENT DES ATELIERS



### 3. Prise de connaissance des pistes d'actions



### 4. Discussion des pistes d'actions par axe d'amélioration selon les quatre questions



Lors du baromètre de satisfaction réalisé lors du premier atelier, les participants ont souhaité pouvoir disposer des documents présentant les pistes d'actions avant la réunion, afin de faciliter les discussions à chaque table. Les documents ont ainsi été envoyés aux personnes inscrites au deuxième atelier quelques jours avant la seconde réunion.

Les différentes remarques et suggestions identifiées par les participants ont été retranscrites par le bureau Tr@me dans des comptes-rendus spécifiques à chaque atelier. Ceux-ci sont disponibles sur le site web de la Maison de la Participation:

[www.participation-anderlecht.be](http://www.participation-anderlecht.be)

## 5. Les fiches-action opérationnelles

### 1) STRUCTURE DE LA FICHE-ACTION OPÉRATIONNELLE

Après approbation de l'inventaire des pistes d'actions, des fiches-action détaillées ont été rédigées afin de décliner chaque action en une ou plusieurs mesures concrètes en précisant les implications de chacune des parties prenantes et les moyens complémentaires éventuellement nécessaires.

Le contenu de la fiche-action est le suivant:

#### Titre:

- **N° et intitulé de l'axe d'amélioration** auquel se rapporte l'action. Selon le principe de transversalité, chaque action peut bien entendu contribuer à la réalisation d'autres axes d'amélioration;
- **Intitulé de l'action** qui exprime en quelques mots la contribution de l'action au développement durable local;
- **Objectif de l'action.**

#### Contexte:

- Ces quelques phrases précisent la situation dans laquelle s'inscrit l'action, que ce soit en matière de territoire ou de dynamique sociétale. Sont également citées les actions déjà mises en œuvre par la Commune dans le domaine concerné, ainsi que les difficultés rencontrées. Sur base de ces informations, un interlocuteur extérieur doit pouvoir appréhender l'opportunité des mesures proposées.

#### Acteurs:

- **Porteur:** celui-ci est responsable d'organiser et de s'assurer de la mise en œuvre concrète de l'action, avec le soutien des autres partenaires internes ou externes. Dans la mesure du possible, le porteur de l'action assure seul cette tâche. Le choix a été fait de porter cette responsabilité en interne. Chacune des actions est donc portée par un service communal, ou par deux services dans certains cas;
- **Partenaires internes:** sont repris ici les différents services communaux ou structures par-communales qui sont impliquées dans la mise en œuvre de l'action. Leurs interventions respectives sont précisées dans les modalités de mise en œuvre. Il ne s'agit pas d'une liste limitative. En fonction des besoins, un autre service communal peut bien entendu soutenir la concrétisation de l'action. L'ordre de citation est aléatoire;
- **Partenaires externes:** sont repris les différents partenaires autres que les services communaux. Il peut s'agir aussi bien d'autres structures publiques locales ou régionales mais également d'associations. Sont notamment repris dans ce point certaines associations ou groupements ayant formulé des propositions citoyennes en lien direct ou indirect avec cette action. A nouveau, cette liste n'est pas limitative. L'ordre de citation est aléatoire.

#### Modalité de mise en œuvre:

- Chaque action se décline en une ou plusieurs mesures numérotées. Les informations suivantes ont été détaillées pour chacune d'elle;
- **Qui fait quoi?:** l'implication du service « porteur » et des services partenaires est systématiquement détaillée. Des informations sur l'implication des partenaires y sont également reprises, mais pas de manière systématique;
- **Moyens nécessaires:** le principe de « *faire mieux avec ce que l'on a* » a été un des points d'attention majeur du processus d'élaboration du plan d'actions. On peut en effet constater que de nombreuses mesures peuvent être mises en œuvre avec les moyens existants. Lorsqu'un budget spécifique est disponible pour mettre en œuvre une mesure, il est précisé l'éventuel montant qui lui est réservé ainsi que l'article budgétaire correspondant.

Certaines mesures nécessitent de manière évidente des moyens complémentaires, que ce soit en matière de ressources humaines ou financières. Ces informations sont dès lors précisées. Il revient à chaque porteur d'action de solliciter la mise à disposition de ces moyens;

- **Indicateurs:** ce point vise à identifier un ou plusieurs éléments qui pourront être utilisés au cours des phases d'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions « Agenda 21 ». Lorsque cela était possible, des indicateurs quantitatifs ont été préférés, afin de pouvoir faciliter les comparaisons au fil du temps et d'améliorer la représentation graphique des résultats obtenus. Ces propositions d'indicateurs ne sont pas figées. D'autres indicateurs pourront être utilisés au cours des différentes phases d'évaluation si ceux-ci se révèlent plus pertinents ou plus faciles à collecter.

## **2) LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES FICHES-ACTION OPÉRATIONNELLES**

Les différentes fiches-action ont été élaborées initialement par le Service Développement durable sur base de l'inventaire des pistes d'actions et des remarques et suggestions formulées lors des ateliers citoyens. Certains pistes d'actions ont été fusionnées au sein d'une même fiche-action.

Les projets de fiche-action ont ensuite été discutés avec les différents services communaux concernés, en commençant systématiquement par le porteur d'action.

Le document a ensuite été soumis au Comité de Pilotage, qui a validé les documents après y avoir apporté différents amendements.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins a ensuite approuvé ces documents, en y apportant quelques ultimes ajustements.

Afin de faciliter les discussions au sein du Comité de Pilotage et en Collège, l'ensemble des fiches-action a été divisé en quatre paquets.

Le premier paquet de 10 fiches actions « Phares » comprenait un nombre restreint d'actions pour lesquelles le Collège souhaitait une mise en œuvre significative à court terme. Cette sélection couvre les différents enjeux de la durabilité locale et porte sur des thématiques fort plébiscitées lors des ateliers citoyens.

Ce premier paquet a été approuvé par le Collège le 14 février 2012. Un article de présentation de ces 10 fiches-action « Phares » a été publié dans le journal communal du mois d'avril 2012.



**Une commune plus durable grâce à l'Agenda local 21**  
**Een duurzamere gemeente dankzij de lokale Agenda 21**

## AGENDA LOCAL 21 De la réflexion à l'action

Avec l'approbation en février dernier des dix premières « fiches actions », l'Agenda local 21 d'Anderlecht se concrétise. Cela signifie que les autorités communales se sont engagées à soutenir la concrétisation rapide de dix projets « phares » qui renforcent les principes du développement durable dans votre commune, et ce, dans des domaines très variés. Cette étape a été largement nourrie par la participation active des citoyens et des associations locales anderlechtoises. En partant du diagnostic des principales spécificités et contraintes de notre commune, le Service Développement durable a mis en place fin 2010 des ateliers citoyens dont l'objectif était de dresser un état des lieux complet de la situation et d'identifier les points à améliorer en matière de durabilité locale. Ensuite, les habitants et les acteurs locaux ont été une nouvelle fois sollicités à l'automne 2011 pour affiner les propositions d'actions. Aujourd'hui, ce plan prend la forme de dix premières actions « phares » que nous vous proposons de découvrir dans ce dossier. Notre Agenda 21 ne s'arrête pas en si bon chemin... Une cinquantaine d'autres actions durables seront développées dans les mois à venir.

### 1) Accueillir la biodiversité au Centre-ville

Le Centre-ville de Vogelzang s'étend sur un peu plus de 10ha et constitue un site essentiel dans le maillage vert local car il est situé entre deux zones de grand intérêt écologique: le vallois du Vögembang et la vallée de la Pede. Certaines modifications dans la gestion de cet espace permettent de renforcer la biodiversité au sein du site commun, par exemple, l'aménagement de parterres de fleurs aménagés à l'intérieur du Centre-ville, la réduction de la fréquence des tondeuses pelouses ainsi que le débarras mécanique des chemins. Une première réalisation verra le jour très prochainement: une prairie fleurie de plus de 1.000 m<sup>2</sup> sera aménagée au printemps, et pourra ainsi accueillir de nombreux insectes comme des abeilles et papillons. Un projet qui s'accorde parfaitement avec l'idée d'installer prochainement des ruches derrière le Centre-ville.

### 2) Des itinéraires cyclables COMMUNIAUX

Les itinéraires cyclables sont des trajets recommandés pour le confort et la sécurité des cyclistes. Ces itinéraires empruntent des voies locales où le trafic est moins dense et donc moins stressant. La Région de Bruxelles-Capitale a défini sur carte différents itinéraires cyclables régionaux.

## LOKALE AGENDA 21 Van denkoefening tot actie

De lokale Agenda 21 wordt concreter omdat in februari de tien eerste 'actiefiches' werden goedgekeurd. Dit betekent dat de gemeente zich ertoe verbindt om de tien belangrijkste projecten concreet te maken en nog sterker inzet op duurzame ontwikkeling in deze uitsluitend lokale domeinen. De acties hebben betrekking op de leefomgeving van de lokale verenigingen uit Anderlecht, behalve een grote hulp bij deze stap. Nadat de specifieke eigenschappen en beperkingen van onze gemeente werden bestudeerd, heeft de dienst Duurzame Ontwikkeling eind 2010 burgerworkshops uitgevoerd om een volledige stand van zaken te krijgen en te bepalen welke punten er moeten worden verbeterd in lokale duurzame acties. Vervolgens werden de inwoners en lokale actoren opnieuw bevestigd in de herfst van 2011, om te schaven aan de voorgestelde acties. Vandaag neemt het plan de vorm aan van de tien eerste, 'belangrijke' acties die u in dit dossier kunt ontdekken. Onze Agenda 21 is op de goede weg en zal hier dan ook niet stoppen. Tijdens de komende maanden zullen er immers nog een vijftigtal andere duurzame activiteiten worden ontwikkeld.

### 1) Zorgen voor biodiversiteit op de Begraafplaats

De begraafplaats van Vogelzang, iets meer dan 10ha groot, vormt een essentieel deel in het lokale groene netwerk en bevindt zich tussen twee zones die van groot belang zijn voor het milieu: de Vögembangvallei en de Pedevallei. Enkele veranderingen worden al aan de hand genomen om het gebied van de begraafplaats meer geschikt te maken voor de biodiversiteit. Dit zal de komende maanden worden verbeterd door het aanleggen van een bloembed met verschillende soorten planten. Het is dan ook de bedoeling om dit aan te vullen met gemeentelijke fietsoordelingen om te zorgen voor een betere verbinding met de omgeving. Deze acties worden tevens ondersteund door de inzet van de lokale vrijwilligers van de begraafplaats.

### 2) Gemeentelijke fietsroutes

Waar het comfort en de veiligheid van fietsers wordt het gebruik van de gemeentelijke fietsroutes aangevuld. Dit zijn wegen die uitgerust zijn met fietspaden of lokale wegen waar er minder verkeer is. Het is dan ook de bedoeling om dit aan te vullen met gemeentelijke fietsoordelingen om te zorgen voor een betere verbinding met de omgeving. Deze acties worden tevens ondersteund door de inzet van de lokale vrijwilligers van de begraafplaats.



Un nouveau itinéraire de 6 km pour guider les cyclistes.



Les autres fiches-action ont été élaborées, discutées puis validées en trois paquets successifs:

- Un premier paquet de 16 fiches-action relatives aux axes d'amélioration n°1 à 4 portant principalement sur le pilier « Gouvernance », approuvé par le Collège le 15 mai 2012;
- Un deuxième paquet de 20 fiches-action relatives aux axes d'amélioration n°5 à 10 portant principalement sur les piliers « Environnement, Territoire & Mobilité », approuvé par le Collège le 19 juin 2012;
- Un troisième paquet de 17 fiches-action relatives aux axes d'amélioration n°11 à 18 portant principalement sur les piliers « Social & Économie », approuvé par le Collège le 10 juillet 2012.

Ces fiches-action sont numérotées en fonction de l'axe d'amélioration principal auquel elles se rapportent. Par exemple, toutes les fiches-action commençant leur numérotation par « 1 » se rapportent au premier axe. Elles sont ensuite indicées par une lettre depuis le début de l'alphabet, en débutant systématiquement par les fiches-action « Phares ».

## 3) LISTE DES 63 FICHES-ACTION OPÉRATIONNELLES

Les actions « Phares » sont indiquées en gras.

### GOVERNANCE

- **Éco-gestion dans notre administration (n°1A)**
- **Un éco-hôtel d'entreprises et centre de conférences à l'ancienne école des Vétérinaires (n°1B)**
- Marchés publics verts (n°1C)
- Marchés publics socialement intégrés (n°1D)
- L'Administration à vélo (n°1E)
- Véhicules propres (n°1F)
- Bâtiments basse-énergie ou passifs (n°1G)
- Économie d'énergie dans les bâtiments communaux (n°1H)
- Événements et manifestations durables (n°1I)

- Partager l'information en interne (n°2A)
- Plus de transversalité dans l'action communale (n°2B)
- Des Conseils consultatifs dynamiques (n°3A)
- Processus participatifs performants (n°3B)
- Information chantiers voiries (n°3C)
- **Utilisation rationnelle de l'énergie dans les logements communaux (n°4A)**
- Particip'cafés durables (n°4B)
- Primes vertes communales mieux connues (n°4C)
- Soutien aux projets citoyens (n°4D)
- Respect des parkings PMR (n°4E)

## **ENVIRONNEMENT, TERRITOIRE & MOBILITÉ**

- **Un peu de vie au cimetière (n°5A)**
- Espaces verts « nature admise » (n°5B)
- Halte aux espèces exotiques invasives (n°5C)
- Gestion durable des eaux pluviales dans le quartier « Canal-Midi » (n°5D)
- Cultivons ensemble la nature à Scheut (n°5E)
- **Maison Verte et Bleue (n°6A)**
- Recultivons durablement à Neerpede (n°6B)
- Un maillage vert dans le zoning Érasme (n°6C)
- La propreté, c'est l'affaire de tous! (n°7A)
- Gobelets consignés au stade (n°7B)
- Moins de sacs plastiques à usage unique (n°7C)
- Opération « Canal-Midi » propre (n°7D)
- Opération « Scheut » propre (n°7E)
- **Itinéraires cyclables (n°8A)**
- Plus de parkings vélos (n°8B)
- Suppression des rails de tram désaffectés (n°8C)
- Mon vélo, ma liberté (n°8D)
- Promenons-nous à Neerpede (n°8E)
- Espaces publics cohérents et conviviaux (n°9A)
- La Place de la Vaillance fait peau neuve (n°9B)
- Projet « Port Sud » (n°10A)
- Un nouvel avenir pour le bassin de Biestebroeck (n°10B)
- Espace vert « Aurore » plus vivant (n°10C)

## **SOCIAL & ÉCONOMIE**

- Plus de lieux d'accueil pour les associations (n°11A)
- Concertation associative (n°11B)
- **Loisirs actifs pour tous (n°12A)**
- Une vie culturelle à partager (n°12B)
- Découverte des richesses immatérielles (n°12C)
- Place aux seniors (n°12D)
- Restaurant social « Les Goujons » (n°12E)
- Information « rénovation logement » (n°13A)
- Des abords de logements sociaux plus accueillants (n°13B)
- Logements au-dessus des commerces (n°13C)
- **Plus de places d'accueil dans les crèches communales (n°14A)**
- Nouvelles écoles communales (n°14B)
- **Ensemble pour l'emploi (n°15A)**
- Trajectoire « Jeunes » (n°15B)
- Travailler près de chez soi (n°15C)

- Promotion de la mise à l'emploi des femmes (n°15D)
- **Potagers communaux intégrés et conviviaux (n°16A)**
- Cantines saines et durables (n°16B)
- Noyaux commerciaux dynamiques (n°17A)
- Collaborations avec les antennes Atrium (n°17B)
- Découvrons les richesses d'Anderlecht (n°18A)

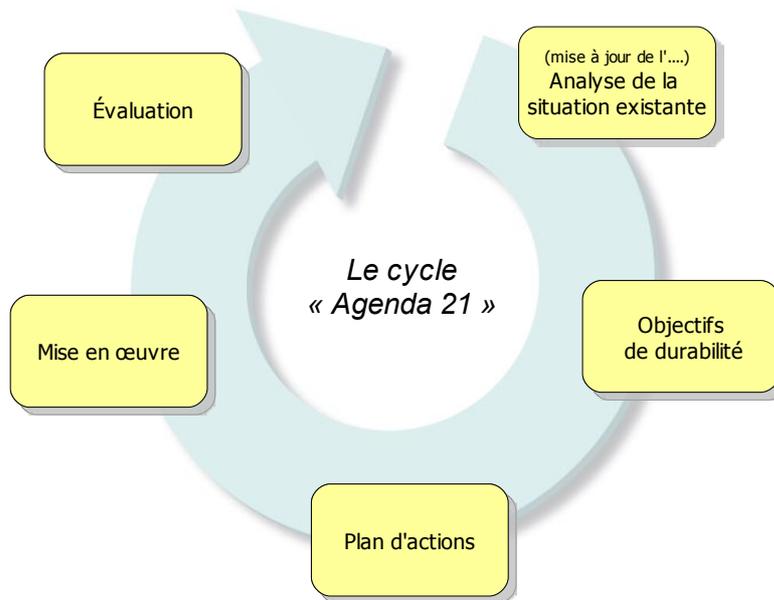
L'intégralité des 63 fiches-action est reprise en dernière partie du plan d'actions.

Les fiches-action « Phares » peuvent être facilement identifiées par le caractère grisé du cadre reprenant le titre de l'action.

# 7. Mise en œuvre et évaluation

## 1) CYCLE DE L'AGENDA 21

Une dynamique « Agenda 21 » est un processus cyclique dont le déroulement est présenté de manière synthétique dans le schéma suivant:



## 2) DURÉE DU PLAN D' ACTIONS

La période de mise en œuvre du plan d'actions couvre les années 2012 à 2014. Il s'agit donc d'un programme à court et moyen terme.

Cette durée vise à favoriser une mise en œuvre effective des actions programmées. Elle n'est pas trop longue pour éviter que les tâches à effectuer soient reportées successivement en l'absence d'une échéance proche. Ce délai n'est pas non plus trop court afin de permettre une mise en œuvre qui respecte les différentes procédures administratives et budgétaires existantes.

Il ne s'agit pas d'une durée réglementaire. Celle-ci peut être prolongée si l'on considère que les conditions sont réunies pour que des progrès significatifs puissent encore être accomplis durant la durée de prolongation.

## 3) MISE EN ŒUVRE: QUI FAIT QUOI?

**Le porteur d'action:** celui-ci doit s'assurer de la mise en œuvre concrète de l'action avec le soutien des autres partenaires, en favorisant au maximum la transversalité.

Chaque porteur d'action est responsable de la mise en œuvre de l'action pour laquelle il a été désigné. Si des budgets ou des moyens humains doivent être demandés, il lui revient de les solliciter selon les échéances et les procédures existantes.

**Les partenaires internes et externes:** ceux-ci sont invités à collaborer avec les porteurs d'action et les autres partenaires afin de mettre en œuvre les actions programmées. Les difficultés ou les obstacles rencontrés doivent être rapportés au porteur d'action afin de faciliter la recherche de solutions et d'avancer dans la mise en œuvre du plan d'actions.

Si un partenaire souhaite s'impliquer dans la concrétisation d'une ou plusieurs mesures au-delà de ce qui a été programmé dans la fiche-action, il est essentiel qu'il le fasse en concertation avec le porteur d'action.

**Le coordinateur Agenda 21:** celui-ci s'informe régulièrement auprès des porteurs d'actions de l'état de progression dans la réalisation des mesures. Si des difficultés ou obstacles sont rencontrés, celui-ci soutient le porteur d'action dans la résolution de ceux-ci, si nécessaire avec le soutien du Comité Directeur et/ou du Collège. Le coordinateur veille également à valoriser les progrès réalisés en matière de développement durable via une communication interne et externe.

**Le Comité Directeur:** ce comité qui rassemble le secrétaire communal et les 8 directeurs de Département de l'administration, favorise la mise en œuvre des actions en s'assurant de la bonne collaboration des différents services dans une optique de transversalité.

**Le Collège des Bourgmestre et Échevins:** il apporte son soutien à la mise en œuvre des actions, notamment en favorisant la mise à disposition des moyens complémentaires nécessaires aux niveaux budgétaire, humain et technique. Il s'assure également de la prise en compte des axes d'amélioration dans les différentes décisions qu'il prend.

**Les citoyens et les acteurs locaux:** ceux-ci sont invités à contribuer, dans la mesure de leurs possibilités, à la mise en œuvre des axes d'amélioration et du plan d'actions Agenda 21.

## 4) ÉVALUATION

Il est prévu de réaliser deux périodes d'évaluation au cours de la mise en œuvre:

- une évaluation intermédiaire durant l'automne 2013;
- une évaluation finale durant l'automne 2014.

Les objectifs de ces évaluations sont les suivants:

- identifier et valoriser les progrès réalisés, sur base des indicateurs repris au sein des fiches-action;
- identifier les difficultés et les obstacles rencontrés et rechercher des solutions efficaces pour résoudre ceux-ci et permettre de nouveaux progrès.

Chaque évaluation sera organisée en trois phases:

- 1) **Collecte des indicateurs:** le coordinateur Agenda 21 et les différents porteurs d'actions collecteront l'information relative aux progrès réalisés en se basant sur les différents indicateurs proposés au sein des fiches-action ou sur d'autres indicateurs s'ils s'avèrent que ceux-ci sont plus pertinents.
- 2) **Forum citoyens:** les progrès engendrés seront présentés aux citoyens et aux acteurs locaux notamment lors d'un forum public afin de collecter les remarques et suggestions citoyennes relatives aux modalités de mise en œuvre des actions.
- 3) **Réunions d'évaluation:** ces réunions rassembleront les membres du Comité de Pilotage, les principaux porteurs d'actions et le coordinateur Agenda 21. L'analyse des différentes actions sera répartie en minimum trois réunions:
  - une séance portant sur les actions « Gouvernance »;
  - une séance portant sur les actions « Environnement, Territoire & Mobilité »;
  - une séance portant sur les actions « Social & Économie ».

Chaque réunion visera d'une part, à présenter les progrès réalisés ainsi que les difficultés et obstacles rencontrés, et d'autre part à identifier et valider collectivement les actions correctrices à mettre en œuvre, sur base des remarques et suggestions collectées lors du forum citoyens.

La phase d'évaluation finale, qui sera réalisée durant l'automne 2014, visera également à définir de manière concertée les modalités de relance du cycle Agenda 21 afin de définir un nouveau plan d'actions.

## 8. Remerciements

L'élaboration du diagnostic et du plan d'actions de l'Agenda 21 local d'Anderlecht n'aurait jamais été possible sans la collaboration de nombreuses personnes. Qu'elles en soient ici chaleureusement remerciées, que ce soit pour leur intérêt spontané à participer à cette démarche, leur capacité de mobilisation ainsi que pour leur apport constructif et positif.

Remerciement tout d'abord à l'ensemble des membres du Collège des Bourgmestre et Échevins pour leur soutien et leur confiance dans la dynamique Agenda 21 et en particulier à M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Remerciement à Bruxelles Environnement et au cabinet de la Ministre Evelyne Huytebroeck pour le soutien financier qui a permis d'initier et de faire aboutir ce processus laborieux.

Remerciement ensuite à chacun des habitants ayant participé aux différents ateliers citoyens, parfois avec beaucoup d'assiduité, ainsi que pour leurs contributions pertinentes et leurs encouragements.

Remerciement aux représentants des associations locales ainsi qu'aux partenaires économiques et sociaux pour la richesse de leurs contributions.

Remerciement tout particulier à l'ensemble du service Développement durable pour leur soutien et leur appui au quotidien et en particulier à Marie-Hélène Steurs et Sophie Ronsse ainsi que Serge Vandenberg, responsable du service.

Remerciement également pour les nombreux responsables et collaborateurs des services communaux s'étant impliqués et engagés dans cette démarche:

- Le service de la Maison de la Participation et de la Démarcherie, et en particulier Hanan Baccouche et Aurore Moerman;
- Le service Information, et en particulier Florence Colard et Nathalie Vincent;
- Le service Développent urbain et Mobilité, et en particulier Yvette Zege, Patrice Demol et Alain Gosset;
- Le service de la Rénovation urbaine, et en particulier Karim Boulmaiz, Guy Van Beeck, Pierre Sabot et Davy Fiankan;
- Le service Economat, et en particulier Serge Lanckmans;
- le service Informatique, et en particulier Viviane Hoeken;
- Le service des Affaires sociales, et en particulier Marie-Jeanne Mertens et Marc Bernard;
- Le service des Classes moyennes, et en particulier Eric Romain;
- Le service Projets subsidiés, et en particulier Benoît Stievenart;
- Le service Propreté publique et Transport et en particulier Ann Staes, Valérie Ponsel, Achille Michiels et Hassan Oubenyahya;
- Le service Samenlevingopbouw, et en particulier Hannes de Geest
- Le service Espaces verts, et en particulier Françoise Huwaert et Claude Debaeremaecker
- Le service Travaux publics, et en particulier Pierre Meerts, Jan Lavrijsen et Emmanuel Ntibarufata;
- Le service Secrétariat communal, et en particulier Jonathan Brys;
- Le service Jeunesse et Vie associative, et en particulier Sophie Dans;
- Le directeur du Département cadre de Vie, Philip Krikilion ainsi que son prédécesseur, Félix Roobaert;
- Le chef de Division Développement de la ville, Roger Elshoecht;
- Les membres du Comité de Pilotage et en particulier Laurent Gabele et Didier Noltincx.

Remerciement aux membres du Comité d'accompagnement externe qui ont apporté un soutien méthodologique précieux, et en particulier à Pascale Alaïme, Philippe Mertens et Sandrino Holvoet.

Remerciement ensuite au Bureau d'étude Trame et à leurs collaborateurs pour leur accompagnement très professionnel et leur enthousiasme fédérateur, et en particulier Stiens Michiels et Julien Knoepfler.

Remerciement aussi à l'asbl « Corsaires » pour la couverture vidéo et en particulier Malika.

A l'heure de soumettre ce document à une approbation officielle, plusieurs actions se sont déjà matérialisées sur le terrain et au sein de l'administration ou sont sur le point de l'être.

En espérant que ce plan rejoigne les objectifs et attentes de l'ensemble des personnes qui ont été impliquées de près ou de loin dans cette démarche et qu'il permette d'améliorer significativement la qualité de vie des Anderlechtois et de l'ensemble des citoyens d'aujourd'hui et de demain!

Christophe Bourgois  
Coordinateur Agenda 21 d'Anderlecht

## ***9. Fiches-action opérationnelles intégrales***

Les 63 fiches-action détaillées sont reprises en dernière partie du plan d'actions.

Les fiches-action « Phares » peuvent être facilement identifiées par le caractère grisé du cadre reprenant le titre de l'action.



*Axe d'amélioration n°1: **Renforcement de l'exemplarité communale**, au niveau de sa gestion environnementale interne, en particulier au niveau de l'énergie, des déchets et de la mobilité mais également en matière de politique d'achats responsable aux niveaux social et environnemental*

### **Action 1A**

#### **Eco-gestion dans notre administration**

Encourager le personnel communal à adopter des comportements d'éco-gestion dans leur travail quotidien

#### **Contexte:**

L'administration communale d'Anderlecht emploie environ 1200 personnes, réparties sur plusieurs sites disséminés sur le territoire communal. Le fonctionnement quotidien nécessite la consommation de nombreuses ressources, principalement de l'énergie mais aussi du papier, et génèrent également un volume important de déchets.

Depuis plusieurs années, le Service Développement durable (Cellule Eco-conseil) met en place différentes mesures pour améliorer la gestion environnementale de l'administration. Afin de renforcer l'efficacité de cette démarche, ces mesures nécessitent une redynamisation et une amplification. C'est dans ce contexte qu'une équipe EcoTeam a vu le jour en mars 2011. Celle-ci rassemble une quinzaine de membres de membres du personnel issus de différents services communaux et a pour objectif d'imaginer et de concrétiser des actions d'éco-gestion sous le slogan « Minder et Mieux ».

#### **Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Sensibilisation du personnel aux gestes d'éco-gestion à mettre en œuvre dans leur travail mais également dans leur vie privée
- Réduction des matières premières consommées et des coûts induits par le fonctionnement quotidien de l'administration

#### **Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Développement durable	Groupe de travail EcoTeam (une quinzaine de collaborateurs issus de différents services communaux) Service Information Service Économat Service Transports et Propreté publique Service Bâtiments et Logements Service Enseignement Dienst Onderwijs Service GRH Service Affaires sociales	Ecoconso asbl

#### **Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Optimalisation du processus de tri et de recyclage des déchets
Qui fait quoi?	Service Développement durable: achat et fourniture du matériel de tri nécessaire dans les bâtiments communaux (hors écoles) + réalisation d'affiches reprenant les consignes de tri + organisation de formations relatives au tri des déchets pour le personnel d'entretien Service Enseignement: achat et fourniture du matériel de tri pour les écoles EcoTeam: sensibilisation du personnel aux bonnes pratiques de tri et diffusion des consignes de tri Service Économat: achat et fourniture des sacs de collecte interne Service Transports: organisation de la collecte et de la valorisation des déchets triés par un repreneur agréé et achat de sacs réglementaires pour les sites ne disposant pas de conteneurs
Moyens nécessaires	Utilisation des budgets existants pour l'achat des poubelles de tri (Développement durable+Enseignement), l'achat des sacs de collecte interne (Économat), la formation du personnel d'entretien (GRH), l'achat de sacs réglementaires ainsi que la collecte et la valorisation des déchets par un repreneur agréé (Transports)
Indicateurs	Nombre de sacs de collecte consommés chaque année Proportion des sacs de collecte des déchets recyclables

Mesure n°2	Utilisation rationnelle de l'énergie
Qui fait quoi?	EcoTeam: sensibilisation du personnel aux bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'énergie + placement d'affichettes-interrupteurs et d'accroches radiateurs dans les bâtiments communaux + réalisation de visites « ordinateurs et écrans éteints » Service Développement durable: organisation de la participation de la Commune à l'événement mondial du WWF « Earth Hour » Service Bâtiments et Logements: petites interventions techniques favorisant les économies d'énergie telles que le relighting ponctuel ou le placement ou remplacement de vannes thermostatiques
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants Petites interventions techniques: possibilité de recourir aux budgets ordinaires de maintenance des bâtiments. Budget à renforcer en 2013 le cas échéant
Indicateurs	Proportion d'ordinateurs éteints lors des visites « Ordinateurs et écrans éteints » Consommation d'énergie sur les principaux sites administratifs et techniques

Mesure n°3	Utilisation rationnelle du papier
Qui fait quoi?	EcoTeam: sensibilisation du personnel aux bonnes pratiques d'utilisation rationnelle du papier + organisation de la collecte du papier brouillon et de sa transformation en blocs-notes + soutien à la clarification et à l'optimisation des procédures « pièces Collège-Conseil » et « pièces comptables » Service Informatique: achat systématique d'imprimantes recto/verso et identification de celles-ci au moyen d'autocollants Service Imprimerie: fabrication de blocs-notes à l'aide de papier brouillon collecté par les services communaux Service Enseignement & Dienst Onderwijs: sensibilisation des directions d'écoles à l'utilisation rationnelle du papier
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	Consommation totale de papier par année

Mesure n°4	Réduction des déchets liés à la consommation d'eau et de boissons
Qui fait quoi?	EcoTeam: sensibilisation du personnel à la consommation d'eau de distribution Service Développement durable: réalisation d'analyse de la qualité de l'eau dans quelques bâtiments communaux Service Économat: test et mise en place d'un système de gobelets réutilisables pour les événements à l'extérieur + implantation progressive de fontaines à eau dans les locaux administratifs et techniques Service Bâtiments et Logements: pose de robinets et éventuellement de tuyaux pour l'alimentation des fontaines à eau par le réseau de distribution d'eau Service Enseignement & Dienst Onderwijs: utilisation de gobelets réutilisables lors d'activités à l'extérieur
Moyens nécessaires	Achat de gobelets réutilisables et location de fontaines à eau (250 euros/an/fontaine): utilisation des budgets existants ou budget complémentaire à demander en 2013 Analyse de l'eau: frais techniques du Service Développement durable
Indicateurs	Nombre de bouteilles d'eau achetées annuellement Nombre de gobelets jetables achetés annuellement

Mesure n°5	Reconnaissance et valorisation de la gestion environnementale par l'obtention du label Entreprise écodynamique décerné par Bruxelles Environnement
Qui fait quoi?	Service Développement durable: reconduction du label pour le site de la rue de Fiennes + élaboration et suivi du dossier de candidature pour le site de l'Hôtel communal Service Affaires sociales: soutien au renouvellement du label Entreprise écodynamique pour le bâtiment situé rue de Fiennes Service Bâtiments et Logements: introduction de la demande et obtention du permis d'environnement pour le site de l'Hôtel communal (préalable indispensable à l'introduction du dossier de candidature au label)
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	Date d'introduction du dossier de renouvellement et date de ré-obtention du label Entreprise écodynamique pour le site de la rue de Fiennes Date d'introduction du dossier de candidature et date d'obtention du label Entreprise écodynamique pour le site de l'Hôtel communal



Axe d'amélioration n°1: **Renforcement de l'exemplarité communale**, au niveau de sa gestion environnementale interne, en particulier au niveau de l'énergie, des déchets et de la mobilité mais également en matière de politique d'achats responsable aux niveaux social et environnemental

### Action 1B

## Un éco-hôtel d'entreprises et un centre de conférences à l'ancienne École des vétérinaires

Eco-restaurer le bâtiment administratif de l'ancienne école des Vétérinaires en y aménageant un hôtel d'entreprises en devenir et un lieu d'accueil de conférences et d'expositions

### Contexte:

L'ancien bâtiment administratif de l'École des vétérinaires, propriété de la commune d'Anderlecht, est un bâtiment classé datant du 19e siècle. Situé en fond de perspective du boulevard de la Révision, celui-ci présente un grand intérêt architectural et urbanistique. La commune d'Anderlecht souhaite y développer un hôtel d'entreprises en devenir permettant de soutenir le développement d'initiatives économiques locales, ainsi qu'un centre de conférences pouvant également accueillir des expositions.

L'éco-restauration de ce bâtiment vise à la réfection des éléments intéressants présents à l'intérieur du bâtiment, même s'il ne sont pas classés, tout en intégrant une dimension écologique aux niveaux des matériaux utilisés et du fonctionnement futur du bâtiment (respect du standard basse-énergie). Ce projet est développé avec le soutien financier des fonds européens «FEDER» et de la Direction régionale des Monuments et sites (Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale). Le projet européen « LINKs » met en avant l'éco-restauration de l'ancienne École des vétérinaires comme bonne pratique et permet de développer un processus d'information sur le projet. La commune souhaite associer les riverains à cette démarche en sensibilisant ceux-ci aux principes d'éco-rénovation et d'isolation écologique via des réunions d'information et des visites de chantier.

### Bénéfices attendus en terme de développement durable:

- Amélioration du cadre de vie local par la valorisation d'un bâtiment de grand intérêt historique et patrimonial
- Renforcement de l'activité économique locale par le soutien à la création et au développement de petites entreprises et par l'accueil d'événements variés
- Sensibilisation des riverains et d'acteurs locaux aux principes d'éco-rénovation et d'isolation écologique

### Acteurs:

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Rénovation urbaine	Service Projets subsidiés Service Participation Service Information Service Développement durable Service Monuments et Sites Service Économie et Classes moyennes	Fonds FEDER Monuments et sites (MRBC) Projet européen Links Sustainable Energy Europe Campaign Acteurs économiques locaux et régionaux

### Modalités de mise en œuvre:

Mesure n°1	Restauration des façades et des toitures
Qui fait quoi?	Service Rénovation urbaine: passation du marché et suivi du chantier Service Projets subsidiés: suivi du programme financier
Moyens nécessaires	Budget de 3.000.000 € à l'article 930/723-60 du Service Rénovation urbaine dont 80% de subside régional de la Direction des Monuments et sites
Indicateurs	Date de début et de finalisation des travaux

Mesure n°2	Eco-restauration de l'intérieur du bâtiment au standard basse-énergie en y aménageant un lieu d'accueil pour entreprises en développement et un centre de conférences et d'expositions
Qui fait quoi?	Service Rénovation urbaine: passation du marché et suivi du chantier Service Projets subsidiés: suivi du programme financier
Moyens nécessaires	Budget de 3.936.000 € à l'article 930/723-60 du Service Rénovation urbaine, 100% subsidié par le fonds européen « FEDER »
Indicateurs	Date de début et de finalisation des travaux Nombre d'entreprises accueillies Nombre de conférences et d'expositions accueillies

Mesure n°3	Sensibilisation des riverains aux principes d'éco-rénovation et d'isolation écologique via des panneaux informatifs, des réunions de présentation du projet et des visites de chantier
Qui fait quoi?	Service Rénovation urbaine: soutien à la définition du contenu de l'information et de l'organisation des visites de chantier Service Projets subsidiés: suivi du programme financier, de communication et de sensibilisation Service Développement durable: soutien à la définition du programme de communication et de sensibilisation Service Information: soutien à la mise en œuvre de la communication Service Participation: soutien à l'organisation des réunions de présentation aux riverains
Moyens nécessaires	Mobilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	Types de supports de communication utilisés Nombre de réunions d'information organisées et taux de participation Nombre de visites de chantier organisées et taux de participation

Mesure n°4	Mise en œuvre d'une expérience pilote en matière de tri et de valorisation des déchets de chantier
Qui fait quoi?	Service Rénovation urbaine: soutien à l'application du plan de réduction des déchets via les clauses du marché et le suivi du chantier Service Projets subsidiés: proposition des objectifs et des modalités de mise en œuvre via un plan de réduction des déchets et un programme de recyclage
Moyens nécessaires	Mobilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	Quantité et/ou proportion de déchets valorisés Utilisation de matériaux facilement revalorisables

Mesure n°5	Soutien à la mise en œuvre du projet et orientation du développement économique par un comité de suivi
Qui fait quoi?	Service Rénovation urbaine: organisation d'un comité de suivi rassemblant les partenaires économiques locaux tels que la SDRB et des centres d'entreprises locaux (Pepibru, Euclides, Village Partenaire) ainsi que la Commission royale des Monuments et sites et la Direction régionale des Monuments et sites Services Économie et Monuments et sites: participation au comité de suivi
Moyens nécessaires	Mobilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	Nombre de réunions du Comité de suivi organisées par année et taux de participation



*Axe d'amélioration n°1: **Renforcement de l'exemplarité communale**, au niveau de sa gestion environnementale interne, en particulier au niveau de l'énergie, des déchets et de la mobilité mais également en matière de politique d'achats responsable aux niveaux social et environnemental*

**Action 1C**  
**Des marchés publics verts**

Renforcer l'intégration des clauses environnementales dans les marchés publics communaux

**Contexte:**

L'intégration de clauses environnementales permet de renforcer la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics effectués par l'administration communale: que ce soit au niveau de l'achat de fourniture ou de matériel plus écologiques mais également pour la commande de services plus respectueux de l'environnement. Cette démarche est encouragée par la circulaire du 5 février 2009 du Gouvernement bruxellois qui vise à encourager l'insertion de critères écologiques et de développement durable dans les marchés publics de fournitures et de services

Certains services communaux ont déjà intégrés des clauses environnementales dans les cahiers des charges, par exemple au matière d'achat de toners reconditionnés pour imprimantes, de produits d'entretien écologiques mais également de fourniture de repas dans les écoles et les restaurant sociaux (1200 repas par jour!) et de fourniture d'électricité.

Cette démarche nécessite néanmoins des connaissances complémentaires en matière de réglementation sur les marchés publics et un investissement supplémentaire lors du dépouillement des offres reçues. C'est pourquoi le service Développement durable propose un soutien aux différents services communaux. De plus, les services concernés sont régulièrement inviter à participer à la dynamique d'achats durables pilotés par Bruxelles Environnement et qui propose des formations, un service d'aide et de suivi de l'intégration de clauses environnementales dans les marchés ainsi des réunions d'échanges du Réseau des Acheteurs Durables Bruxellois,

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Réduction de l'impact environnemental du fonctionnement de l'administration
- Promotion des entreprises engagées et incitation des autres vers une démarche environnementale,
- Amélioration du cadre de vie des fonctionnaires communaux et des administrés et incitation à une modifier leur propre comportement

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Développement durable	Service Information Service Économat Service Bâtiments et Logements Service Affaires sociales Service Propreté publique et Transport Service GRH Service Informatique	Bruxelles Environnement Réseau des Acheteurs durables Bruxellois CIRB

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Participation des fonctionnaires concernés par la rédaction des cahiers des charges aux formations relatives à l'insertion des clauses environnementales dans les marchés publics
Qui fait quoi?	Service Développement durable: sollicitation des différents services à participer aux formations proposées par Bruxelles Environnement Service GRH: reconnaissance de ces formations en tant que formation continuée Autres services impliqués: participation à ces formations
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre de personnes et de services ayant participé à ce type de formation

Mesure n°2	Assistance des services communaux à l'intégration des clauses environnementales
Qui fait quoi?	Service Développement durable: soutien des services communaux à l'intégration de clauses environnementales dans leurs cahier des charges + sollicitation et relais avec le help-desk régional de Bruxelles Environnement
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre de cahier des charges rédigés en collaboration avec le Service Développement durable

Mesure n°3	Intégration de clauses environnementales dans les marchés communaux d'achat de fournitures
Qui fait quoi?	Service Économat: marchés d'achat de mobilier, des fournitures de bureau, de boissons, d'appareils électro-ménagers et de vêtements Service Transport et Propreté: achat de véhicules
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et budgétaires existants
Indicateur	Type de clauses insérées dans chaque marché et proportion de produits écologiques achetés

Mesure n°4	Maintien voir renforcement des clauses environnementales dans les marchés d'achat de fournitures
Qui fait quoi?	Service Économat: achat de produits d'entretien et de papier Service Bâtiment et Logements: achat d'électricité, de peintures et de matériel d'éclairage Service Informatique: achat de toners reconditionnés (environ 70% des besoins en cartouches d'impression) et achat via le marché CIRB de matériel informatique tels que les ordinateurs, écrans et imprimantes
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et budgétaires existants
Indicateur	Type de clauses insérées dans chaque marché et proportion de produits écologiques achetés

Mesure n°5	Intégration de clauses environnementales dans les marchés communaux de services
Qui fait quoi?	Service Économat: gestion des photocopieurs, location et entretien des vêtements de travail et marché global des impressions Service Propreté publique et Transport: collecte et valorisation des déchets issus des bâtiments communaux et du nettoyage de l'espace public
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et budgétaires existants
Indicateur	Type de clauses insérées dans chaque marché et évolution de la qualité environnementale des services

Mesure n°6	Maintien voir renforcement des clauses environnementales dans les marchés de services
Qui fait quoi?	Services Affaires sociales: préparation et livraison de repas pour les cantines des écoles communales et des restaurants sociaux + entretien du linge et des vêtements de travail issus des crèches et des restaurants sociaux Service Information: impression du journal communal
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et budgétaires existants
Indicateur	Type de clauses insérées dans chaque marché et évolution de la qualité environnementale des services



*Axe d'amélioration n°1: **Renforcement de l'exemplarité communale**, au niveau de sa gestion environnementale interne, en particulier au niveau de l'énergie, des déchets et de la mobilité mais également en matière de politique d'achats responsable aux niveaux social et environnemental*

**Action 1D**  
**Des marchés publics socialement intégrés**

Renforcer l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics communaux

**Contexte:**

L'intégration de clauses sociales dans les marchés publics permet de soutenir l'insertion socioprofessionnelle de personnes en situation de précarité ou d'exclusion, comme les chômeurs de longue durée, les jeunes ayant un faible niveau de qualification ou les travailleurs handicapés.

La réglementation en matière de marchés public offre deux possibilités dans ce domaine; La première consiste à intégrer de clauses de formation en tant que conditions d'exécution d'un marché de travaux ou de services. Le soumissionnaire peut assurer lui-même cette clause de formation, soit l'exécuter via la sous-traitance d'une partie du marché à des entreprises d'économie sociale. La deuxième possibilité est la réservation de marché, qui permet de réserver le marché à des entreprises d'économie sociale (entreprise d'insertion socio-professionnelle ou entreprise de travail adapté). Ces procédures restent toutefois encore peu connues et/ou mal maîtrisées par les services communaux.

Dans ce contexte, la commune d'Anderlecht a accueilli en décembre 2011 une formation régionale organisée par la fédération des entreprises d'économie sociale à Bruxelles et en Wallonie (SAW-B). Celle-ci propose également un service d'aide et de suivi de l'intégration de clauses sociales dans les marchés.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Soutien de l'insertion socioprofessionnelle de personnes en situation de précarité ou d'exclusion
- Promotion d'entreprises d'économie sociale et de travail adapté

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Développement durable	Service Affaires sociales Service Information Service Informatique Service Économat Service Bâtiments et Logements Service Rénovation urbaine Service Espaces verts Service Propreté publique et Transport Service GRH	Fédération des entreprises d'économie sociale à Bruxelles et en Wallonie (SAW-B)

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Participation des fonctionnaires concernés par la rédaction des cahiers des charges aux formations relatives à l'insertion des clauses sociales dans les marchés publics
Qui fait quoi?	Service Développement durable: sollicitation des différents services à participer aux formations proposées par SAW-B Service GRH: reconnaissance de ces formations en tant que formation continuée Autres services impliqués: participation à ces formations
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre de personnes et de services ayant participé à ce type de formation

Mesure n°2	Assistance des services communaux à l'intégration des clauses environnementales
Qui fait quoi?	Service Développement durable: soutien des services communaux à l'intégration de clauses sociales dans leurs cahier des charges + sollicitation et relais avec le help-desk proposé par la Fédération des entreprises d'économie sociale SAW-B
Moyens	Utilisation des moyens humains et techniques existants

nécessaires	
Indicateur	Nombre de cahier des charges rédigés en collaboration avec le service Développement durable

Mesure n°3	Intégration de clauses sociales de formation ou de réservation dans les marchés communaux de travaux
Qui fait quoi?	Service Bâtiments et Logements: travaux de rénovation ou de construction de bâtiments Service Rénovation urbaine: travaux de rénovation ou de construction de bâtiments + aménagement de l'espace public Service Travaux publics: travaux d'aménagement de l'espace public Service Espaces verts: travaux d'aménagement d'espaces verts
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et budgétaires existants
Indicateur	Type de clauses insérées dans les marchés et valeur des marchés réservés ou sous-traités aux entreprises d'économie sociale

Mesure n°4	Intégration de clauses sociales de formation ou de réservation dans les marchés communaux de services et fournitures
Qui fait quoi?	Service Information: distribution du journal communal Service Économat: location et entretien des vêtements de travail Service Affaires sociales: préparation et livraison de repas pour les cantines des écoles communales et des restaurants sociaux + entretien du linge et des vêtements de travail issus des crèches et des restaurants sociaux Service Espaces verts: entretien d'espaces verts Service Propreté publique et Transport: collecte et valorisation des déchets issus des bâtiments communaux et du nettoyage de l'espace public Service Informatique: achat de toners reconditionnés (environ 70% des besoins en cartouches d'impression)
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et budgétaires existants
Indicateur	Type de clauses insérées dans chaque marché et valeur des marchés réservés ou sous-traités aux entreprises d'économie sociale



*Axe d'amélioration n°1: **Renforcement de l'exemplarité communale**, au niveau de sa gestion environnementale interne, en particulier au niveau de l'énergie, des déchets et de la mobilité mais également en matière de politique d'achats responsable aux niveaux social et environnemental*

**Action 1E**  
**L'administration à vélo**

Développer l'usage du vélo par le personnel communal, notamment par l'utilisation régulière des vélos de services

**Contexte:**

Différentes missions à remplir par l'administration communal nécessitent de nombreux déplacements par le personnel au sein de l'ensemble du territoire communal. De plus, la répartition des services au sein de différents sites induit également des déplacements réguliers ou occasionnels d'une partie du personnel. Une part importante de ces déplacements sont effectués à l'aide de véhicules de service. Le recours aux transports en commun est également utilisé mais dans une moindre mesure. La plupart des déplacements intra-communaux peuvent être utilement effectués en vélo, en particulier pour les services administratifs (réunions, contrôle sur le terrain,...). Le temps de parcours cyclable est généralement très compétitif par rapport aux autres modes de déplacement. De plus, l'utilisation du vélo est largement moins coûteux que le recours aux véhicules de services motorisés. Depuis 2006, des vélos de services sont présents sur différents sites mais les modalités d'entretien régulier doivent être redéfinies. En outre, certains membres du personnel sont intéressés par ce mode de transport mais éprouvent des appréhensions quant à son usage et à la sécurité des itinéraires à emprunter.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Amélioration de la rapidité et de la convivialité des déplacements de services
- Réduction des coûts de fonctionnement et l'empreinte environnementale induits par les déplacements de services

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Mobilité	Service Propreté publique et Transport Service Développement durable Service GRH	Asbl Cyclo Pro Vélo

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Formation du personnel à la conduite à vélo en conditions urbaines
Qui fait quoi?	Service Mobilité: organisation de formation à la conduite à vélo à destination du membre du personnel + encouragement du personnel à participer à la Bike Experience organisées par Pro Vélo Service Développement durable: sollicitation des différents services à participer aux formations à la conduite à vélo Service GRH: reconnaissance de ces formations en tant que formation continuée Autres services: participation à ces formations
Moyens nécessaires	Financement des formations: utilisation du budget du Service GRH ou utilisation du budget de 5.280 € à l'article 410/122-48 du Service Mobilité (autre prestations)
Indicateur	Nombre de collaborateurs et de services ayant participé aux formations + nombre de collaborateurs ayant participé à la Bike Experience

Mesure n°2	Mise à disposition de vélos de services équipés sur les principaux sites de l'administration communale
Qui fait quoi?	Service Mobilité: équipement des différents sites en fonction du stock de vélos disponibles + installation des vélos dans un local/endroit sécurisé + mise à disposition d'équipements tels que casques, cadenas et fontes de transport + mise en place d'un registre d'utilisation des vélos sur chaque site Service Propreté publique et Transport: achat de vélos

	Services disposant de vélos de services: inscription des déplacements effectués via le registre d'utilisation de chaque site
Moyens nécessaires	Achat de vélos: budget de 5.000 € à l'article 136/743-51 du sService Propreté publique et Transport réservé à l'achat de vélos
Indicateur	Nombre de vélos total et nombre de sites équipés + Taux d'utilisation des vélos sur base des registres d'utilisation

<b>Mesure n°3</b>	<b>Entretien régulier des vélos de services</b>
Qui fait quoi?	Service Mobilité: organisation de l'entretien des vélos de services par une entreprise d'économie sociale + mise en place d'une procédure pour le signalement des interventions nécessaires Service Propreté publique et Transport: désignation d'un ou deux personnes pouvant effectuer à terme l'entretien des vélos et formation de celles-ci à l'entretien des vélos
Moyens nécessaires	Entretien des vélos: utilisation partielle du budget de 35.200 € à l'article 410/124-48 du service Mobilité (frais techniques)
Indicateur	Proportion des vélos en état de fonctionnement

<b>Mesure n°4</b>	<b>Mise à disposition d'abonnements Villo!</b>
Qui fait quoi?	Service Mobilité: mise à disposition d'abonnements Villo! pour le personnel communal, que ce soit pour les déplacements domicile-travail ou les déplacements de services
Moyens nécessaires	Utilisation partielle du budget de 6.600 € à l'article 410/121-01A du Service Mobilité (frais de déplacement du personnel)
Indicateur	Nombre de personnes et de services disposant d'abonnement Villo! et taux d'utilisation

<b>Mesure n°5</b>	<b>Organisation d'événements de sensibilisation à l'usage du vélo</b>
Qui fait quoi?	Service Mobilité: organisation d'un petit déjeuner lors de la journée européenne au travail sans voiture le 22/09 et distribution de matériel de sensibilisation + organisation d'une promenade à vélo permettant au personnel de découvrir les itinéraires sécurisés et conviviaux Service Développement durable: soutien à l'organisation des événements
Moyens nécessaires	Utilisation partielle du budget de 35.200 € à l'article 410/124-48 du Service Mobilité (frais techniques)
Indicateur	Nombre de participant au petit déjeuner « Au travail sans voiture » et au circuit-vélo



*Axe d'amélioration n°1: **Renforcement de l'exemplarité communale**, au niveau de sa gestion environnementale interne, en particulier au niveau de l'énergie, des déchets et de la mobilité mais également en matière de politique d'achats responsable aux niveaux social et environnemental*

**Action 1F**

**Des véhicules de services moins polluants et mieux utilisés**

Réduire les consommations de carburants induites par l'utilisation des véhicules communaux et rationaliser la flotte de véhicules

**Contexte:**

Les véhicules de services sont utilisés par de nombreux services communaux, que ce soit pour des actions sur le terrain, le transport de personnes, de courriers internes ou de matériel. Le flotte actuelle, gérée par le service Transport et Propreté, comprend environ 210 véhicules de tous types, en ce compris des camions et camionnettes, dont 70 véhicules de type citadins parmi lesquels 13 véhicules sont alimentés au LPG et ont acquis par la commune en 2007. Le taux d'utilisation et les distances parcourues par les véhicules sont très variables d'un service à l'autre en fonction de leur besoin.

Dans le cadre du Plan de Déplacement d'Entreprise, le service Mobilité a conclu un contrat avec la société de voitures partagés Cambio qui permet à certains collaborateurs d'utiliser un véhicule Cambio afin de répondre à des besoins ponctuels de déplacement. Actuellement, des stations Cambio sont présentes à la place du Conseil, place de la Vaillance et à la place Bizet. Ce système est néanmoins méconnu et peu utilisé par les services communaux.

Une réflexion globale sur les besoins en déplacements pourraient permettre une rationalisation voir une réduction de la flotte de véhicules, notamment via une augmentation des déplacements à vélos (action 1E) et un recours accru aux services Cambio pour les besoins ponctuels.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Réduction significative des coûts de fonctionnement et de l'empreinte environnementale induits par les déplacements de services

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Propreté publique et Transport	Service Mobilité Service GRH	

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Augmentation du caractère propre du parc de véhicules (voir action 1C)
Qui fait quoi?	Service Propreté publique et Transport: intégration de clauses techniques et environnementales dans le cahier des charges du marché d'acquisition de nouveaux véhicules, visant notamment à prendre en compte les coûts d'utilisation des nouveaux véhicules sur l'ensemble de son cycle de vie Service Développement durable: assistance à l'intégration de clauses environnementales et de prise en compte de l'ensemble des coûts d'utilisation des nouveaux véhicules
Moyens nécessaires	Utilisation du budget de 120.000 € à l'article 136/743-52 du Service Propreté publique et Transport pour l'acquisition de nouveaux véhicules
Indicateur	Valeur de l'éco-score des véhicules achetés Évolution de la consommation moyenne de carburant

Mesure n°2	Formation des chauffeurs et du personnel à l'éco-conduite
Qui fait quoi?	Service Mobilité: organisation de formations spécifiques à l'éco-conduite Service Propreté publique et Transport: soutien à l'organisation de formation et participation des chauffeurs aux formations à l'éco-conduite Service GRH: reconnaissance de ces formations en tant que formation continuée Autres services: participation du personnel utilisant les véhicules de services

Moyens nécessaires	Financement des formations: utilisation du budget du Service GRH ou utilisation du budget de 5.280 € à l'article 410/122-48 du Service Mobilité (autre prestations)
Indicateur	Nombre de personnes et de services ayant participé à ce type de formation Évolution de la consommation moyenne de carburant
<b>Mesure n°3</b>	<b>Renforcement de l'utilisation de véhicules partagés Cambio pour les besoins ponctuels</b>
Qui fait quoi?	Service Mobilité: diffusion de l'information relative aux modalités pratiques d'utilisation des véhicules partagés Cambio pour les déplacements professionnels, notamment par la rédaction et la diffusion d'une brochure relative à la mobilité d'entreprise
Moyens nécessaires	Coût d'utilisation Cambio: Utilisation partielle du budget de 300.000 € à l'article 410/121-01B du Service Mobilité (frais du Plan de Déplacement d'Entreprise)
Indicateur	Nombre de personnes et de services utilisant les services Cambio



*Axe d'amélioration n°1: **Renforcement de l'exemplarité communale**, au niveau de sa gestion environnementale interne, en particulier au niveau de l'énergie, des déchets et de la mobilité mais également en matière de politique d'achats responsable aux niveaux social et environnemental*

### **Action 1G**

#### **Des nouveaux bâtiments communaux basse-énergie voir passif**

Poursuivre l'intégration des principes d'architecture durable lors de la construction de nouveaux bâtiments ou de rénovation lourde de bâtiments existants

#### **Contexte:**

La commune d'Anderlecht a entamé depuis plusieurs années un renforcement des performances énergétiques des nouveaux bâtiments construits ou rénovés en profondeur. Depuis 2008, le Service Rénovation Urbaine impose au minimum le standard « basse énergie » dans les cahiers des charges de conception des projets de construction neuve ou de rénovations lourdes réalisées dans le cadre des contrats de quartier. Lorsque la faisabilité technique et financière le permet, le niveau d'exigence est augmenté pour atteindre le standard « construction passive ».

Cette démarche a notamment pour but d'anticiper la réglementation régionale qui vise à imposer le respect du standard passif pour toute construction neuve dès 2015.

Les résultats concrets sont conséquents: plusieurs rénovations basse-énergie d'immeubles de logements ont été mis en service depuis 2010, pour un total d'une vingtaine de logements. Un immeuble de 4 logements a également été construit selon le standard passif dans le cadre du Contrat du Quartier Aumale-Wayez. Celui-ci ainsi qu'un autre immeuble encore en chantier sont reconnus par Bruxelles Environnement comme « bâtiment exemplaire ».

#### **Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Importante réduction des coûts énergétiques et de l'empreinte environnementale induits par l'occupation des bâtiments communaux
- Amélioration du confort thermique d'occupation des bâtiments communaux

#### **Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Rénovation urbaine	Service Bâtiments et Logements	

#### **Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Construction neuve: application du standard passif ou (très) basse énergie
Qui fait quoi?	Service Rénovation urbaine: obtention du permis d'urbanisme et construction d'un immeuble de 10 logements et d'une crèche de 30 enfants respectant le standard passif dans le cadre du Contrat de Quartier Lemmens Service Bâtiments et Logements: obtention du permis d'urbanisme et construction de la nouvelle école des Trèfles selon le standard basse-énergie
Moyens nécessaires	Utilisation des budgets existants pour la construction des bâtiments
Indicateur	Date d'obtention des permis; niveau de performance énergétique des bâtiments programmés et état d'avancement des chantiers

Mesure n°2	Rénovation lourde: application du standard (très) basse-énergie
Qui fait quoi?	Service Rénovation urbaine: obtention du permis d'urbanisme et mise en œuvre de la rénovation basse-énergie de l'école des Vétérinaires (voir action 1B) + conception du projet et obtention du permis d'urbanisme de rénovation très basse-énergie de la crèche « Le Bocage » dans le cadre du Contrat du quartier durable Canal-Midi + conception du projet et obtention du permis d'urbanisme pour la rénovation et l'extension très basse énergie de l'école maternelle des petits Goujons dans le cadre du contrat de quartier Canal-Midi + conception du projet et obtention du permis d'urbanisme de rénovation très

	basse énergie d'un bâtiment en vue de créer une crèche de 36 places dans le cadre du Contrat de Quartier durable Scheut + conception du projet et obtention du permis d'urbanisme de rénovation basse-énergie d'un immeuble de logement dans le cadre du Contrat de Quartier durable Scheut
Moyens nécessaires	Utilisation des budgets existants pour la rénovation des bâtiments
Indicateur	Date d'obtention des permis, niveau de performance énergétique des bâtiments programmés et état d'avancement des chantiers



*Axe d'amélioration n°1: **Renforcement de l'exemplarité communale**, au niveau de sa gestion environnementale interne, en particulier au niveau de l'énergie, des déchets et de la mobilité mais également en matière de politique d'achats responsable aux niveaux social et environnemental*

**Action 1H**

**Économies d'énergie dans les bâtiments communaux**

Améliorer les performances énergétiques des bâtiments existants et communiquer sur les résultats obtenus

**Contexte:**

La commune d'Anderlecht dispose d'un parc immobilier comprenant de nombreux immeubles: bâtiments administratifs et techniques, multiples écoles, locaux sportifs, etc. Parmi ceux-ci, on retrouve un certain nombre d'immeubles relativement anciens qui présentent des faibles performances énergétiques.

Depuis 2006, le service Bâtiments et Logements a mis en œuvre une politique d'économie d'énergie dans le cadre de la convention régionale PLAGE: Plan Local d'Action pour la Gestion de l'Énergie. Un monitoring des consommations des différents bâtiments a été mis sur pied depuis 2007, ce qui a permis d'identifier une dizaine de sites prioritaires. Plus de 5 millions d'euros ont été investis entre 2006 et 2010 afin de réduire les consommations énergétiques du parc immobilier: meilleure isolation, remplacement des installations techniques et meilleure régulation. Des résultats significatifs ont été atteints puisque la consommation d'énergie pour le chauffage des bâtiments a diminué de 11% entre 2007 et 2010. Si l'on considère uniquement les sites prioritaires, cette réduction atteint plus de 20%.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Importante réduction des coûts énergétiques et de l'empreinte environnementale induits par l'utilisation des bâtiments communaux
- Amélioration du confort d'occupation des bâtiments communaux

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Bâtiments et Logements	Service Développement durable Service Information	

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Poursuite de la dynamique d'amélioration énergétique des bâtiments existants
Qui fait quoi?	Service Bâtiments et Logements: poursuite des travaux améliorant la performance énergétique des bâtiments existants par l'isolation des toitures, le remplacement ou le doublement des châssis, la rénovation des chaufferies et l'amélioration de la régulation
Moyens nécessaires	Utilisation des budgets disponibles pour la rénovation des bâtiments
Indicateur	Interventions techniques réalisées Évolution des consommations d'énergie au sein de bâtiments communaux

Mesure n°2	Information et sensibilisation de travailleurs et des visiteurs aux travaux économiseurs d'énergie et à l'évolution de la consommation d'énergie dans les bâtiments ouverts au public
Qui fait quoi?	Service Développement durable: élaboration de supports d'information par bâtiment (affiches, pages web,...) indiquant l'évolution des consommations d'énergie et informant des principales interventions techniques réalisées ou programmées Service Bâtiments et Logements: fourniture des données techniques nécessaires et validation du contenu de l'information Service Information: mise en forme des affiches d'information et des pages web
Moyens nécessaires	Utilisation des budgets humains et techniques existants
Indicateur	Nombre de sites pour lesquels des supports d'information ont été édités



*Axe d'amélioration n°1: **Renforcement de l'exemplarité communale**, au niveau de sa gestion environnementale interne, en particulier au niveau de l'énergie, des déchets et de la mobilité mais également en matière de politique d'achats responsable aux niveaux social et environnemental*

**Action 11**  
**Événements communaux durables**

Systematiser les bonnes pratiques durables dans l'organisation des événements et des festivités internes et publiques organisés par les services communaux

**Contexte:**

La commune d'Anderlecht organise différentes manifestations et événements festifs tout au long de l'année, que ce soit en interne au sein de l'espace public: marché annuel, pic-nic en musique, le marché de Noël, la fête de la Mobilité douce, le festival des arts de la rue, etc.

Ces activités mobilisent en un laps de temps très court de nombreuses ressources humaines mais également matérielles: boissons, nourriture, transports, papier, eau et déchets. La consommation de ces ressources représente un impact environnemental non négligeable.

Différentes mesures permettent de réduire l'impact environnemental tout en soutenant également l'économie solidaire et locale. Certaines de celles-ci sont déjà mise en œuvre lors de l'organisation de ces événements. Il convient donc de favoriser les contacts entre les services communaux organisateurs afin de développer et généraliser celles-ci.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Sensibiliser les participants aux bonnes pratiques
- Soutien de l'économie locale
- Amélioration de l'image de la Commune

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Développement durable	Service Information Service Fête et Cérémonies Service Propreté publique et Transport Service Rénovation urbaine Service Mobilité Service Jeunesse / Dienst Jeugd Service Culture / Dienst Culture Service Vie associative / Dienst Samenlevingopbouw Service Classes moyennes	

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Organisation d'un groupe d'échange rassemblant les principaux services organisateurs d'événements afin de partager les bonnes pratiques
Qui fait quoi?	Service Information: convocation et animation de ce groupe d'échange visant à faire un état des lieux des bonnes pratiques existants et à clarifier les ressources internes disponibles ainsi que les procédures de fonctionnement Service Développement durable: soutien à la convocation et à l'animation du groupe d'échange Autres services: participation constructive à ce groupe d'échange
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre de réunion de ce groupe d'échange et taux de participation

Mesure n°2	Renforcer l'accessibilité en transport public et modes doux
Qui fait quoi?	Tous les services: intégration au sein des support d'annonce de l'événement (flyers, affiches, mailing, annonce web,...) d'informations sur l'accessibilité en transports en commun + aménagement de parkings vélos provisoires + réservation d'emplacement de parking PMR le cas échéant Service Mobilité: soutien à la conception et à la signalisation des parkings vélos provisoires
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre d'événements mentionnant les informations d'accessibilité et comprenant un parking vélo sécurisé

Mesure n°3	Prévention et valorisation des déchets lors des événements
Qui fait quoi?	Service Propreté publique et Transport: achat de poubelles bleues et jaunes à roulette (volume de 240l) permettant l'installation de zones de tri lors des événements + dépose et reprise des poubelles de tri lors d'événements et valorisation adéquate des déchets triés Service Développement durable: mise au point d'une signalétique de tri adaptée aux événements publics à apposer sur les poubelles de tri Autres services: placement des zones de tri de déchets aux endroits opportuns + favorisation des systèmes de toilettes sèches + recours aux gobelets réutilisables consignés
Moyens nécessaires	Achat des poubelles bleues et jaunes: utilisation partielle du budget du service Propreté publique et Transport « achat de machines et matériel »
Indicateur	Nombre d'événements ayant intégrés une ou plusieurs mesures de prévention et/ou de valorisation des déchets

Mesure n°4	Privilégier l'alimentation et les boissons locales et durables
Qui fait quoi?	Tous les services: favorisation des fournisseurs ou des stands proposant de l'alimentation et des boissons issues de l'agriculture biologiques, régionales, de saison et/ou issues du commerce équitable. Service Développement durable: constitution et diffusion d'une liste de prestataires actifs dans ce domaine
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et budgétaires existants
Indicateur	Proportion de stands par événement proposant de l'alimentation ou des boissons locales et durables



*Axe d'amélioration n°2: **Amélioration de la transversalité** dans l'articulation des politiques communales mais aussi dans la collaboration des services communaux entre eux et avec les autres intervenants publics et privés*

**Action 2A**

**Un partage efficace de l'information en interne**

Renforcer le partage et l'échange d'informations entre les différents services communaux.

**Contexte:**

L'administration communale emploie plus d'un millier de collaborateurs, répartis dans une soixantaine de services communaux disposant de missions et compétences définies. Ces services sont répartis dans différents bâtiments disséminés au sein du territoire communal. La segmentation administrative et la dispersion géographique constituent des freins significatifs à un partage efficace de l'information.

Il existe pourtant une demande importante de la part du personnel de pouvoir accéder aisément à différents documents sous format informatique, que ce soit en matière d'organisation interne (agenda, procédures,...), de gestion du personnel (règlement de travail et formulaires) et des finances (budgets) ou de documentation interne (rapports annuels).

Actuellement, tous les employés communaux peuvent obtenir une adresse e-mail interne qui leur permet outre l'accès à un boîte mail, de disposer de diverses fonctionnalités tels qu'un répertoire interne et un agenda des événements.

Néanmoins, le partage de documents informatiques est actuellement limité. Seuls les services implantés sur le site de l'Hôtel communal disposent d'un accès à différents dossiers partagés. Ceux-ci sont également accessibles depuis la plupart des autres sites mais avec une vitesse de connexion ralentie.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Amélioration de la circulation de l'information et de l'accès aux documents à partager
- Renforcement des collaborations entre les services communaux
- Réduction des impressions liées à la diffusion des documents internes

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Information	Service Informatique Service GRH Service Finances Service Secrétariat communal Service SIPP Service Mobilité Service Économat Comité de direction Service Développement urbain	

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Maintenir et développer le journal interne comme canal de communication interne
Qui fait quoi?	Service Information: utilisation du journal interne afin de renforcer la transmission des informations en interne ainsi que la présentation des différents services communaux + diffusion du journal interne en version informatique
Moyens nécessaires	Budget de 2000 € à l'article 133/123-06 du Service Information
Indicateur	Nombre de parution chaque année + nombre de services présentés + taux de lecture

Mesure n°2	Gestion d'un agenda partagés des événements communaux
Qui fait quoi?	Service Information: organisation d'une réunion annuelle rassemblant tous les services organisant des événements et manifestations communales afin d'identifier la programmation de l'année et gestion d'un agenda partagé des événements accessibles à tous les services communaux et permettant de connaître les activités organisées par les autres services

	Autres services: participation à la réunion de programmation annuelle et transmission des informations au cours de l'année
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre d'événements recensés et nombre d'utilisateurs de l'agenda

<b>Mesure n°3</b>	<b>Mise en place d'un Intranet accessible depuis l'ensemble des bâtiments communaux</b>
Qui fait quoi?	Service Information: définition de la structure et du contenu de l'Intranet et des modalités d'alimentation de celui-ci par les services impliqués + définition d'un visuel + développement des fonctionnalités après la mise en place Service Informatique: rédaction et passation du cahier des charges pour le marché de mise en place de l'Intranet par prestataire externe + suivi technique de ce marché Autres services impliqués: partage et mise à jour régulière des documents pertinents via l'Intranet
Moyens nécessaires	Mise en place de l'Intranet par un prestataire externe: utilisation partielle du budget de 175.000 € à l'article 139/742-53 du Service Informatique (Achat de matériel et logiciel informatique)
Indicateur	Date de mise en service de l'Intranet + nombre de documents partagés + nombre d'utilisateurs

<b>Mesure n°4</b>	<b>Constitution d'une banque de données cartographiques</b>
Qui fait quoi?	Service Développement urbain: implémentation dans un système d'information géographiques de différentes données cartographiques nécessaires au Plan Général d'Intervention d'Urgence et développement progressif d'une plateforme d'accès à ces données pour les autres services communaux
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants + budget à définir pour développer la plateforme d'accès aux autres services et à solliciter en 2013
Indicateur	Nombre de services pouvant accéder à la plateforme de partage des données cartographies



*Axe d'amélioration n°2: **Amélioration de la transversalité** dans l'articulation des politiques communales mais aussi dans la collaboration des services communaux entre eux et avec les autres intervenants publics et privés*

**Action 2B**

**Plus de transversalité dans l'action communale**

Renforcer le décloisonnement des matières et des approches entre les services et développer une vision globale stratégique durable

**Contexte:**

L'administration communale est structurée en 9 départements comprenant au total environ 60 services communaux. Même si des améliorations ont été apportées lors de la révision du cadre communal en 2009, cette segmentation administrative induit un certain cloisonnement des matières et des approches et des processus décisionnels. Un défi important consiste donc à intégrer plus de transversalité dans les actions et les projets communaux.

Le Plan Communal de Développement participe également à renforcer la transversalité de l'action communale en tant qu'instrument de planification globale du développement communal. Le PCD a pour but de préciser les objectifs poursuivis par la commune au cours des 10 années à venir en définissant les moyens et mesures qu'elle compte mettre en œuvre. Il donne aux décideurs (le Collège) et aux gestionnaires (l'Administration) un cadre, un argumentaire et des balises en vue d'améliorer le contexte territorial tout en favorisant la cohérence des projets en cours ou à venir.

Cet objectif de transversalité est également rencontré par la dynamique Agenda 21 qui vise à développer des projets et des actions favorisant le dialogue et les collaborations entre les services mais également avec d'autres acteurs locaux publics ou privés.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Prise en compte accrue de l'équilibre entre les différents aspects de développement durable
- Meilleure efficacité dans la gestion des projets

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Comité directeur	Service Développement urbain Service Développement durable Service GRH	

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Renforcement de la transversalité dans l'élaboration des projets et dans la mise en œuvre des actions communales
Qui fait quoi?	Comité directeur: organisation régulière de réunions du comité de direction permettant un renforcement des collaborations et de la coordination entre les services communaux et une prise en compte systématique d'une vision globale transversale dans l'élaboration des projets et dans la mise en œuvre des actions communales
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre de réunions du Comité de direction + taux de participation

Mesure n°2	Finalisation et approbation provisoire puis définitive du Plan Communal de Développement
Qui fait quoi?	Développement urbain: suivi de la finalisation de la procédure d'élaboration du PCD et mise sur pied d'une commission pluridisciplinaire et transversale de suivi de la mise en œuvre de ce plan
Moyens nécessaires	Utilisation du budget disponible pour l'élaboration du PCD (budget total de 225.000 € dont 220.000 € subsidié par la Région de Bruxelles-Capitale)
Indicateur	Date d'approbation provisoire et définitive du PCD + nombre de réunions de la commission de suivi de la mise en œuvre du PCD

Mesure n°3	Renforcement des moyens humains du service Développement durable afin soutenir la poursuite de la dynamique transversale de développement durable « Agenda 21 »
Qui fait quoi?	Comité d'accompagnement: pérennisation du poste de coordinateur Agenda 21 par engagement sur fonds communaux dès 2013 (actuellement financé par la subvention régionale « Agenda Iris 21 » à durée limitée de 3 ans et qui arrivera à échéance fin 2012) Service Développement durable: poursuite de la dynamique Agenda 21 par le maintien et le développement de projets et d'actions favorisant les collaborations inter-services et la transversalité
Moyens nécessaires	Budget d'environ 50.000 € par an pour couvrir les frais de personnel relatif à la pérennisation du poste de coordinateur Agenda 21 à prévoir dans le budget global des frais de personnel
Indicateur	/



Axe d'amélioration n°3: **Optimisation des structures et des processus participatifs** impliquant les citoyens dans la planification et la gestion communale

**Action 3A**  
**Des Conseils consultatifs dynamiques**

Renforcer et améliorer le fonctionnement des conseils consultatifs existants

**Contexte:**

La commune d'Anderlecht a mis sur pied plusieurs conseils consultatifs visant à renforcer la prise en compte de l'avis des citoyens et acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions communales: le conseil consultatif de la personne handicapée, le conseil consultatif des classes moyennes, le conseil consultatif des seniors composés d'une section francophone et d'une section néerlandophone, le conseil consultatif de la solidarité internationale ainsi que la commission consultative vélo et le Kinderraad et le Jeugdraad. Ces instances ont pour but de renforcer la participation citoyenne et d'adapter l'action communale aux réalités du terrain. Chacune dispose d'un règlement spécifique. La présidence est assurée soit par un membre du Collège soit par un membre du conseil consultatif désigné. Le secrétariat est généralement assuré par un fonctionnaire.

Le fonctionnement de ces structures est très variable et certains d'entre elles connaissent un taux de participation parfois décevant. La non-prise en compte de certaines recommandations génèrent également certaines frustrations ou incompréhensions de la part des participants.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Renforcer la participation citoyenne
- Adapter l'action communale aux réalités de terrain

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Affaires sociales	Service Classes moyennes Service Solidarité internationale Service Mobilité Dienst Onderwijs Dienst Jeugd Service Information	

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Échange de bonnes pratiques entre services organisant un conseil consultatif
Qui fait quoi?	Services Affaires sociales: organisation d'échanges relatifs à l'organisation et au bon fonctionnement des conseils consultatifs Autres services impliqués: participation constructive aux échanges
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre de réunions d'échange + taux de participation

Mesure n°2	Renforcement des demandes d'avis auprès des conseils consultatifs
Qui fait quoi?	Tous les services impliqués: sollicitation régulière des conseils consultatifs (idéalement au moins 4 fois par an), développement d'une dynamique d'échange et d'avis constructifs en collaboration avec les autres services communaux, envoi des convocations dans les délais impartis et rédaction rapide des compte-rendus de réunion
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre de réunions des différents conseils consultatifs + taux de participation

Mesure n°3	Meilleure visibilité interne et externe des activités des Conseil consultatifs
Qui fait quoi?	Tous les services impliqués: publication sur l'intranet et sur le site web de document de synthèse des réunions reprenant les demandes et les avis émis Service Information: développement des pages web des conseils consultatifs sur base des informations transmises par les services
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Développement et mise à jour des dossiers intranet des pages internet reprenant la synthèse des réunions des conseils participatifs



**Axe d'amélioration n°3: *Optimisation des structures et des processus participatifs impliquant les citoyens dans la planification et la gestion communale***

**Action 3B  
Des processus participatifs performants**

Harmoniser et optimiser les processus participatifs et consultatifs menés par les différents services communaux

**Contexte:**

La participation citoyenne vise à renforcer l'implication des habitants et acteurs locaux dans la prise de décision relative à l'action communale.

On reconnaît généralement 3 niveaux à la participation citoyenne au niveau communal: l'information (préalable indispensable à toute démarche participative), la consultation (collecte d'avis) et la concertation (rapprocher l'ensemble des acteurs autour d'un projet afin de permettre son appropriation et son acceptation par tous).

Outre les dispositifs de concertation obligatoires (telles que les enquêtes publiques), de plus en plus de services communaux développent des processus participatifs visant à développer une réelle concertation avec les citoyens. Les compétences nécessaires afin de mener correctement ce type de processus sont multiples et parfois peu maîtrisées par les collaborateurs impliqués, ce qui induit certains dysfonctionnement, notamment au niveau du taux de participation qui est parfois faible et en matière de retour d'information vers les participants.

Dans ce cadre, le service Participation a pour mission d'encadrer et d'assister les services communaux dans leur démarche, que ce soit au niveau logistique mais également méthodologique.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Renforcer le dialogue entre les services communaux et les citoyens ainsi qu'avec le Collège
- Adapter l'action communale aux réalités de terrain
- Renforcement des occasions de rencontre et des liens entre les citoyens

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Participation	Service Développement urbain Service Développement durable Service Rénovation urbaine Service Information Service Propreté publique et Transport	

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Amélioration de la qualité des processus participatifs via la rédaction et la diffusion d'un guide méthodologique des processus participatifs
Qui fait quoi?	Service Participation: rédaction concertée d'un guide méthodologique des processus participatif visant à clarifier les objectifs et les modalités de mise en œuvre des différents processus possibles ainsi que le soutien méthodologie et logistique proposés par le service Participation + diffusion et présentation de ce documents auprès des services concernés Service Information: soutien à la diffusion du guide méthodologique Autres services impliqués: utilisation et mise en œuvre des recommandations du guide méthodologiques
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Date d'approbation du document et diffusion de celui-ci Nombre de processus participatifs impliquant le service Participation et niveau d'implication de ce dernier dans le processus

Mesure n°2	Évaluation des processus participatifs menés par la Commune
Qui fait quoi?	Service Participation: élaboration et mise en œuvre d'un processus d'évaluation des principaux processus participatifs menés par la Commune impliquant une expertise externe neutre en matière de processus participatifs Autres services impliqués: collaboration à l'évaluation des processus menés par les services
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants Expertise externe: utilisation des budgets existants ou budget à demander en 2013
Indicateur	Nombre de processus participatifs ayant fait l'objet d'une évaluation et qualité des processus évalués



Axe d'amélioration n°3: **Optimisation des structures et des processus participatifs** impliquant les citoyens dans la planification et la gestion communale

**Action 3C**  
**Info-chantiers voiries**

Améliorer l'information des riverains sur les déroulement des chantiers des voiries et favoriser un dialogue constructif avec les entreprises effectuant ces travaux

**Contexte:**

Des travaux sont régulièrement menés au sein des différentes voiries parcourant le territoire communal. Ces chantiers peuvent être menés à l'initiative du gestionnaire de la voirie, c'est-à-dire soit la commune d'Anderlecht soit la région de Bruxelles-Capitale. Les gestionnaires d'impétrants (Sibelga et Vivaqua par exemple) ou la STIB sont également à l'origine de différents chantiers au sein des voiries et de leurs abords. Ce type d'intervention peuvent engendrer différents nuisances, que ce soit en terme de circulation automobile ou modes doux mais également en matière de stationnement ou d'accès aux bâtiments bordant ces voiries. Ces nuisances peuvent participer à la dégradation momentanée de la qualité de vie dans les quartiers. Dans ce contexte, l'information préalable des riverains est un élément essentiel qui permet de réduire les nuisances et de faciliter l'acceptation des travaux. De plus, l'identification d'un point de contact permet aux riverains de relayer les problèmes rencontrés sur le terrain à l'entreprise ou au gestionnaire de voirie. Dans certains cas, ceux-ci peuvent alors adapter les modalités de travail afin de réduire les désagrément.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Améliorer l'information des citoyens sur les travaux de voiries menés dans leur quartier
- Renforcer le dialogue entre les riverains et les intervenants au sein de l'espace public

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Travaux publics	Service Information Service Gardiens de la Paix	Bruxelles Mobilité

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Distribution de toute-boîte d'information lors des chantiers communaux au sein des voiries communales
Qui fait quoi?	Service Travaux publics: distribution de toute-boîte d'information annonçant les chantiers organisés par la Commune, avec l'objet du chantier, la durée prévue, l'identité de l'entreprise réalisant les travaux, les déviations ou désagréments éventuels et les coordonnées d'un point de contact Service Gardiens de la Paix: assistance à la distribution des toutes-boîtes
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre de chantiers annoncés par toute-boîte et nombre de toute-boîte distribués Nombre moyen de jour entre la distribution du toute-boîte et le début des travaux
Mesure n°2	Création d'une rubrique Info-Chantiers Voiries sur le site web communal
Qui fait quoi?	Service Travaux publics: transmission régulière au service Information des données relatives aux chantiers de voiries avant le démarrage de ceux-ci Service Information: création et mise à jour régulière d'une rubrique Info-Chantiers Voiries accessible depuis la page d'accueil du site web communal
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre de chantiers annoncés via la rubrique Nombre de visites sur la rubrique Info-Chantier

Mesure n°3	Pose de panneaux d'information et organisation de réunions d'information pour les gros chantiers
Qui fait quoi?	Services Travaux publics: organisation de réunion d'information en cas de gros chantiers commandés par la Commune + pose de panneaux d'information permanent sur le site du chantier Service Information: organisation de réunions d'information en cas de gros chantiers organisés par des acteurs autres que la commune + annonce de ces réunions via les canaux d'information communaux complétés éventuellement par des toute-boîtes Service Gardiens de la Paix: assistance à la distribution des toutes-boîtes
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre de réunions d'information organisées et taux de participation



Axe d'amélioration n°4: **Sensibilisation et mise en avant des bonnes pratiques** auprès des citoyens, notamment les locataires des logements communaux, des commerces et des entreprises afin d'encourager ceux-ci à agir pour améliorer la durabilité de leur mode de vie ou de fonctionnement

**Action 4A**  
**Utilisation rationnelle de l'énergie dans les logements communaux**

Sensibiliser les locataires des logements communaux aux bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'énergie

**Contexte:**

La commune d'Anderlecht dispose d'un parc d'environ 600 logements communaux. Ces logements sont occupés par des publics variés qui sont parfois peu ou pas sensibilisés aux pratiques d'utilisation rationnelle de l'énergie.

Différents gestes simples permettent d'économiser de l'énergie tout au long de l'année, notamment par une bonne utilisation des équipements de chauffage tels que les vannes thermostatiques ou les thermostats d'ambiance programmables. De plus, certains micro-investissements peu coûteux permettent également des économies d'énergie, comme l'utilisation de multiprises permettant de supprimer la consommation de veille des appareils électriques ou le placement d'ampoules économiques. La commune souhaite donc informer et encourager les locataires des logements communaux à agir dans ce domaine.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Économie d'énergie et réduction de la charge financière des charges locatives
- Développement de moments de rencontre et de convivialité entre les locataires

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Bâtiments et Logements	Service Rénovation urbaine Service Développement durable	vzw Samenlevingsopbouw

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Organisation de séances de sensibilisation des locataires des logements communaux aux gestes quotidiens économiseurs d'énergie dans leur logement
Qui fait quoi?	Service Bâtiments et Logement: invitation des locataires à participer aux séances d'information et de sensibilisation et participation d'un représentant du Service aux séances Service Développement durable: soutien à la définition des modalités d'invitation et participation aux séances Service Rénovation urbaine: accueil de ces séances d'information au sein de l'antenne du Contrat de Quartier Canal-Midi vzw Samenlevingsopbouw: animation des séances d'information et de sensibilisation
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateurs	Taux de participation aux séances d'information



*Axe d'amélioration n°4: Sensibilisation et mise en avant des bonnes pratiques auprès des citoyens, notamment les locataires des logements communaux, commerces et entreprises afin d'encourager ceux-ci à agir pour améliorer la durabilité de leur mode de vie ou de fonctionnement*

### **Action 4B Particip'cafés durables**

Favoriser les rencontres citoyennes et les débats autour d'applications concrètes du développement durable au quotidien

#### **Contexte:**

Les Particip'cafés sont des activités d'échanges organisées par la Maison de la Participation d'Anderlecht et ouvertes à l'ensemble des habitants d'Anderlecht et des acteurs locaux. Il s'agit de réunions d'informations et de débats sur des thèmes variés concernant des applications concrètes au quotidien.

Une ou plusieurs personnes ressources sont présentes pour partager leur connaissance et leur expérience sur un thème défini. L'objectif de ces activités est de permettre aux participants de s'informer mais également de partager leurs vécus et leurs questions et de rencontrer d'autres personnes impliqués ou intéressés dans ce domaine, qu'il s'agisse d'autres citoyens ou d'associations locales.

Ces activités sont annoncées via le site web communal et de la Maison de la Participation, ainsi que via le journal communal et par la distribution de flyers d'invitation et l'envoi de mails, en particulier auprès des comités de quartiers.

Le programme est élaboré en collaboration avec différents acteurs, principalement les services communaux mais également les associations locales.

Les Particip'cafés sont organisées en soirée et/ou en journée afin de permettre la participation d'un public plus diversifié.

#### **Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Amélioration des comportements individuels en matière de consommation durable
- Renforcement des occasions de rencontre et des liens entre les citoyens

#### **Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Participation	Service Information Service Développement durable	Nature et Progrès asbl

#### **Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Organisation de soirées conférences-débats à la Maison de la Participation en collaboration avec les associations locales
Qui fait quoi?	Service Participation: renforcement des collaborations avec les associations locales afin de développer une programmation des Particip'cafés favorisant les comportements durables et d'augmenter le nombre et la diversité des participants Service Développement durable: soutien à la programmation et à l'organisation des Particip'cafés, notamment via des activités sur le thème de l'alimentation saine et durable proposées dans le cadre de la Maison Verte et Bleue Service Information: soutien à la diffusion des invitations en interne et vers le grand public
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre de Particip-cafés organisés, thèmes abordés et taux de participation



*Axe d'amélioration n°4: Sensibilisation et mise en avant des bonnes pratiques auprès des citoyens, notamment les locataires des logements communaux, commerces et entreprises afin d'encourager ceux-ci à agir pour améliorer la durabilité de leur mode de vie ou de fonctionnement*

### **Action 4C**

#### **Des primes vertes communales mieux connues de tous**

Maintenir et mieux faire connaître les aides communales destinées à soutenir les citoyens dans leurs investissements visant à réduire l'empreinte écologique de leurs modes de vie

#### **Contexte:**

Les citoyens peuvent réaliser différents travaux dans leur habitation afin de réduire leur empreinte écologique. Depuis plusieurs années, la réalisation d'un certain nombre d'investissements est encouragée par les pouvoirs publics, via des primes à la rénovation et les primes énergies octroyée par la région de Bruxelles-Capitale, mais également au niveau fédéral, via des déductions fiscales, ces dernières ayant été fortement réduites depuis le 1er janvier 2012.

La commune Anderlecht octroie depuis 2005 des primes communales pour certains investissements. Le procédure d'octroi des primes a été simplifiée en 2009 afin de faciliter les démarches des citoyens. Les informations relatives à ces primes sont reprises sur le site internet communal et sont également diffusées lors des stands d'information lors d'événements communaux. La communication relative à ces primes doit être maintenue et renforcée.

En outre, afin de favoriser le compostage des déchets organiques par les particuliers, Le service Espaces verts met à disposition des habitants des fûts composteurs à prix réduits (25 euros par fût).

#### **Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Amélioration des comportements individuels en matière de consommation durable
- Renforcement des liens et des occasions de rencontre entre les citoyens

#### **Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Développement durable	Service Espaces verts Service Information	Bruxelles Environnement

#### **Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Renforcement de l'information sur l'existence des primes vertes communales et régionales
Qui fait quoi?	Service Développement durable: gestion administrative et financière de la procédure d'octroi des prime communales relatives aux panneaux solaires thermiques, aux citernes d'eau de pluie et aux toitures vertes + mise à jour et réimpression des flyers d'informations sur les primes vertes communales + diffusion des flyers communaux et brochures régionales fournies par Bruxelles Environnement via un présentoir au service Permis d'Urbanisme et via des stands lors d'événements communaux Service Information: mise en page des flyers mis à jour
Moyens nécessaires	Budget pour les primes 2012 à rétablir au niveau du budget des années précédentes (5000 euros) + maintien voir renforcement de ce montant pour 2013
Indicateur	Nombre de primes octroyées annuellement Date de mise à jour des flyers d'information et mode de diffusion de ceux-ci Nombre de demandes d'information gérées par le service Développement durable

Mesure n°2	Mise à disposition de fûts composteurs à prix réduit et renforcement de l'information
Qui fait quoi?	Service Espaces verts: vente aux citoyens de fûts composteurs à un prix modique de 25 euros pièces, en ce compris la livraison à domicile + mise à jour et réimpression des flyers informant de la mise à disposition des fûts composteurs Service Développement durable: soutien à la mise à jour et réimpression des flyers ainsi que promotion de l'initiative via des stands lors d'événements communaux Service Information: mise en page des flyers mis à jour + création d'une page web reprenant la procédure à suivre

Moyens nécessaires	Achat de fûts composteurs: Utilisation du budget du service ordinaire du Service Espaces verts
Indicateur	Nombre de fûts composteurs vendus chaque année Date de mise à jour des flyers d'information et mode de diffusion de ceux-ci



*Axe d'amélioration n°4: Sensibilisation et mise en avant des bonnes pratiques auprès des citoyens, notamment les locataires des logements communaux, commerces et entreprises afin d'encourager ceux-ci à agir pour améliorer la durabilité de leur mode de vie ou de fonctionnement*

**Action 4D**  
**Soutien et favorisation des projets citoyens**

Favoriser et soutenir la mise en œuvre d'initiatives citoyennes collectives améliorant la qualité du cadre de vie et la cohésion sociale dans les quartiers

**Contexte:**

Contrairement à certaines idées reçues, il est assez courant que des voisins ou des membres d'associations locales élaborent des projets en vue d'améliorer la qualité de leur cadre de vie. Lorsqu'ils peuvent se réaliser, ce type de projets contribuent activement au renforcement de la cohésion sociale. Ces réalisations nécessitent souvent des budgets assez limités mais leur absence empêche ou limite la mise en œuvre. Il est donc pertinent que les pouvoirs publics soutiennent la réalisation de telles initiatives citoyennes.

Depuis 2006, la Maison de la Participation d'Anderlecht lance chaque année un appel à projet qui vise à soutenir les initiatives citoyennes de développement des quartiers. Ces initiatives peuvent être proposés par tout groupement d'habitants ou association actif dans un quartier d'Anderlecht. Le projet doit inclure une dynamique participative et donc appeler à la mobilisation du plus grand nombre de citoyens lors de la conception du projet, de son élaboration, de sa mise en œuvre et de l'entretien de celui-ci. Chacun des projets retenus par le jury bénéficie d'un subside pour permettre leur réalisation.

Le service Espaces verts organise également chaque année un appel à projet « quartier vert », visant à soutenir les initiatives des citoyens souhaitant embellir les quartiers (végétalisation des façades, aménagement d'un terrain, etc.). Ce soutien communal est à la fois une aide financière et technique.

D'autres appels à projet sont également initiés au niveau régional ou national par des différents acteurs publics ou associatifs.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Amélioration de la qualité de l'environnement et du cadre de vie
- Renforcement des occasions de rencontre et développement de moments de convivialité entre les citoyens

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Participation	Service Espaces verts Service Permis d'urbanisme Service Développement urbain Service Travaux publics Services Développement durable	Fonds de la Politique des Grands Villes

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Organisation de l'appel à projet communal « Enveloppe de quartier durable »
Qui fait quoi?	Service Participation: organisation annuelle de l'appel à projet visant à soutenir les initiatives citoyennes de développement des quartiers + large diffusion de l'annonce de l'appel à projet via les canaux d'informations communaux + accompagnement des projets afin de renforcer la dynamique participative de ceux-ci Services PU, DU; DD et TP: participation au jury afin de valider la faisabilité des projets et collaboration pour faciliter leur bonne mise en œuvre
Moyens nécessaires	Utilisation d'un montant de 30.000 € du budget du Service Participation financés à 100% par le Fonds de la Politiques des Grandes Villes
Indicateur	Nombre de projets candidats et nombre de projets lauréats Nombre de projet lauréat incluant une forte dynamique participative Taux de mise de œuvre des projets lauréats

Mesure n°2	Organisation de l'appel à projet communal « Quartier vert »
Qui fait quoi?	Service Espaces verts: organisation annuelle de l'appel à projet visant à soutenir les initiatives des citoyens qui souhaitent embellir leur quartier par la verdurisation + large diffusion de l'information via les canaux d'informations communaux Service Participation: aide à la diffusion de l'information vers les Comités de Quartiers
Moyens nécessaires	Utilisation d'un montant de 12.000 € du budget du Service Espaces verts
Indicateur	Nombre de projets candidats et nombre de projets lauréats

Mesure n°3	Information des citoyens et associations locales sur les autres appels à projets initiés au niveau régional ou national par différents acteurs publics ou associatifs.
Qui fait quoi?	Service Participation: collecte des informations relatives aux appels à projets régionaux ou nationaux + diffusion de l'information via le site web de la Maison de la Participation, l'envoi de mailing et la mise à disposition de brochures/flyers d'information au guichet du service Démarcherie Service Développement durable: transfert des informations reçues vers le service Participation
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existant
Indicateur	Nombre d'appels à projet relayés par la Maison de la Participation Nombre de candidatures anderlechtoises parmi ces appels à projet



*Axe d'amélioration n°4: Sensibilisation et mise en avant des bonnes pratiques auprès des citoyens, notamment les locataires des logements communaux, commerces et entreprises afin d'encourager ceux-ci à agir pour améliorer la durabilité de leur mode de vie ou de fonctionnement.*

**Action 4E**  
**Respect des parking réservés aux personnes handicapées**

Renforcer le respect des emplacements réservés aux personnes handicapées

**Contexte:**

Les personnes officiellement reconnues comme personne handicapée ou invalides peuvent disposer en fonction de leur état de santé, d'une carte de stationnement leur permettant de stationner sur les emplacements de parking réservés aux personnes handicapées. Ces emplacements sont indiqués par un panneau bleu, complété le plus souvent par un logo au sol.

Les principaux parkings publics et des parkings privés comprennent généralement ce type d'emplacement. De plus, les personnes disposant d'une telle carte peuvent également demander le marquage d'un emplacement devant ou à proximité de leur logement.

Il arrive malheureusement que des personnes non-autorisées stationnent leur véhicule sur ces emplacements, que ce soit pour une courte ou pour une longue durée. Ces phénomènes sont particulièrement important dans les quartiers où la pression de stationnement est forte. Ces utilisateurs valides ne sont généralement pas conscients des désagréments qu'ils engendrent pour les personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Consultatif de la Personne Handicapée de la commune est très conscient de cette problématique et souhaite donc que les services communaux compétent favorisent un meilleur respect de ces emplacements.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Amélioration de la mobilité et de la qualité de vie des Personnes à Mobilité Réduite

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Affaires sociales	Conseil Consultatif de la Personne Handicapée Service Mobilité Service Stationnement Service Gardiens de la Paix Service Information	Police

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Organisation et mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation des automobilistes au respect des emplacements réservés aux personnes handicapées
Qui fait quoi?	Service Affaires sociales: coordination de la campagne et rédaction de flyers de sensibilisation à apposer sur les pare-brises des usagers Conseil consultatif de la Personne Handicapée: participation à la construction de la campagne et du contenu du flyer de sensibilisation Service Information: diffusion de l'information via les canaux communaux et dans la presse locale et régionale Services Gardiens de la Paix+Stationnement: distribution des flyers de sensibilisation Service Mobilité: concertation avec la Police afin de renforcer la verbalisation des contrevenants
Moyens nécessaires	Utilisation de moyens humains et techniques existants
Indicateur	Dates et durée d'organisation de la campagne de sensibilisation et de répression Nombre de flyers diffusés Évolution du nombre de verbalisation des contrevenants



Axe d'amélioration n°5: **Protection et développement d'un maillage vert et bleu local favorable à la biodiversité et à la cohésion sociale, en s'appuyant sur le réseau d'espaces verts publics hérités du Park System mais également sur les espaces privés**

**Action 5A**  
**Un peu de vie au Cimetière**

Développer une gestion favorable à la biodiversité au Cimetière

**Contexte:**

La partie ouest du territoire communal comprend deux zones vertes majeures pour la biodiversité en Région bruxelloise: la zone rurale de Neerpede et la vallée du Vogelzangbeek. Ces deux sites naturels ont conservé leurs originalités naturelles et se présentent comme des milieux bocagers de grande valeur biologique: arbres têtards, prairies fleuries, vergers, zones humides, friches ainsi que des haies et talus herbeux.

Le zoning Erasme, situé entre ces deux zones, constitue un obstacle dans le réseau écologique. C'est pourquoi La Commune d'Anderlecht collabore avec Natagora afin de sensibiliser et soutenir les entreprises du zoning afin que celles-ci développent une gestion plus écologique de leurs espaces verts. Le Cimetière, qui s'étend sur un peu plus de 18ha, constitue également un site essentiel dans le maillage vert local car il inclut de grandes zones végétalisées, aux qualités biologiques variables. Certaines modifications de ses pratiques de gestion permettront de renforcer le maillage écologique local. Celles-ci devront être accompagnées d'une information des visiteurs, via des panneaux sur le site et des flyers disponibles à l'entrée du Cimetière, afin qu'ils puissent comprendre les changements opérés dans la gestion du lieu. Ces nouvelles pratiques d'entretien seront définies au sein d'un plan de gestion approuvé par les différents acteurs.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Renforcement du rôle de corridor écologique entre le Vogelzang et Neerpede et création de nouvelles zones refuges pour la flore locale
- Sensibilisation des visiteurs à la biodiversité et aux modes de gestion des espaces verts favorables à la faune et la flore sauvage

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Espaces verts	Service Etat civil Service Développement durable Service Information Service Transports et Propreté publique Service Tourisme	asbl Natagora

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Fleurissement des parterres et des pieds d'arbres à l'entrée du Cimetière par des massifs de plantes indigènes
Qui fait quoi?	Service Espaces verts: achat et plantation des massifs de plantes indigènes Natagora: assistance dans le choix des plantations et les contenus de communication Service Développement durable: élaboration du contenu des supports de communication Service Etat civil: validation du contenu des supports de communication Service Information: mise en page des supports d'information (panneaux et flyers) et communication via le site web et le journal communal
Moyens nécessaires	Utilisation du budget global existant du Service Espaces verts pour l'achat des plantes vivaces destinées à l'ensemble des espaces verts de la commune Budget à définir pour la réalisation des panneaux d'information
Indicateurs	Surface de massifs de plantes indigènes créés Nombre d'espèces indigènes présents dans les massifs

Mesure n°2	Gestion extensive des pelouses d'inhumation en attente afin de favoriser le développement des plantes à fleurs
Qui fait quoi?	Service Espaces verts: gestion extensive progressive des pelouses en attente + ensemencement des pelouses désaffectées avec des semences de prairie fleurie contenant des plantes à fleurs vivaces Natagora: assistance dans le choix des plantations et pour la communication Développement durable: élaboration du contenu des supports de communication Service État civil: détermination des pelouses concernées et validation du contenu des supports de communication Service Information: communication via les canaux communaux et mise en page des supports d'information (panneaux et flyers) Service Tourisme: explication de la démarche lors des visites guidées organisées au sein du Cimetière
Moyens nécessaires	Utilisation du budget global existant du Service Espaces verts pour l'achat des semences destinées à l'ensemble des espaces verts de la commune
Indicateurs	Surface de pelouse gérée de manière extensive Surface de pelouse ensemencée en prairie fleurie et réussite de l'ensemencement

Mesure n°3	Accroissement de la présence d'espèces indigènes arbustives et arborées dans le cordon boisé et les alignements d'arbres
Qui fait quoi?	Service Espaces verts: cordon boisé: suppression des pousses spontanées d'espèces arbustives ornementales dans le cordon boisé; alignement d'arbres: sélection d'espèces indigènes lors du remplacement des arbres
Moyens nécessaires	Budget à demander par le Service Espaces verts pour le remplacement des alignements d'arbres
Indicateurs	Type d'espèces sélectionnées pour le remplacement des arbres d'alignement et nombre d'arbres plantés

Mesure n°4	Réduction progressive de l'utilisation des herbicides pour l'entretien des chemins en dolomie et des allées en klinkers
Qui fait quoi?	Service État civil: désherbage mécanique régulier des chemins en dolomie et des allées à l'aide d'une machine à brosse utilisée pour le nettoyage des voiries, soit via une machine prêtée par le Service Transports et Propreté publique, soit via une nouvelle machine réservée spécifiquement à l'entretien du Cimetière Service Propreté: prêt 2 fois par an d'une machine à brosse utilisée pour le nettoyage des voiries Service Développement durable: élaboration des supports de communication Service État civil: validation du contenu des supports de communication Service Information: communication via les canaux communaux et mise en page des supports d'information (panneaux et flyers) Service Tourisme: explication de la démarche lors des visites guidées organisées au sein du Cimetière
Moyens nécessaires	Si nécessaire, budget à demander par le Service État civil en 2013 pour disposer de leur propre machine pour désherber les chemins et les allées
Indicateurs	Longueur de chemin et d'allées désherbées mécaniquement Quantité d'herbicides utilisés annuellement



*Axe d'amélioration n°5: **Protection et développement d'un maillage vert et bleu local** favorable à la biodiversité et à la cohésion sociale, en s'appuyant sur le réseau d'espaces verts publics hérités du Park System mais également sur les espaces privés*

**Action 5B**  
**Espaces verts nature admise**

Valoriser et renforcer la gestion écologique des espaces verts communaux

**Contexte:**

La commune d'Anderlecht gère de nombreux parcs communaux disséminés au sein du territoire communal. Ces parcs assurent différents rôles, que ce soit au niveau urbanistique par la végétalisation de la ville et par l'agrément esthétique, mais également au niveau social. Les parcs constituent en effet des espaces de rencontre et de délasserment, qu'il soit actif ou passif.

Les parcs urbains jouent également un rôle dans le maillage écologique local, en permettant le maintien et le développement de la biodiversité locale. La gestion différenciée des espaces verts est une méthode de gestion des espaces verts en milieu urbain qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins et qui permet de concilier leur vocation sociale et écologique.

Le service des Espaces verts a mis en place depuis plusieurs années de mesures de gestion différenciée favorisant la biodiversité dans certains parcs communaux, principalement au sein du Parc des Étangs, du Parc Forestier et du Parc des Colombophiles. Il s'agit notamment de la délimitation de zones refuges, de fauchage tardifs de certains talus ou de zones enherbées ainsi que de taille moins intensive de certaines haies. Ces nouvelles pratiques sont parfois mal perçues par les riverains et utilisateurs de ces espaces qui interprètent celles-ci par un défaut d'entretien de la part du gestionnaire. Il est donc essentiel de mieux informer les citoyens afin de renforcer l'acceptation de ces nouvelles méthodes favorables à la biodiversité.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- protection et renforcement de la biodiversité et du maillage écologique local
- meilleure compréhension entre utilisateurs et gestionnaire des espaces verts

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Espaces verts	Service Information Service Développement durable Service Développement urbain et Mobilité Service Travaux publics Service Rénovation urbaine Service Bâtiments et Logements	Natagora

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Développement de la communication relatives aux modalités existantes de gestion écologique des parcs publics
Qui fait quoi?	Service Espace verts: conception et placement de panneaux d'information explicatif au sein des zones concernées par une gestion moins intensive dans les parcs publics. Service Développement durable: assistance à la conception de panneaux d'information. Service Information: développement des pages internet du site web communal expliquant les mesures de gestion différenciée + publication d'articles dans le journal communal
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre de panneaux d'information placés et taux de maintien de ceux-ci Nombre des plaintes reçues par le service Espaces verts relative aux zones de gestion moins intensive au sein des parcs publics

Mesure n°2	Élaboration de plan de gestion détaillé pour les principaux parcs publics communaux
Qui fait quoi?	Service Espaces verts: Élaboration et approbation de plan de gestion détaillé spécifique à chaque parc public, reprenant de manière cartographique le zonage et l'intensité de gestion ainsi que des instructions claires pour les équipes d'entretien Service Développement durable: soutien à l'élaboration et à l'approbation des plans de gestion
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre de parcs publics disposant de plan de gestion détaillé

Mesure n°3	Valorisation de la gestion écologique par l'intégration de parcs publics et d'espaces verts communaux au sein du Réseau Nature
Qui fait quoi?	Service Espaces verts: lancement et suivi de la procédure d'obtention du label Réseau Nature pour certains parcs publics Service Développement durable: soutien à la procédure d'obtention du label Natagora: assistance à l'intégration des certains parcs publics au sein du réseau Nature
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre et surfaces de parcs publics et d'espaces verts communaux intégrés dans le réseau Nature

Mesure n°4	Intégration des principes de gestion écologique et de renforcement de la biodiversité dans la conception des nouveaux espaces verts communaux
Qui fait quoi?	Services Développement urbain, Rénovation urbaine, Travaux publics et Bâtiments et Logements: utilisation préférentielle d'espèces indigènes et prise en compte des principes de gestion écologique lors de la conception et la réalisation de nouveaux espaces verts communaux Service Espaces verts: assistance des services à l'intégration de ces éléments dans la conception des nouveaux aménagements
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre et surfaces de nouveaux espaces verts communaux répondant aux principes de gestion écologique et de renforcement de la biodiversité



Axe d'amélioration n°5: **Protection et développement d'un maillage vert et bleu local favorable à la biodiversité et à la cohésion sociale, en s'appuyant sur le réseau d'espaces verts publics hérités du Park System mais également sur les espaces privés**

**Action 5C**  
**Halte aux espèces exotiques invasives**

Limiter et éviter le développement des espèces exotiques invasives sur le territoire communal

**Contexte:**

Les organismes exotiques envahissants représentent la seconde cause d'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale, après la destruction des habitats naturels. Aussi en Belgique, certaines espèces exotiques introduites sont devenues ou sont en passe de devenir problématiques. Sur le territoire anderlechtois, la renouée du japon constitue la principale espèce végétale exotique invasive, particulièrement problématique par sa capacité à se reproduire et à limiter le développement de ses concurrents. La densité de son feuillage empêche tout développement d'autres plantes par manque de lumière.

L'élimination de cette plante est très difficile car elle développent d'importantes racines profondes et elle se régénère facilement à partir des petits morceaux de tiges ou de racines. Une fauche répétée peut affaiblir la plante mais provoque également une extension de la surface des massifs.

La renouée du Japon est présente aussi bien sur des terrains publics que sur des terrains privés. Une gestion efficace de cette problématique nécessite une identification claire par le personnel d'entretien, ainsi qu'un suivi des massifs existants et une information des autres propriétaires et gestionnaires de terrains envahis afin d'éviter la dispersion de cette plante.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Préservation de la biodiversité locale

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Espaces verts	Service Information Service Développement durable Service Démarcherie	Gembloux Agro-Bio Tech

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Gestion préventive des massifs de renouée du Japon présents sur les terrains communaux
Qui fait quoi?	Service Espaces verts: établissement d'un inventaire cartographique des massifs de renouée présents au sein des parcs publics et des espaces verts communaux, et au sein des autres terrains dans un second temps + sensibilisation du personnel ouvrier aux bonnes pratiques de gestion de cette plante et des éventuels produits de fauche
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens techniques et humains existants
Indicateur	Évolution de l'envahissement des sites et détection de nouveaux sites sur terrains publics ou privés

Mesure n°2	Sensibilisation des citoyens et des gestionnaires de terrains envahis
Qui fait quoi?	Service Développement durable: réalisation et diffusion d'une flyer de sensibilisation des citoyens et gestionnaires de terrains en matière de gestion de la renouée du Japon. Service Espaces verts: soutien à la réalisation et à la diffusion du flyer Service Information: développement d'une page internet sur le site web communal et publication dans le journal communal Service Démarcherie: diffusion du flyer
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens techniques et humains existants
Indicateur	Modalités et nombre de flyers de sensibilisation diffusés



*Axe d'amélioration n°5: **Protection et développement d'un maillage vert et bleu local** favorable à la biodiversité et à la cohésion sociale, en s'appuyant sur le réseau d'espaces verts publics hérités du Park System mais également sur les espaces privés.*

**Action 5D**  
**Gestion durable de l'eau pluviale dans le quartier « Canal-Midi »**

Favoriser une meilleure gestion des eaux pluviales au sein d'un quartier urbanisé tout en contribuant aux qualités paysagères, biologiques et urbanistiques du quartier

**Contexte:**

Jusqu'il y a peu, la philosophie en matière de gestion des eaux pluviales urbaines était basée sur le « tout-à-l'égout ». Les désavantages de ce système sont apparus de manière de plus en plus évidente, notamment les inondations par débordement des égouts et la réduction de l'efficacité de l'épuration des eaux usées.

Une nouvelle approche doit donc être développée, visant à inscrire les projets d'aménagement de l'espace public dans le cycle naturel de l'eau pour limiter les impacts environnementaux des eaux de ruissellement et favoriser une nouvelle culture urbaine de l'eau.

C'est dans ce contexte que la Commune d'Anderlecht envisage la réalisation d'un plan exemplaire de gestion de l'eau dans le quartier « Canal-Midi » dans le cadre du contrat de Quartier Durable. Ce quartier dispose en effet d'une série d'atouts: la présence de deux cours d'eau (canal et Senne), qui peuvent recevoir les précipitations et ce via un écoulement ralenti, la présence d'espaces verts pouvant intégrer différents dispositifs de gestion des eaux pluviales et l'opportunité d'intégrer, sans coûts supplémentaires importants, la mise en œuvre du système aquifère dans les projets de réaménagement d'espaces publics (voiries et cheminement modes doux) prévus et financés dans le cadre du contrat de Quartier Durable. Cependant, la présence de sols pollués constitue une contrainte importante qui risque de réduire les possibilités d'infiltration des eaux pluviales.

Ce projet d'aménagement nécessite des actions d'information et concertation vis-à-vis des habitants du quartier et des services concernés par l'entretien. Ces actions doivent viser à bien faire comprendre l'intérêt d'un tel réseau et à définir de manière concertée des solutions techniques qui soient en même temps conviviales pour le quartier, faciles à entretenir et résistantes à l'épreuve du temps.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Renforcement du maillage bleu et vert local
- Sensibilisation des habitants à la problématique du cycle de l'eau

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Rénovation urbaine	Services Travaux publics Service Espaces verts Service Propreté publique et Transport Service Développement durable Service Participation	Région SPFMT Bruxelles Mobilité

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Conception et mise en œuvre d'un système de gestion des eaux pluviales durable dans le quartier « Canal-Midi »
Qui fait quoi?	Service Rénovation urbaine: réalisation d'une étude de faisabilité technique d'aménagement de l'espace public visant à recueillir les précipitations, favoriser leur infiltration éventuelle et assurer l'écoulement et l'évacuation du surplus vers le réseau d'eaux de surface + intégration des aménagements pertinents lors des opérations de rénovation réalisées par le SPFMT ou par la commune relatives aux espaces verts, aux cheminements modes doux et aux voiries Services Travaux publics, Espaces vert, Propreté publique et Développement durable: participation au suivi de l'étude de faisabilité
Moyens nécessaires	Budget de 30.000€ pour l'étude de faisabilité financés par le contrat de Quartier Durable « Canal-Midi »
Indicateur	Date de début et de finalisation de l'étude de faisabilité Taux d'intégration des dispositifs dans les projets de rénovation de l'espace public



*Axe d'amélioration n°5: **Protection et développement d'un maillage vert et bleu local** favorable à la biodiversité et à la cohésion sociale, en s'appuyant sur le réseau d'espaces verts publics hérités du Park System mais également sur les espaces privés.*

**Action 5E**  
**Cultivons ensemble la nature à Scheut**

Favoriser l'intégration de la nature dans la ville dans la logique de la permaculture et sensibiliser les habitants à la préservation de la biodiversité locale

**Contexte:**

Lors des visites de quartier organisées dans le cadre du diagnostic du contrat de Quartier Durable « Scheut », différents espaces verts délaissés ou sous-utilisés ont été identifiés, notamment le long de la ligne de chemin de fer n°28, en bordure des rues Ensor et de Glasgow. Les habitants ont très largement émis le souhait de pouvoir investir ces endroits.

La Commune souhaite donc développer une dynamique de création et d'entretien et d'espaces verts partagés. Les aménagements envisagés se basent sur le principe de « jardins collectifs » ouverts sur leur quartier, cultivés par des habitants qui pratiquent un jardinage respectueux de l'environnement » (en lien avec l'action 16A). Les notions de proximité, d'habitants, d'ensemble, de respect de l'environnement, de pratiques participatives, d'auto gestion et d'action citoyenne y seront mises en avant.

Au delà de l'action sur le cadre de vie, cette dynamique se base sur le constat que de nombreux habitants du quartier disposent d'un jardin privé d'une surface importante. L'objectif est également de développer une démarche de sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité envers les habitants du quartier afin qu'ils puissent adapter leurs pratiques liées aux espaces verts aussi bien dans l'espace public que dans leurs jardins privés.

Les terrains aménagés peuvent ainsi devenir le support d'animations et d'opérations de sensibilisation auprès des habitants sur une nouvelle façon de gérer les espaces verts publics et privés. L'action vise également à faire accepter une gestion plus naturelle des espaces verts publics.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Renforcement du maillage vert local
- Diffusion des bonnes pratiques de jardinage écologique
- Production locale de fruits et légumes destinés à l'auto-consommation
- Développement de lieux de rencontre et de convivialité au sein du quartier

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Rénovation urbaine	Service Espaces verts Service Développement durable	Comités de quartier Écoles du quartiers Infrabel Natagora

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Aménagement d'espaces verts semi-naturels de proximité et entretien collectif de ceux-ci sur des parcelles actuellement délaissées ou sous-utilisées
Qui fait quoi?	Service Rénovation urbaine: conception et concrétisation participatives de réaménagement d'espaces verts semi-naturels au sein des parcelles identifiées pouvant inclure des potagers et/ou vergers + mise en place et gestion participative d'un site de compostage du quartier
Moyens nécessaires	Budget de 170.000 € sur 4 ans pour l'aménagement et la gestion de l'ensemble des espaces concernés par le projet PermaScheut
Indicateur	Surfaces d'espaces verts réaménagés et gérés collectivement par les habitants

Mesure n°2	Sensibilisation des habitants aux pratiques écologiques en matière de jardinage et d'entretien d'espaces verts
Qui fait quoi?	Service Rénovation urbaine: organisation d'ateliers relatifs au jardinage écologique + sensibilisation des habitants à la gestion différenciée menées par le service Espaces verts sur les espaces communaux + permanence du coordinateur au sein de l'antenne de quartier pour des conseils et informations en jardinage et biodiversité Service Développement durable: soutien à la sensibilisation des habitants aux modalités de gestion différenciées des espaces verts communaux (en lien avec l'action 5B)
Moyens nécessaires	Budget de 170.000 € sur 4 ans pour l'aménagement et la gestion de l'ensemble des espaces concernés par le projet PermaScheut
Indicateur	Taux de participation aux ateliers et aux activités de sensibilisation des habitants

Mesure n°3	Installation de ruches et sensibilisation des habitants à l'importance des insectes butineurs
Qui fait quoi?	Service Rénovation urbaine: organisation de la mise en place de ruches en collaboration avec une association active dans le domaine de l'apiculture + sensibilisation des habitants à l'importance des abeilles en ville Service Espaces verts: soutien à la gestion des ruches en fonction du temps de travail disponible
Moyens nécessaires	Budget de 170.000 € sur 4 ans pour l'aménagement et la gestion de l'ensemble des espaces concernés par le projet PermaScheut
Indicateur	Nombre de ruches installées et quantités de miel récoltées



**Axe d'amélioration n°6: Reconnaissance et valorisation de la zone de Neerpede comme espace rural de grande valeur paysagère, historique et naturelle d'intérêt régional présentant un potentiel pour le redéploiement du maraîchage de proximité et des activités agricoles intégrées**

**Action 6A  
Maison Verte et Bleue**

Développer un centre de découverte ouvert à tous les anderlechtois axé sur les thèmes de la biodiversité et de l'alimentation durable

**Contexte:**

La zone de Neerpede constitue un espace rural unique en Région de Bruxelles-Capitale et présentant un grand intérêt historique, paysager et naturel. Cet espace est méconnu de la plupart des anderlechtois et des acteurs bruxellois. Afin de favoriser la découverte des richesses et des potentiels de cette zone, la commune d'Anderlecht y développe un centre de découverte, dénommé « Maison Verte et Bleue », implanté au sein même de ce territoire. Ce projet est mis en œuvre avec le soutien financier de la Politique des Grandes Villes. Dans la première phase de lancement, le bâtiment du Service Espaces verts (situé rue du Chaudron n°1) accueille les différentes activités proposées par la Maison Verte et Bleue. Le développement et l'amplification de cette dynamique passe par la rénovation et la réaffectation de deux bâtiments adjacents au bâtiment actuellement utilisé: la petite ferme communale (« Ferme Taqui ») et la grande ferme régionale.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Sensibilisation à la protection de la biodiversité et à l'alimentation locale durable
- Découverte et appropriation respectueuse de cette grande zone verte par les anderlechtois, en particulier les habitants des quartiers denses et peu pourvus en espaces verts
- Développement de contacts et collaboration avec les différents partenaires publics et privés actifs sur la zone et dans le reste de la région, notamment en vue de valoriser l'activité agricole existante et redévelopper la production maraîchère durable (en lien avec l'action 6B)

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Développement durable	Service Espaces Verts Service Participation Service Démarcherie Service Bâtiments et Logements Service Politique des Grandes Villes Service Enseignement Dienst Onderwijs Service Cohésion sociale	Région de Bruxelles Capitale Associations locales PGV Prestataires externes

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Organisation d'animations et d'activités à la Maison Verte et Bleue à destination prioritairement des publics scolaires et des associations des quartiers densément urbanisés
Qui fait quoi?	Service Développement durable: pilotage de la mission d'animation assurée par un prestataire externe Prestataire externe: organisation d'animations et d'activités à la Maison Verte et Bleue Service Espaces verts: mise à disposition des locaux selon les disponibilités du Service Service Démarcherie: informations du public sur les activités de la Maison Verte et Bleue Service Participation: promotion du lieu auprès des associations et collaboration dans l'organisation d'activités Service Enseignement & Dienst Onderwijs: promotion du lieu auprès des écoles
Moyens nécessaires	Budget de 100.000€ demandé en 2012 à l'article 879/122-02 pour une mission de gestion d'animations assurée par un prestataire externe
Indicateurs	Nombre et type d'activités organisées Nombre et type de participants

Mesure n°2	Accueil à la Maison Verte et Bleue d'activités organisées par des associations locales
Qui fait quoi?	Services Participation, Démarcherie et Développement durable: promotion du lieu auprès des associations Service Espaces verts: mise à disposition des locaux selon les disponibilités du service
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	Nombre et types d'activités accueillies Nombre et type de participants
Mesure n°3	Création et entretien d'un jardin naturel adjacent à la Maison Verte et Bleue
Qui fait quoi?	Service Espaces verts: commande et gestion des travaux d'aménagement + organisation des modalités d'entretien du jardin
Moyens nécessaires	Budget de 68.939,75 € à l'article 766/721-60 (report de l'exercice extraordinaire 2010) pour l'aménagement du jardin naturel Budget à prévoir pour l'entretien du jardin naturel ou utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	Date de finalisation des travaux
Mesure n°4	Réalisation de travaux de sécurisation et de rénovation du 1er étage du bâtiment rue du Chaudron n°1 afin d'augmenter le nombre de locaux accessibles pour les animations et activités de la Maison Verte et Bleue
Qui fait quoi?	Service Bâtiments et Logements: commande et gestion des travaux Service Développement Durable: définition des besoins
Moyens nécessaires	Budget de 30.500 € à l'article 300/723-60 (report de l'exercice extraordinaire 2010)
Indicateurs	Date de finalisation des travaux
Mesure n°5	Réalisation de travaux de sauvegarde de la ferme Taqui, notamment la réfection ponctuelle de la toiture afin de protéger le bâtiment
Qui fait quoi?	Service Bâtiments et Logements: commande et gestion des travaux
Moyens nécessaires	Budget de 27.000 € à l'article 300/723-60 (exercice extraordinaire 2011)
Indicateurs	Date de finalisation des travaux
Mesure n°6	Élaboration d'un projet de rénovation du bâtiment communal « Ferme Taqui »
Qui fait quoi?	Service Développement durable: définition d'un programme pour la rénovation de la ferme Taqui + recherche de financements pour la réalisation des travaux Service Bâtiments et Logements: commande et gestion de la mission d'étude
Moyens nécessaires	Sous réserve de financement via des reports de budget d'un total de 218.501,32 € à l'article 766/722-60 du Service Bâtiments et Logements
Indicateurs	Date de définition du programme de rénovation État d'avancement du projet de rénovation Financements identifiés pour la réalisation des travaux
Mesure n°7	Développement d'un partenariat avec la région pour le développement des activités de la Maison Verte et Bleue dans la ferme régionale
Qui fait quoi?	Service Développement durable: concertation avec la Région en vue du développement des activités de la Maison Verte et Bleue Région: définition d'un projet de rénovation de la ferme régionale
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	État d'avancement du programme de rénovation Financements identifiés pour la concrétisation du programme



Axe d'amélioration n°6: **Reconnaissance et valorisation de la zone de Neerpede** comme espace rural de grande valeur paysagère, historique et naturelle d'intérêt régional présentant un potentiel pour le redéploiement du maraichage de proximité et des activités agricoles intégrées

**Action 6B**  
**Recultivons durablement à Neerpede**

Favoriser le redéploiement d'une agriculture de proximité respectueuse de l'homme et de l'environnement et productrice d'emplois locaux

**Contexte:**

La zone de Neerpede constitue le dernier témoin historique du passé rural de la majeure partie de la région de Bruxelles-Capitale. De nombreux maraîchers étaient actifs au sein de ces zones affectées historiquement aux activités agricoles. Avec la création du ring, une partie de la zone de Neerpede est dévolue à la réalisation d'une vaste zone récréative accompagnée d'infrastructures sportives.

Une partie de terres agricoles de Neerpede a heureusement été préservée. Neerpede comprend encore actuellement deux exploitations agricoles: la ferme Snoeck et la ferme Heymans, dernière exploitation laitière en région de Bruxelles-Capitale. L'exploitation des terres arables et des prairies permanentes est assurées par ces deux exploitations ainsi que par des fermes des communes voisines, selon un mode d'agriculture conventionnelle.

En matière d'alimentation, on observe actuellement un renforcement net de la demande des consommateurs pour des aliments sains et de proximité. L'exploitation agricole de ces terrains pourrait donc connaître un second souffle dans une optique de production respectueuse de l'homme et de l'environnement tout en s'appuyant sur des filières de distribution en circuit-court (vente à la ferme, panier de légumes, cueillette au champ, etc.). Quelques initiatives concrètes témoignent de ce renouveau potentiel. On peut citer notamment la framboiseraie exploitée par Fruit-Time rue du Pommier et l'espace de production de légumes de l'aisbl Eco-Innovation rue des Betteraves.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Développement d'activités agricoles respectueuses de l'homme et de l'environnement
- Production et consommation d'aliments en circuit-court
- Création d'emplois locaux non-délocalisables

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Développement durable	Service Bâtiments et Logements Service Information Service Espaces verts	/

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Inventaire de terrains communaux disponibles à court ou moyen terme pour une agriculture durable
Qui fait quoi?	Service Développement: établissement d'un inventaire des terrains communaux pouvant être exploités dans une optique d'agriculture durable Service Bâtiments et Logements: fourniture des données relatives aux terrains communaux et aux contrats d'occupation de ceux-ci
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Date de finalisation de l'état de l'inventaire + nombre et surfaces totales de parcelles reprises dans celui-ci

Mesure n°2	Mise en valeur des filières d'alimentation locale en circuit-court
Qui fait quoi?	Service Développement durable: centralisation et diffusion de l'information relative au filière de commercialisation en circuit-court existant à Neerpede Service Information: développement de pages internet sur le site web communal et publication d'articles dans le journal communal
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre et nature des actions de valorisation des filières d'alimentation locale en circuit-court



Axe d'amélioration n°6: **Reconnaissance et valorisation de la zone de Neerpede** comme espace rural de grande valeur paysagère, historique et naturelle d'intérêt régional présentant un potentiel pour le redéploiement du maraichage de proximité et des activités agricoles intégrées.

**Action 6C**  
**Un maillage vert dans le zoning Erasme**

Aider et accompagner les entreprises du zoning Erasme à accueillir la biodiversité sur leur terrain tout en respectant leurs contraintes de fonctionnement et de développement

**Contexte:**

Le zoning Erasme est situé entre deux zones vertes majeures pour la biodiversité en région bruxelloise: la zone rurale de Neerpede et la vallée du Vogelzangbeek. Ces deux sites naturels présentent une grande valeur écologique et comprennent une diversité de milieux de grande valeur biologique : arbres têtards, prairies fleuries, vergers, zones humides, friches ainsi que des haies et talus herbeux.

Les zones urbanisées du zoning Erasme et les voiries traversant celui-ci réduisent les échanges et les déplacements des espèces animales et végétales entre ces deux zones. Des aménagements adéquats peuvent atténuer ce rôle de barrière.

La Commune d'Anderlecht souhaite encourager les grands opérateurs locaux tels que l'Hôpital Erasme et la SDRB ainsi les entreprises du zoning à adopter une gestion de leur terrain favorable à la biodiversité. Cette mission est réalisée par l'asbl Natagora en collaboration avec le service Développement durable.

Depuis 2009, sept entreprises ont pu bénéficier d'un accompagnement et de conseils en matière d'aménagements ou de méthodes de gestion de leurs espaces verts favorables à la faune et la flore locale.

Parmi celles-ci, deux entreprises ont adhéré à la charte « Réseau Nature » de Natagora l'Hôpital Erasme et la Société de Développement de la Région de Bruxelles-Capitale qui a aménagé le nouveau zoning Erasmus-Sud.

De même, la Commune d'Anderlecht va se doter très prochainement d'un plan de gestion écologique pour le cimetière, voisin de la réserve naturelle du Vogelzang et du zoning (voir action 5A).

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Amélioration des connections écologiques entre la vallée du Vogelzang et Neerpede
- Renforcement de la dynamique de réseau entre les principaux acteurs du zoning

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Développement durable	/	Natagora Hôpital Erasme SDRB Entreprises du zoning

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Sensibilisation et accompagnement des entreprises et acteurs locaux au renforcement du maillage vert local
Qui fait quoi?	Service Développement durable: coordination de l'intervention de Natagora auprès des entreprises et des acteurs publics actifs au sein du zoning Erasme + mise en valeur des réalisations concrètes des entreprises auprès du grand public Natagora: visite de terrain et rédaction personnalisée de propositions d'aménagement et de mesures de gestion favorables à la biodiversité.
Moyens nécessaires	Utilisation du budget de 5.500 € pour financer les interventions de Natagora inscrit à l'article 879/124-48 du Service Développement durable
Indicateur	Nombre d'entreprises conseillées et surfaces de terrains dont l'aménagement et/ou la gestion est favorable au maillage vert local

Mesure n°2	Reconnaissance via la labellisation des terrains des entreprises ou acteurs publics au sein du réseau Nature
Qui fait quoi?	Service Développement durable: encouragement des entreprises à solliciter le label Réseau Nature Natagora: suivi du dossier de candidature au sein du réseau Nature
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre d'entreprises ayant obtenues le label Réseau Nature et actions de communication communale sur ce sujet



Axe d'amélioration n°7: **Amélioration des comportements en matière de propreté publique**, de limitation à la source et de tri des déchets en partenariat avec les grands acteurs locaux privés et publics impliqués dans cette problématique

**Action 7A**  
**La Propreté c'est l'affaire de tous**

Sensibiliser l'ensemble des habitants et des utilisateurs de l'espace public au respect de la propreté

**Contexte:**

La propreté publique représente un défi de taille pour une commune qui compte plus de 100.000 habitants et qui accueille chaque jour de nombreux utilisateurs (travailleurs, étudiants, touristes, clients,...). La Commune dispose pour ce faire d'importants moyens humains et techniques. Un numéro vert est à disposition des riverains et autres acteurs locaux afin d'informer gratuitement le service Propreté publique et Transport des problèmes observés sur le terrain.

Cependant, « l'objectif propreté » fixé ne pourra être atteint sans la mobilisation et la participation active de tous les usagers pour éviter de salir l'espace public.

Les incivilités dans ce domaine sont malheureusement multiples et récurrents: papiers et mégots jetés à terre, déchets divers déposés sur le trottoir, dépôts clandestins, pain jeté aux pigeons, etc. Il est donc essentiel de renforcer l'information et la sensibilisation continue des différents publics cibles.

Cette sensibilisation doit être répétée régulièrement car on observe un important « turn-over » des habitants dans certains quartiers.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Réduction des problèmes de mal-propreté au sein de l'espace public
- Réduction des pollutions visuelle et chimique de l'environnement
- Amélioration de la qualité de vie des riverains
- Réduction des dépenses communales liées à la collecte et au traitement des déchets de voiries

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Propreté publique et Transport	Service Information Service Démarcherie Services Enseignement et Onderwijs Service Classes moyennes Secrétaire communal Service Gardiens de la Paix Service Juridique Service Recette	Agence Bruxelles Propreté Zone de Police Antennes Atrium

**Modalités de mise en œuvre**

Mesure n°1	Sensibilisation des citoyens et des acteurs locaux aux bons comportement à adopter en matière de propreté publique
Qui fait quoi?	Service Propreté publique et Transport: conception et diffusion d'affiches et de flyers thématiques + édition de pages web reprenant les bons comportement à adopter en matière de propreté publique + organisation d'événements sur le thème de la Propreté et des filières de recyclage des déchets + stands de sensibilisation lors d'événements communaux + mise en valeur des activités de nettoyage et de balayage effectués par les employés communaux et d'autres acteurs + rappel de l'existence du numéro vert « Propreté » via du matériel de communication Service Information: mise en page des affiches et des flyers Service Démarcherie: diffusion des flyers
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateur	Nombre de flyers distribués + taux de participation aux événements de sensibilisation

Mesure n°2	Sensibilisation des élèves aux bons comportement à adopter en matière de propreté publique
Qui fait quoi?	Service Propreté publique et Transport: organisation d'animations « Propreté » dans les écoles présentes sur le territoire communal
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateur	Nombre d'animations réalisées annuellement et d'élèves concernés par ces animations

Mesure n°3	Sensibilisation des commerçants et des entreprises aux bons comportement à adopter en matière de propreté publique
Qui fait quoi?	Service Propreté publique et Transport: incitation au placement de cendriers et/ou de poubelles devant les commerces et les entreprises et rappel de l'obligation pour chaque commerce et entreprises de disposer d'un contrat d'enlèvement des déchets, en collaboration avec les antennes Atrium locales et le service Classes moyennes
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateur	Proportion de commerçants disposant d'un contrat d'enlèvement et proportion disposant de poubelles et/ou cendries

Mesure n°4	Renforcement des constats et des sanctions en matière de malpropreté publique
Qui fait quoi?	Service Propreté publique et Transport: renforcement des constats et des sanctions en matière de malpropreté publique par les équipes des commandos blancs via l'application de taxes Service Gardiens de la Paix: soutien à la verbalisation des comportements de malpropreté via les sanctions administratives sur base du Règlement Général de Police Service Juridique: assure le suivi du processus d'application des sanctions administratives et des taxes en collaboration avec le Secrétaire communal Service Recette: assure le recouvrement des taxes et des amendes administratives communales en collaboration avec la coordinatrice des sanctions administratives qui assure leur développement Médiatrice des sanctions administratives intercommunales (Anderlecht-Forest-St Gilles): propose des médiations réparatrices alternatives aux amendes
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateur	Nombre et type de taxes attribuées par les commandos blancs Nombre et type d'amendes ou médiations attribuées suite aux constats des gardiens de la paix et de la zone de police



Axe d'amélioration n°7: **Amélioration des comportements en matière de propreté publique**, de limitation à la source et de tri des déchets en partenariat avec les grands acteurs locaux privés et publics impliqués dans cette problématique.

**Action 7B**  
**Gobelets consignés au stade**

Réduire les déchets générés lors des matchs de football et améliorer la propreté autour du stade

**Contexte:**

Principal équipement sportif de la Région de Bruxelles-Capitale avec le Stade Roi-Baudouin, le Stade Constant Vanden Stock est depuis son inauguration en 1917 utilisé par le club de football du RSC Anderlecht. Il s'agit du quatrième stade de Belgique en termes de places disponibles.

Le fonctionnement de celui-ci génère néanmoins différents désagréments pour les riverains du stade, notamment en matière de propreté. Un des principaux problèmes est lié à l'importante consommation de gobelets plastiques utilisés pour abreuver les supporters lors des matchs importants. Une bonne part de ces gobelets se retrouvent généralement au sein de l'espace public aux abords du stade.

L'utilisation généralisée de gobelets réutilisables consignés constitue une solution intéressante à ce problème. Cette alternative a été mis en œuvre avec succès à Bruxelles et ailleurs lors de plusieurs événements tels que des festivals. La Commune d'Anderlecht a donc souhaité mettre en place un tel système en concertation avec le RSCA et les exploitants des différents cafés impliqués dans cette problématique.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Amélioration de la propreté autour du stade lors des matchs de football
- Réduction des quantités de déchets collectés lors du nettoyage des abords

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Propreté publique et Transport	Service Affaires juridiques	RSCA Police

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Imposition de l'utilisation de gobelets consignés au sein du stade et dans les cafés avoisinants
Qui fait quoi?	Service Propreté publique et Transport + Service Juridique: suivi de la mise en application du règlement de Police interdisant l'utilisation de gobelets à usage unique dans et autour du stade lors des matchs de football.
Moyens nécessaires	Utilisations des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Quantité de déchets collectés lors du nettoyage des abords du stade après les matchs



Axe d'amélioration n°7: **Amélioration des comportements en matière de propreté publique**, de limitation à la source et de tri des déchets en partenariat avec les grands acteurs locaux privés et publics impliqués dans cette problématique.

**Action 7C**  
**Moins de sacs plastiques à usage unique**

Encourager l'utilisation de sacs réutilisables pour emballer et transporter les achats effectués dans les commerces et marchés anderlechtois

**Contexte:**

Chaque jour, un grand nombre de sacs plastiques à usage unique sont utilisés dans les magasins de détail et sur les échoppes des marchés afin d'emballer les achats des clients. L'utilisation de ces sacs plastiques à usage unique dit « de caisse » suscite de nombreuses critiques au regard de l'environnement. Ceux-ci génèrent une pollution visuelle importante lorsqu'ils se retrouvent au sein de l'espace public. De plus, ces déchets mettent plus de 400 ans pour se dégrader complètement, alors que leur temps d'utilisation est parfois très réduit, représentant ainsi une source de pollution à long terme de l'eau et des écosystèmes.

Au sein de la commune d'Anderlecht, ce problème est particulièrement important aux abords du marché des Abattoirs, même si des progrès importants ont été réalisés ces dernières années en matière de nettoyage de l'espace public.

Les solutions pour réduire ce problèmes doivent viser les consommateurs et les commerçants: sensibilisation des clients à un changement de comportement par l'utilisation de sacs, cabas ou panier réutilisables mais également sensibilisation des commerçants à l'utilisation de sachets en papier ou des sacs plastiques biodégradables.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Amélioration de la propreté de l'espace public
- Réduction des quantités de déchets générés par les activités de vente au détail

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Propreté publique et Transport	Service Classes moyennes Service Développement durable	Atrium Abatan

**Modalités de mise en œuvre**

Mesure n°1	Distribution de sacs réutilisables aux couleurs communales
Qui fait quoi?	Service Classes moyennes: distribution de sacs réutilisables lors d'événements communaux
Moyens nécessaires	Utilisations des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre de sacs distribués Taux d'utilisation dans les commerces des sacs distribués

Mesure n°2	Sensibilisation des clients et des marchands sur les problèmes environnementaux induits par l'utilisation des sacs plastiques à usage unique
Qui fait quoi?	Service Propreté: élaboration et mise en œuvre d'action de sensibilisation aux problèmes environnementaux induits par les sacs plastiques à usage unique Service Développement durable: soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces actions de sensibilisation
Moyens nécessaires	Utilisations des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre d'actions de sensibilisation menées et public cible concerné



Axe d'amélioration n°7: **Amélioration des comportements en matière de propreté publique**, de limitation à la source et de tri des déchets en partenariat avec les grands acteurs locaux privés et publics impliqués dans cette problématique.

**Action 7D**  
**Opération « Canal-Midi » propre**

Sensibiliser les habitants et utilisateurs du quartier « Canal-Midi » à adopter durablement des comportements respectueux de la propreté publique

**Contexte:**

La problématique de la malpropreté est particulièrement aiguë dans le périmètre concerné par le contrat de Quartier Durable « Canal Midi ». Certains espaces et rues sont propices aux dépôts clandestins perpétrés très généralement par des personnes non-anderlechtoises ou des habitants ne connaissant pas suffisamment les règles en matière de propreté. La propreté d'un quartier réside sur 3 piliers: sensibilisation des utilisateurs, balayage et nettoyage régulier des espaces publics ainsi que répression des incivilités.

Dans le cadre du contrat de Quartier Durable, l'objectif de l'action est de faire un travail de sensibilisation-répression à la propreté, en collaboration avec les associations, les habitants, les commerçants et les écoles afin de les faire participer et de les responsabiliser.

De plus, cette action visera également à soutenir la mise en œuvre du principe des 3 « R » en matière de gestion des déchets: **R**éduire la quantité de produits qui arrivent en fin de vie, **R**éutiliser des produits ou certaines de leurs parties qui deviendraient autrement des déchets et **R**ecycler les matières premières.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Amélioration de la propreté de l'espace public du quartier « Canal-Midi »
- Favorisation des rencontres constructives entre habitants et utilisateurs du quartier
- Limiter les apports extérieurs de déchets dans le quartier

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Propreté publique et Transport	Service Rénovation urbaine	Région

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Sensibilisation des utilisateurs du quartier aux gestions favorisant la propreté au sein de l'espace public
Qui fait quoi?	Service Propreté publique et Transport: organisation d'actions d'information et de sensibilisation des habitants, des commerçants et des utilisateurs du quartier + sensibilisation des enfants en collaboration avec les écoles et les associations du quartier + ouverture d'un guichet Propreté au sein de l'antenne du contrat de Quartier Durable permettant d'apporter des réponses aux questions relatives notamment à la propreté, à la gestion des déchets et à la réglementation + soutenir les projets citoyens et associatifs visant à réutiliser ou à recycler les déchets
Moyens nécessaires	Utilisation du budget prévu au sein du contrat de Quartier Durable pour l'opération « Quartier propre »: 358.250 € sur 4 ans
Indicateur	Nombre d'actions réalisées et nombre de personnes ayant participé à celles-ci Nombre d'interventions de nettoyage de dépôts clandestins dans le quartier

Mesure n°2	Répression des incivilités constatées au sein du périmètre
Qui fait quoi?	Service Propreté publique et Transport: mise en place d'un volet répressif en partenariat avec la Police, comprenant l'engagement deux personnes dévolues spécifiquement à la verbalisation des infractions en matière de propreté
Moyens nécessaires	Utilisation du budget prévu au sein du contrat de Quartier Durable pour l'opération « Quartier propre »: 358.250 € sur 4 ans
Indicateur	Nombre d'infractions verbalisées



Axe d'amélioration n°7: **Amélioration des comportements en matière de propreté publique**, de limitation à la source et de tri des déchets en partenariat avec les grands acteurs locaux privés et publics impliqués dans cette problématique

**Action 7E**  
**Opération « Quartier Scheut propre »**

Sensibiliser les habitants et utilisateurs du quartier Scheut à adopter durablement des comportements respectueux de la propreté publique

**Contexte:**

La réalité du périmètre du quartier « Scheut » est complexe en matière de propreté. Certains espaces et rues sont propices aux dépôts clandestins, abandonnés très généralement par des personnes non-anderlechtoises et des habitants ne connaissant pas suffisamment les règles en matière de propreté. Certains espaces de ce quartier connaissent les problèmes de déjections canines vu les nombreux espaces verts et parcs compris dans ce périmètre. Des dépôts de déchets sont également régulièrement observés autour des bulles à verre.

Dans le cadre du contrat de Quartier Durable « Scheut », l'objectif de l'action est de développer un travail de sensibilisation à la propreté et au respect de l'environnement avec tous les acteurs du quartier afin de les faire participer et de les responsabiliser: associations de quartier, habitants, commerçants et écoles

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Amélioration de la propreté de l'espace public du quartier Scheut
- Favorisation des rencontres constructives entre habitants et utilisateurs du quartier

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Propreté publique et Transport	Service Rénovation urbaine	Région

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Sensibilisation des utilisateurs du quartier aux gestions favorisant la propreté au sein de l'espace public
Qui fait quoi?	Service Propreté publique et Transport: engagement d'une personne dédiée à la sensibilisation à la propreté + organisation d'actions d'information et de sensibilisation des habitants, des commerçants et des utilisateurs du quartier + sensibilisation des enfants en collaboration avec les écoles et les associations du quartier + ouverture d'un guichet Propreté au sein de l'antenne du contrat de Quartier Durable permettant d'apporter des réponses aux questions relatives notamment à la propreté, à la gestion des déchets et à la réglementation
Moyens nécessaires	Utilisation du budget prévu au sein du contrat de Quartier Durable pour l'opération « Quartier propre»: 201.330 €/an pour 4 ans
Indicateur	Nombre d'actions réalisées et nombre de personnes ayant participé à celles-ci Nombre d'interventions de nettoyage de dépôts clandestins dans le quartier



*Axe d'amélioration n°8: **Renforcement de l'attractivité des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et en particulier des déplacements cyclistes***

**Action 8A  
Itinéraires cyclables**

Favoriser la sécurité et la convivialité des déplacements cyclistes sur le territoire communal

**Contexte:**

Les itinéraires cyclables sont des cheminements recommandés pour des déplacements à vélo à moyenne et longue distance. Ces itinéraires empruntent des voiries locales, où le trafic est moins dense, moins rapide, et donc moins stressant que sur les voiries principales. La Région de Bruxelles-Capitale a défini sur carte différents itinéraires cyclables régionaux (ICR), dont quatre traversent le territoire communal. Fin 2011, un seul de ces itinéraires a fait l'objet d'un balisage directionnel et de certains aménagements visant à sécuriser et à faciliter la circulation des cyclistes. Ces itinéraires intercommunaux peuvent utilement être complétés par des itinéraires cyclables communaux (ICC) afin de relier différents pôles d'intérêt locaux.

La politique cyclable communale est soutenue depuis 2004 par une Commission consultative Vélo réunissant des citoyens cyclistes et des services communaux concernés, sous la présidence de l'Échevin des Travaux publics. Le rythme des réunions et le taux participation connaît quelques faiblesses ces derniers temps.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie fossile induits par les déplacements au sein du territoire communal
- Favoriser les rencontres et la cohésion sociale autour des déplacements à vélo
- Renforcer la consultation citoyenne via la Commission consultative Vélo (en lien avec l'action 3A)

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Développement urbain et Mobilité	Service Travaux publics Service Développement durable	Commission consultative Vélo Bruxelles Mobilité

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Définition du tracé des Itinéraires Cyclables Communaux (ICC)
Qui fait quoi?	Service Mobilité: définition du tracé des ICC sur base des propositions formulées dans le cadre du Plan Communal de Mobilité et du tracé des ICR Commission vélo: validation des tracés proposés
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	Longueur totale des ICC proposés

Mesure n°2	Balisage directionnel des Itinéraires Cyclables Communaux
Qui fait quoi?	Service Mobilité: définition du balisage, validation par Bruxelles Mobilité de la cohérence avec le balisage régional, obtention de l'accord de Bruxelles Mobilité pour la pose du balisage sur les voiries régionales et identification précise des interventions nécessaires Service Développement durable: soutien à la validation du balisage Commission vélo: validation du balisage proposé Service Travaux publics: passation des marchés publics et contrôle de l'exécution des travaux de balisage
Moyens nécessaires	Budget de 50.000 € à l'article 410/961-51 du service Mobilité réservé à la réalisation d'aménagements cyclables
Indicateurs	Nombre de km d'ICC balisés

Mesure n°3	Marquage au sol des Itinéraires Cyclables Communaux
Qui fait quoi?	Service Mobilité: identification des voiries à marquer au sol Service Travaux publics: passation des marchés publics, contrôle de l'exécution des travaux de marquage et entretien des marquages
Moyens nécessaires	Budget de 50.000 € à l'article 410/961-51 du Service Mobilité réservé à la réalisation d'aménagements cyclables
Indicateurs	Nombre de km d'ICC marqués et proportion de marquage en bon état

Mesure n°4	Aménagements de sécurisation des itinéraires cyclables, notamment lors des travaux de réaménagement de voiries
Qui fait quoi?	Service Mobilité: identification des aménagements nécessaires, suivi des projets de réaménagements concernant des voiries traversées par des ICC ou ICR Commission vélo: proposition et validation des aménagements proposés Service Travaux publics: réalisation d'aménagements en interne ou via entrepreneurs sur voiries communales Bruxelles Mobilité: réalisation des aménagements sur voiries régionales
Moyens nécessaires	Utilisation du budget existant pour l'entretien et les petits réaménagements de voiries + des budgets attribués aux réaménagements spécifique de certaines voiries (Service Travaux publics)
Indicateurs	Nombre de carrefours sécurisés et longueur de pistes cyclables créées

Mesure n°5	Lobbying auprès de Bruxelles Mobilité pour favoriser la concrétisation des 4 Itinéraires Cyclables Régionaux traversant le territoire communal
Qui fait quoi?	Service Mobilité: contact régulier avec Bruxelles-Mobilité afin de favoriser la réalisation du balisage et des aménagements le long des ICR
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	Nombre de km d'ICR balisés et/ou sécurisés

Mesure n°6	Fonctionnement régulier et efficace de la Commission consultative Vélo (en lien avec l'action 3A)
Qui fait quoi?	Service Mobilité: convocation régulière et secrétariat Service Travaux publics et Développement durable: participation constructive aux réunions Membres de la Commission vélo: participation constructive aux réunions Bruxelles Mobilité: participation constructive aux réunions
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	Nombre de réunions par année et taux de participation



*Axe d'amélioration n°8: **Renforcement de l'attractivité des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et en particulier des déplacements cyclistes***

**Action 8B**  
**Plus de parking vélo**

Renforcer les dispositifs de stationnement pour les vélos sur l'ensemble du territoire communal

**Contexte:**

Le vol de vélos est un problème réel en région de Bruxelles-Capitale. L'absence de parking vélo sécurisé n'incite pas à l'usage du vélo. Il arrive fréquemment que les victimes d'un vol se découragent de l'usage du vélo. Une des manières de répondre à cette problématique est d'offrir aux cyclistes des infrastructures de parking adaptées à leur point de destination. Les parking vélos proposés doivent permettre d'attacher le cadre et la roue avant du vélo avec un cadenas en U.

La Commune d'Anderlecht a déjà implanté plusieurs parkings vélos, en divers endroits du territoire, dont des parkings couverts sur la place du Conseil et la place de la Vaillance. L'offre doit néanmoins être encore renforcée, notamment à proximité de certains bâtiments communaux fort fréquentés par le public.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie fossile induits par les déplacements au sein du territoire communal
- Renforcer la consultation citoyenne via la Commission consultative Vélo (en lien avec l'action 3A)

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Développement urbain et Mobilité	Service Travaux Publics Service Rénovation urbaine Service Bâtiments et Logements Service Enseignement Dienst Onderwijs Régie de Quartier	Commission consultative Vélo Bruxelles Mobilité

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Compléter l'offre existante en ciblant les endroits où la demande est la plus importante
Qui fait quoi?	Service Mobilité: sélection concertée des endroits pertinents pour l'installation de nouveaux parkings vélos, en ce compris à proximité directe des bâtiments communaux Commission consultative: proposition d'endroits à équiper sur base de la demande existante Service Travaux publics: implantation des parkings aux endroits définis
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens et techniques existants + achat de parking en U: utilisation partielle du budget annuel de 50.000€ réservé aux infrastructures cyclables
Indicateurs	Nombre d'emplacement de parking installés + taux d'utilisation

Mesure n°2	Systématiser l'implantation de parkings vélos adéquats lors des opérations de rénovation des voiries
Qui fait quoi?	Services Développement urbain, Rénovation urbaine et Travaux publics: intégration de parkings vélos aux endroits opportuns dans les projets de rénovation de l'espace public Service Mobilité: conseil dans la localisation et le type de support à privilégier
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humaines, techniques et budgétaires existants
Indicateurs	Nombre d'emplacement de parkings installés lors des rénovations de voiries

Mesure n°3	Création de parkings vélo au sein des écoles communales
Qui fait quoi?	Services Enseignement et Onderwijs: collaboration avec le service Mobilité pour l'identification des écoles souhaitant développer l'usage du vélo et la détermination des espaces adéquats pour accueillir les parkings vélo Service Mobilité: collaboration avec le service Travaux publics et la Régie de quartier pour l'implantation de parking vélo au sein des écoles communales Service Bâtiments et Logements: intégration de parkings vélo couvert au sein des projets de création de nouvelles écoles ou de rénovation d'écoles existantes
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens et techniques existants + achat de parking en U: utilisation partielle du budget annuel de 50.000€ réservé aux infrastructures cyclables
Indicateurs	Nombre d'emplacement de parking vélo installés au sein des écoles + taux d'utilisation
Mesure n°4	Mise au point d'une procédure pour l'installation de parkings vélos en remplacement d'une place de stationnement pour voiture
Qui fait quoi?	Service Mobilité: Mise au point d'une procédure pour l'installation de parkings vélos en remplacement d'une place de stationnement pour voiture, en prenant en compte l'offre existante en stationnement voiture et vélos Service Travaux publics: installation des parkings vélos
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateurs	Nombre d'emplacement de parking installés en remplacement d'une place « auto »



*Axe d'amélioration n°8: **Renforcement de l'attractivité des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et en particulier des déplacements cyclistes***

**Action 8C**  
**Suppression des rails de tram désaffectés**

Réaménagement des voiries comprenant des anciens rails désaffectés afin de renforcer la sécurité des usages et en particulier des cyclistes

**Contexte:**

Le territoire communal comprend plusieurs voiries au sein desquelles subsistent des anciens rails de tram désaffectés. La plupart de celles-ci sont situées sur l'ancien tracé du tram 56 entre la rue Claude Debussy et le campus du CERIA/COOVI, au sein du quartier La Roue. Ce tronçon a été désaffecté en 2003 lors de la mise en service de la prolongation du métro entre Bizet et Erasme.

Dans certaines rues, ces anciens rails sont encore apparents et constituent une gêne inutile pour la circulation, notamment pour les cyclistes. Dans d'autres voiries, les rails ont été recouverts par une couche d'asphalte mais la présence des rails induit une fragilité plus grande du revêtement qui se dégrade plus rapidement.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Renforcer la sécurité des déplacements tout modes
- Amélioration de la convivialité de l'espace public

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Travaux Publics	Service Développement Urbain et Mobilité	SPFMT (accord Beliris) STIB

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Réaménagement de différentes voiries au sein quartier La Roue
Qui fait quoi?	Service Développement urbain: coordination avec le SPFMT pour la concrétisation des projets de réaménagement de la place Ministre Wauters, l'avenue Melckmans et l'avenue des Droits de l'Homme + concertation avec Infrabel pour le réaménagement de la rue des Fraises entre la place Ministre Wauters et la rue Van Laer
Moyens nécessaires	Budget de 1.650.000 € financés par le Fonds Beliris
Indicateurs	Date d'introduction et d'obtention des demandes de permis d'urbanisme Date de début et de fin de chantier

Mesure n°2	Réaménagement de l'avenue de Limbourg, de la rue Claude Debussy et de la rue de la Promenade
Qui fait quoi?	Service Développement urbain: finalisation des plans de rénovation de ces voiries et introduction le cas échéant des permis d'urbanisme Service Travaux publics: suivi de la procédure d'attribution des marchés publics de travaux et suivi des chantiers de réaménagement
Moyens nécessaires	Budget de 1.000.000 euros prévu au sein du Plan Triennal d'Investissement 2010-2012
Indicateurs	Date d'introduction et d'obtention des demandes de permis d'urbanisme Date de début et de fin de chantier

Mesure n°3	Planification du réaménagement des autres voiries comprenant des rails de trams désaffectés
Qui fait quoi?	Service Travaux publics: Budgétisation et planification prioritaire du réaménagement des voiries résiduelles comprenant des rails de trams désaffectés, avec sollicitation d'une intervention financière de la STIB pour l'enlèvement des rails de tram en cas de réfection en profondeur de la voirie
Moyens nécessaires	Budgets à demander via le Programme Triennal d'Investissement 2013-2015 dont une partie est subsidiée par la Région de Bruxelles-Capitale
Indicateurs	Nombre et longueur des voiries dont le réaménagement est programmé au sein du Programme Triennal d'Investissement 2013-2015 Date d'introduction et d'obtention des demandes de permis d'urbanisme Date de début et de fin de chantier



*Axe d'amélioration n°8: **Renforcement de l'attractivité des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et en particulier des déplacements cyclistes***

**Action 8D**  
**Mon vélo, ma liberté**

Favoriser la mobilité des familles et la connaissance des quartiers par les déplacements vélos

**Contexte:**

La circulation automobile dégrade fortement la qualité de la vie urbaine : pollution de l'air, bruit, embouteillages, stress, accidents, perte d'espaces... A Bruxelles, plus d'un quart des déplacements font moins d'un 1 km et deux tiers font moins de 5 km. L'homme moderne ne fait pas suffisamment d'exercice physique et présente de plus en plus de risques de développer une maladie cardio-vasculaire.

Sain, non polluant, bon marché, vivifiant, convivial, peu encombrant, silencieux, rapide, facile à entretenir, accessible de 7 à 77 ans... le vélo présente de solides atouts. Les idées reçues constitue un frein important à l'utilisation quotidienne du vélo: météo non adaptée, relief trop important, risque de vol, insécurité dans le trafic, etc. Il est donc essentiel d'informer les citoyens et de lui transmettre le goût des déplacements cyclistes, d'autant que le vélo est un mode de déplacement idéal pour découvrir autrement les différents quartiers proche de son domicile, en dehors des grands axes utilisés fréquemment pour les déplacements automobiles et en transports publics.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Faciliter et améliorer la mobilité des citoyens et des familles
- Renforcer la découverte des quartiers

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Développement urbain et Mobilité	Service Classes moyennes	/

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Organisation d'événements valorisant l'utilisation du vélo
Qui fait quoi?	Service Mobilité: organisation annuelle de la fête de la Mobilité douce au mois de mai et du village Anderlecht lors du dimanche sans voiture, incluant de nombreuses animations et services favorisant l'utilisation du vélo et des autres modes de déplacements alternatifs à la voiture notamment ateliers de réparation vélo, promenade à vélo guidée, gravage de vélo et course de vélos pliants
Moyens nécessaires	Utilisation partielle du budget de 35.200 € à l'article 410/124-48 du Service Mobilité (frais techniques)
Indicateurs	Taux de participation aux animations et aux services proposés

Mesure n°2	Organisation d'un circuit vélo lors de la fête de la Mobilité dans le quartier la Roue/Bizet
Qui fait quoi?	Service Classes moyennes: organisation d'un circuit-rallye de découverte des quartiers La Roue/Bizet en collaboration avec l'association des commerçants
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateurs	Nombre de personnes participants au circuit-rallye vélo

Mesure n°3	Prêt de vélo aux associations et aux écoles anderlechtoises
Qui fait quoi?	Service Mobilité: organisation d'un service de prêt d'une quinzaine de vélo pour enfants et adolescents à destination des associations et écoles anderlechtoises
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	Nombre de prêts de vélos



*Axe d'amélioration n°8: Renforcement de l'attractivité des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et en particulier des déplacements cyclistes*

**Action 8E  
Promenons-nous à Neerpede**

Favoriser la découverte de Neerpede par les circuits de promenades

**Contexte:**

Le site rural de Neerpede, porte d'entrée du Pajottenland, constitue un vestige préservé de campagne et un lieu de grande valeur paysagère, historique et écologique, unique en Région de Bruxelles-Capitale. En 2005, pour mieux le faire connaître et découvrir par le plus grand nombre, la commune d'Anderlecht y a restauré ou rénové plusieurs chemins et sentiers vicinaux. Ces travaux ont été réalisés dans un souci d'intégration et de préservation du cadre rural. Sept promenades pédestres ont ainsi été déterminées, d'une longueur allant de 4 à 11km et ont été complétées par trois promenades cyclistes, d'une longueur de 9 à 13 km. Ces différents itinéraires ont été matérialisés sur le terrain par un balisage directionnel. Des dépliants ont été publiés afin de renseigner utilement les promeneurs sur les tracés existants, en collaboration avec l'asbl « Neerpede Blijft ». Trois panneaux d'informations ont également été apposés à des endroits stratégiques. Avec le temps, des éléments du balisage ont été supprimés tandis que certains sentiers nécessiteraient des travaux de rénovation. Les outils de communication doivent également être mis à jour et rendus accessibles au plus grand nombre. La mise en valeur de ces sentiers converge avec les objectifs du projet « Maison verte et bleue » axé sur la préservation de la zone de Neerpede.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Favoriser la mobilité douce au sein de Neerpede
- Renforcer la découverte de ce site rural unique à Bruxelles

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Mobilité	Service Travaux publics Service Espaces verts Service Développement durable Service Tourisme Service Démarcherie Régie de quartier	Neerpede Blijft

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Mise à jour et diffusion des outils de communication
Qui fait quoi?	Service Mobilité: Mise à jour, réimpression et diffusion des cartes de promenades en collaboration avec l'association Neerpede Blijft qui dispose des fichiers informatiques originaux + Rafraîchissement des panneaux d'information existants et placement d'un nouveau panneau à proximité du terminus du tram 81 Services Développement durable: soutien à la diffusion des cartes de promenades via les activités de la Maison verte et bleue et via les stands lors d'événements communaux Service Démarcherie et Tourisme: diffusion des cartes de promenades
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens techniques, humains et financiers existants
Indicateurs	Nombre de flyers mise à jour réimprimés et mode de diffusion

Mesure n°2	Remise en état du balisage et rénovation de l'assiette de certains sentiers
Qui fait quoi?	Service Travaux publics: Remise en état du balisage et rénovation de l'assiette de certains sentiers, en particulier le sentier longeant la roselière, en collaboration avec la Régie de quartier
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens techniques, humains et financiers existants
Indicateurs	Nombre de points de balisage remplacés et nombre de points absents ou dégradés Longueur de sentier en bon état d'entretien

Mesure n°3	Utilisation accrue des transports publics et des modes doux pour se rendre à Neerpede
Qui fait quoi?	Service Développement urbain: amélioration de la signalétique et de la fonctionnalité des cheminements depuis les arrêts de transport public (station métro Eddy Merckx et Erasme, terminus 81 et terminus 75) + concertation avec la STIB afin d'analyser les modalités d'amélioration de la desserte en transport public des point d'entrée vers Neerpede Service Mobilité: mise en œuvre de l'itinéraire Cyclable Communal n°1 reliant la place du Conseil au parc de la Pede (voir fiche action 8A) Services Travaux publics: pose de la signalétique et réalisation des aménagements sur voiries communales
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens financiers, humains et techniques existants + éventuel budget complémentaire à demander en 2013 ou 2014
Indicateurs	/

Mesure n°4	Entretien écologique des abords des sentiers
Qui fait quoi?	Service Espaces verts: entretien des bordures des sentiers dans une optique de préservation de la biodiversité idéalement via 1 à 2 fauches par an
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	Nombre de fauches effectuées + richesse floristique des bords de chemins



**Axe d'amélioration n°9: Aménagement de l'espace public favorisant la sécurité des déplacements piétons et des personnes à mobilité réduite tout en développant de nouveaux lieux de convivialité.**

**Action 9A**  
**Des espaces publics cohérents et conviviaux**

Favoriser la convivialité et la sécurité des déplacements piétons et PMR lors de la rénovation des voiries et des places publiques

**Contexte:**

L'espace public est constitué du domaine de la voirie comprenant les rues, avenues, boulevards, places, squares et parvis. L'aménagement de ces différents espaces publics conditionne fortement les modes de déplacement et leurs impacts sur la qualité de vie locale.

Dans ce contexte, plusieurs places et voiries ont fait l'objet d'important réaménagement ces dernières années, notamment dans le cadre de contrats de quartier. Ces nouveaux espaces ont été conçus pour renforcer l'espace dévolu à la mobilité douce et aux zones de convivialité.

La cohérence et la qualité des futurs aménagements pourraient être renforcées par l'élaboration et l'approbation d'une charte d'aménagement des espaces publics, qui doit à la fois pérenniser les principes déjà mis en place par la Commune mais également se donner les moyens d'inventer une nouvelle «marque» anderlechtoise de l'aménagement, plus ambitieuse, mettant en lien les caractéristiques très contrastées de l'ensemble des quartiers du territoire. Cette charte devra préciser les matériaux à privilégier pour le revêtement des voiries, des trottoirs et des places. Une harmonisation est à trouver au sein des espaces secondaires de la Commune alors que les centralités particulières feront l'objet d'aménagements spécifiques. Les bonnes pratiques favorisant la circulation des usagers à mobilité réduite devront également y être précisées.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Améliorer la sécurité et la convivialité des déplacements piétons
- Renforcer la cohérence et la lisibilité du territoire communal

**Acteurs :**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Développement urbain et Mobilité	Service Travaux publics Service Rénovation urbaine Service Espaces verts Service Affaires sociales	SPFMT (accord Beliris) Région Conseils consultatifs des personnes handicapées et des seniors

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Élaboration d'une charte de bon aménagement des espaces publics
Qui fait quoi?	Service Développement urbain: coordination de l'élaboration concertée d'une charte de bon aménagement des espaces publics anderlechtois en collaboration avec les services communaux concernés et les conseils consultatifs des seniors et des personnes handicapées + application de celle-ci lors de l'élaboration des projets de rénovation de l'espace public Services Rénovation urbain, Travaux publics, Mobilité et Espaces verts: participation constructive à l'élaboration de la charte et application de celle-ci
Moyens nécessaires	Budget à demander pour 2013 afin de charger un bureau d'étude spécialisé de la rédaction concertée de ce document
Indicateurs	Nombre de réunion de concertation avec les services communaux et les conseils consultatifs et taux de participation Date d'approbation de la charte

Mesure n°2	Réaménagement de voiries en zone 30 ou en woonerf (zone 20) dans le quartier La Roue
Qui fait quoi?	Service Développement urbain: finalisation de la procédure d'obtention des permis d'urbanisme pour le réaménagement en woonerf des rues Hoorickx, Plébéiens, Citoyens et Solidarité + collaboration avec Beliris qui prend en charge le réaménagement de la place Ministre Wauters et la rue des Droits de l'Homme (woonerf) et la rue Melckmans (zone 30) + collaboration avec Infrabel pour le réaménagement en zone 30 de la rue de la Tranquillité et de la rue des Fraises Service Travaux publics: lancement et suivi des chantiers de réaménagement
Moyens nécessaires	Budget Beliris de 652.500 € pour le réaménagement de la place Ministre Wauters et de 483.750 € pour le réaménagement de la rue des Droits de l'Homme Budget de 625.200 euros pour le réaménagement des rues Hoorickx et Plebéiens, cofinancé par la commune et Infrabel Budget de 735.500 € pour le réaménagement des rues Citoyens et de la Solidarité financé entièrement par la commune
Indicateurs	Date d'obtention des permis d'urbanisme Date de début et d'achèvement des chantiers Nombre et longueur de voiries réaménagées en zone 30 et en woonerf (zone 20)

Mesure n°3	Réaménagement de l'îlot Albert et du square des Martyrs juifs
Qui fait quoi?	Service Rénovation urbaine: association des acteurs locaux au processus de conception à charge de Beliris du projet de réaménagement de l'îlot Albert et du square des Martyrs juifs et de ses abords dans une optique d'aménagement qualitatif des cheminements piétons spontanés en véritables chemins + soutien à l'obtention du permis d'urbanisme par Beliris ainsi qu'à la mise en œuvre et suivi du chantier
Moyens nécessaires	Utilisation du budget de 2.250.000 € pour le réaménagement financés par Beliris dans le cadre du contrat de Quartier Durable « Canal-Midi »
Indicateurs	Niveau de concertation et prise en compte de l'avis des acteurs locaux dans la conception du projet Date d'obtention des permis d'urbanisme Date de début et d'achèvement des chantiers

Mesure n°4	Généralisation du principe de réaménagement en woonerf (zone résidentielle limitée à 20 km/h) des voiries locales dans certains quartiers
Qui fait quoi?	Services Développement urbain, Travaux publics et Rénovation urbaine: analyse systématique en cas de projet de réaménagement de l'espace public de la faisabilité de réaménagement en woonerf (zone 20) de voiries locales de certains quartiers résidentiels comme par exemple les cités jardins de Bon Air et de Moortebeek
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants + demande de budget à réaliser pour chaque projet
Indicateurs	Nombre et longueur de voiries ayant fait l'objet d'une analyse de faisabilité + nombre et longueur de voiries dont le réaménagement en zone 20 est programmé ou réalisé



*Axe d'amélioration n°9: **Aménagement de l'espace public favorisant la sécurité des déplacements piétons et des personnes à mobilité réduite tout en développant de nouveaux lieux de convivialité***

**Action 9B**  
**La place de la Vaillance fait peau neuve**

Définir en concertation avec l'ensemble des parties prenantes un projet de rénovation en profondeur de la place de la Vaillance et des espaces adjacents.

**Contexte:**

La place de la Vaillance et ses abords constitue le centre historique de la Commune. Actuellement, l'aménagement de l'espace public ne permet pas une valorisation optimale de cette zone. Le renforcement de l'attractivité et de la convivialité du site nécessite d'augmenter l'espace réservé aux piétons, afin de favoriser la flânerie; faciliter les déplacements modes doux et mettre en valeur la Collégiale St Guidon.

Cependant, rendre la Place de la Vaillance entièrement aux piétons n'est pas chose évidente. Lors de l'élaboration du Plan Communal de Mobilité en 2005, les réunions de travail et l'enquête publique ont révélé à la fois des réactions enthousiastes et des inquiétudes profondes. Une piétonnisation partielle a déjà été mise en œuvre mais il conviendrait de définir un projet plus ambitieux si l'on souhaite dynamiser cet espace à long terme.

Dans ce contexte, la suppression du grand parking doit être envisagée tout en étudiant les mesures compensatoires à mettre en œuvre, comme la création d'un parking souterrain (voitures et vélos) qui fera l'objet d'une étude de faisabilité lancée à l'automne 2012. Cette dernière option devra également être analysée au regard des travaux de renouvellement des rails de trams annoncés par la STIB au sein de la rue Wayez à l'horizon 2015, l'écartement plus important des nouveaux rails induisant la suppression inévitable d'une partie des places de stationnement de la cette voirie.

Une attention tout particulière devra également être portée à la qualité des revêtements, tant esthétique que pratique (PMR) ainsi qu'aux cheminements piétons et cyclistes qui devront s'articuler avec la présence de transports en commun. La définition de ce projet devra être établie en associant les différents acteurs locaux: citoyens, commerçants, STIB, etc.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Améliorer la sécurité et la convivialité des déplacements piétons
- Renforcer la cohérence et la lisibilité du territoire communal

**Acteurs :**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Développement urbain et Mobilité	Service Travaux publics Service Participation Service Classes moyennes Service Tourisme Service Information	STIB Antenne Atrium

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Élaboration concertée d'un projet global de réaménagement exemplaire de la place de la Vaillance et de ses abords
Qui fait quoi?	Service Développement urbain: coordination de l'élaboration concertée d'un projet global de réaménagement exemplaire de la place de la Vaillance et de ses abords associant les différentes parties prenantes, et ce en prenant en compte les résultats de l'étude de faisabilité relative à l'implantation d'un parking souterrain Service Participation: soutien du service Développement urbain afin d'associer les habitants et les autres intervenants locaux à l'élaboration du projet Autres services: soutien et participation constructive à l'élaboration concertée du projet
Moyens nécessaires	Budget à demander par le service Développement urbain pour les frais d'étude en 2013 et par le service Travaux publics pour la réalisation des travaux en 2014
Indicateurs	Modalités de concertation avec les acteurs locaux



*Axe d'amélioration n°10: **Dynamisation économique et sociale du Canal et de ses abords** en s'appuyant sur ses atouts de patrimoine historique, de mobilité douce et d'activités de loisirs.*

**Action 10A**  
**Projet Port Sud**

Rénover les anciennes Meuneries Moulart en y créant un centre d'interprétation du Canal ainsi que des espaces d'accueil pour les entreprises

**Contexte:**

Les anciennes Meuneries Moulart sont situées au n° 23 du quai Demets et ont été créées en 1903. Cette localisation visait à profiter des avantages qu'offraient le canal et le chemin de fer pour le transport du grain et du charbon. La meunerie cessa ses activités en 1955. La meunerie Moulart est l'une des trois meuneries dont les bâtiments subsistent à Bruxelles. Les bâtiments ont servi jusqu'il y a peu à un dépôt de pneus.

Le projet Port Sud vise à rénover ce bâtiment témoin du passé industriel des abords du canal et a été sélectionné par la région de Bruxelles Capitale dans le cadre du programme FEDER 2007-2013. Il vise à améliorer et à valoriser la zone du canal de Charleroi comprise entre l'écluse de Molenbeek et le Bassin de Biestebroek en vue d'une amélioration durable de la qualité de vie dans ce quartier.

L'originalité du projet est de situer la valorisation du patrimoine immatériel de la zone au centre d'une série d'activités génératrices d'emploi, de valeur ajoutée et d'amélioration de l'offre des services à la population. Le projet inclut la rénovation de bâtiments emblématiques et leur affectation d'une part à l'accueil d'entreprise et d'autre part à un centre de découverte et d'innovation (centre d'interprétation). Le projet valorisera également l'ancienne maison du directeur située sur le site de la STIB (ancienne centrale électrique).

La Commune d'Anderlecht assure la coordination du projet avec des partenaires tels que la SDRB, le Port de Bruxelles, Abatan SA et la STIB via la société coopérative à responsabilité limitée « Moulart » au sein desquels les partenaires sont coopérateurs (à l'exception de la STIB). La scl a confié la gestion du projet au Centre d'entreprise Euclides.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Création de locaux pouvant soutenir le développement d'entreprises locales
- Valorisation d'un patrimoine matériel et immatériel de la zone du Canal
- Renforcement de la cohésion sociale par l'aspect participatif du centre d'interprétation

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Projets Subsidiés	Service Économie et Classes moyennes	Euclides SDRB Port de Bruxelles Abatan sa STIB

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Coordination de la mise en oeuvre du projet
Qui fait quoi?	Service Projets subsidiés: coordination et participation à la concrétisation du projet en collaboration avec les différents acteurs publics et privés impliqués
Moyens nécessaires	Budget de 7.675.000 € alloué par le Fonds Européen de Développement Régional
Indicateurs	/



**Axe d'amélioration n°10: Dynamisation économique et sociale du Canal et de ses abords en s'appuyant sur ses atouts de patrimoine historique, de mobilité douce et d'activités de loisirs**

**Action 10B  
Un nouvel avenir pour le bassin de Biestebroeck**

Définir un projet ambitieux de développement urbain autour du pont du canal et sur les terrains industriels sous-utilisés le long du bassin de Biestebroeck

**Contexte:**

Le quartier entourant le bassin de Biestebroeck présente d'importants enjeux urbanistiques: présence de friches et de terrains sous-valorisés (îlot Shell et terrains industriels vides le long de la digue du Canal), faiblesse des liaisons entre le quartier de Cureghem et le quartier du centre, problèmes de mobilité pour la traversée du pont, pas de mise en valeur du bassin, possibilité d'implantation d'une station RER, etc. L'ensemble de cette zone fait l'objet de nombreuses attentions tant privées que publiques. En effet, différentes propositions privées de redéveloppement de ce quartier ont été formulées auprès de la Commune. Cette dernière, consciente des enjeux qui s'exercent sur ce lieu, a entrepris d'élaborer un Plan Particulier d'Affectation du Sol afin d'encadrer et d'orienter les futurs aménagements pour qu'ils permettent d'effacer durablement les coupures urbaines et de recoudre les deux rives. Ces objectifs sont cohérents avec la volonté régionale de requalification de la zone du canal et de maximiser les potentiels de développement offerts par les activités portuaires. L'attractivité résidentielle promue par la Région grâce à la présence du paysage remarquable du canal et à la diversité des fonctions urbaines justifie le souhait communal de valoriser les affectations prévues par le Plan Régional d'Affectation du Sol et ses modifications récentes.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Redynamisation économique et sociale de ce quartier
- Améliorer les connexions entre les deux rives
- Valorisation du canal et de ses abords

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Développement urbain et Mobilité	Service Économie Service Participation Service Rénovation urbaine Service Développement durable	Atrium Région de Bruxelles-Capitale Port de Bruxelles SNCB

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Élaboration d'un PPAS dans la zone entourant le bassin de Biestebroeck
Qui fait quoi?	Développement urbain: Coordination de l'élaboration d'un Plan Particulier d'Affectation du Sol « Biestebroeck » prenant en compte les besoins sociaux, économiques et environnementaux du quartier Service Participation: soutien du service Développement urbain afin d'associer les habitants et les autres intervenants locaux à l'élaboration du PPAS Autres services: participation constructive à l'élaboration du PPAS
Moyens nécessaires	Budget de 400.000 € pour l'élaboration du PPAS, subsidiés par la Région de Bruxelles Capitale
Indicateurs	Date d'approbation des différentes étapes d'élaboration du PPAS Diversité et nombre de personnes impliquées dans le processus participatif d'élaboration du PPAS



**Axe d'amélioration n°10: Dynamisation économique et sociale du Canal et de ses abords en s'appuyant sur ses atouts de patrimoine historique, de mobilité douce et d'activités de loisirs**

**Action 10C  
Espace vert Aurore plus vivant**

Renforcer l'intérêt récréatif et écologique de cet espace vert de grande qualité paysagère bordant le canal

**Contexte:**

L'espace vert Aurore s'étend le long de la rive gauche du canal entre le pont Paepsem et le pont Marchand. La partie la plus proche du canal comprenant une triple rangée de grands peupliers est propriété du Port de Bruxelles. Dans cette zone, le chemin de halage mériterait une rénovation, que ce soit au niveau du revêtement asphalté fort dégradé à certains endroits mais également du remplacement de la barrière autoroutière présente actuellement le long du canal.

La commune a en charge la gestion du parc Aurore constitué par une grande pelouse triangulaire comprenant quelques goals de foot bordée par un sentier reliant les grands immeubles au chemin du halage du canal. Un terrain de pétanque a été aménagé à proximité du canal. Cet espace est fréquenté par de nombreuses familles qui pourraient profiter utilement d'équipements de jeux complémentaires. A cet effet, le service Espaces Verts dispose d'une plaine de jeux constituant un bateau « trois mats » qui a été acquise en 2005 mais dont le placement n'a pas encore été finalisé. Les études préliminaires ont mis en évidence la présence d'une pollution du sol qui devra à court terme faire l'objet de mesures de sécurité et de suivi en attendant l'exécution de mesures de gestion du risque. Une des solutions envisagées est de recouvrir la zone concernée par une couche de 50cm de terre saine.

A quelques centaines de mètres, d'importants travaux seront réalisés prochainement en vue de remplacer le pont Marchand par un pont haubané. A cette occasion, le rétrécissement du canal sera supprimé, reliant ainsi les deux bassins existants. Les berges seront également réaménagées de part et d'autre du pont, en vue de favoriser leur convivialité et leur qualité biologique. Il serait intéressant de développer un projet qui prolonge cette dynamique récréative et écologique jusqu'au pont Paepsem. Celui-ci devra néanmoins être développé en concertation avec les habitants du quartier, les associations locales et le Port de Bruxelles.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Dynamisation sociale de cet espace sous-utilisé
- Amélioration de la convivialité des déplacements modes doux le long du canal
- Valorisation du canal et de ses abords

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Développement urbain et Mobilité	Service Espaces verts Service Participation Service Développement durable	Port de Bruxelles

**Modalités de mise en œuvre**

Mesure n°1	Élaboration d'un projet global de réaménagement phasé des berges du canal et du parc Aurore favorable à la détente et à la promenade
Qui fait quoi?	Service Développement urbain: Initiation d'une réflexion relative aux possibilités de réaménagement des berges et du parc Aurore en vue de favoriser la détente et la promenade et de faire le lien avec les développements urbanistiques prévus autour du bassin de Bietsebroeck, en prenant en compte les contraintes dû à la pollution du sol Service Espaces verts et Développement durable: participation constructive à cette réflexion. Service Participation: soutien des services afin d'associer les habitants et les autres intervenants locaux à l'élaboration d'un projet de dynamisation du parc Aurore
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants + budget complémentaire à prévoir pour 2013 ou 2014

Indicateurs	Évolution de la réflexion relative au réaménagement et diversité des parties prenantes associées à cette réflexion
Mesure n°2	Favorisation de la biodiversité dans la gestion des espaces verts le long du canal
Qui fait quoi?	Service Espaces verts: élaboration, adoption et mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée du parc Aurore et de ses abords tels que talus et cordon arboré Service Développement durable: concertation avec le Port de Bruxelles afin d'adapter un mode de gestion des berges favorable à la biodiversité
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	Date d'approbation du plan de gestion et surfaces de zones concernées par une gestion écologique



Axe d'amélioration n°11: **Multiplication et facilitation des occasions de brassage et d'échange** entre citoyens et autres usagers de la commune favorisant un meilleur « vivre ensemble ».

**Action 11A**  
**Plus de lieux d'accueil pour les associations**

Mettre à disposition des locaux et infrastructures partagés pour accueillir les activités des associations locales

**Contexte:**

De nombreuses associations locales sont actives au sein du territoire communal anderlechtois. Leurs domaines d'activités sont très variés et touchent une grande diversité de publics et de communautés: enfants, personnes précarisées, jeunes adultes, femmes, etc. Le type d'activités qui sont organisées est également très diversifié: rencontres régulières, activité ludiques, cours et ateliers, stages, événements festifs, etc.

Une des difficultés rencontrées par ces associations est de pouvoir disposer de locaux pour accueillir et organiser leurs activités. Étant donné que les besoins sont très variables et parfois très limités dans le temps (quelques heures par semaine), la démarche communale est de favoriser une utilisation partagée des différents locaux existants.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Renforcement des rencontres entre les citoyens lors des activités des associations locales
- Amélioration du partage des espaces disponibles pour les différentes associations

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Vie associative Dienst Samenlevingsopbouw	Service Bâtiments et Logements Dienst Cultuur Dienst Jeugd Service Développement durable Service Participation	/

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Mise à disposition de locaux et de matériel au sein de la Maison de la Cohésion sociale au Curo-Hall
Qui fait quoi?	Service Vie associative: gestion de la mise à disposition de différents locaux fraîchement rénovés, en ce compris des classes, un espace multi-média, une grande salle de réunion ainsi qu'un espace de bureaux partagés, ainsi que du matériel tels que mobilier, jeux et équipements multi-médias
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateur	Nombre d'associations accueillies au sein des locaux et % d'occupation des locaux et fréquentation des activités organisées

Mesure n°2	Gestion d'une infrastructure de proximité « Espace 16 Arts » comprenant un salle de spectacle et un foyer
Qui fait quoi?	Service Vie associative: accueil d'associations locales au sein de l'«Espace 16 Arts» situé rue Rossini n°16, un ancien bâtiment industriel rénové dans le cadre du Contrat de Quartier « Conseil » et comprenant une salle de spectacle et un foyer accessible ainsi qu'une dizaine de locaux de taille variable occupés par différents associations locales
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateur	Nombre d'associations accueillies au sein des locaux et % d'occupation des locaux et fréquentation des activités organisées

Mesure n°3	Accueil d'activités en lien avec l'alimentation durable et la biodiversité au sein de la Maison Verte et Bleue
Qui fait quoi?	Service Développement durable: accueil ponctuel d'activités organisées par des associations locales sur le thème de l'alimentation durable et de la biodiversité au sein des locaux de la Maison Verte et Bleue située rue du Chaudron n°1 à Neerpede, en concertation avec le service des Espaces verts qui occupe les locaux (voir action 6A)
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateur	Nombre d'activités organisées accueillies au sein des locaux et fréquentation des activités organisées
Mesure n°4	Mise à disposition des locaux de la Maison de la Participation
Qui fait quoi?	Service Démarcherie: mise à disposition régulière des locaux de la Maison de la Participation, située rue Wayez 94, principalement la salle polyvalente pour accueillir des réunions ou des activités d'associations locales
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateur	Nombre d'activités et d'associations accueillies
Mesure n°5	Concrétisation du projet de construction d'un bâtiment polyvalent à Neerpede
Qui fait quoi?	Service Bâtiments et Logements: finalisation du projet de construction d'un bâtiment multi-fonctions en bordure de la piste d'athlétisme de la Drève Olympique et pouvant accueillir des activités sportives, des événements festifs ainsi que des activités parascolaires + obtention du permis d'urbanisme + passation des marchés de travaux + suivi du chantier
Moyens nécessaires	Budget de 9.250.000€ HTVA pour la construction du bâtiment à prévoir au budget 2013, dont une partie pourra être subsidié par la Communauté française dans le cadre du développement de la création d'infrastructures sportives
Indicateur	Date de dépôt de la demande de permis d'urbanisme + date d'obtention du permis + date de début et de fin de chantier
Mesure n°6	Mise à disposition de locaux dans la Maison de Quartier « Chimiste »
Qui fait quoi?	Service Vie associative: supervision de la mise à disposition via l'asbl Avicenne de locaux pour les associations locales au sein de la Maison de Quartier située rue du Chimiste 31-33
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateur	Taux d'occupation des locaux et nombre d'activités et d'associations accueillies
Mesure n°7	Mise à disposition de locaux au sein de la Maison des jeunes néerlandophones
Qui fait quoi?	Dienst Jeugd: ouverture aux associations locales de la maison des jeunes située rue de Veeweyde 78 comprenant un espace de rencontre et un service de prêt de matériel + lancement d'un projet de rénovation des locaux avec l'aide financière de la Vlaams Gemeenschap Commissie + organisation de permanence régulière du service Jeunesse dans ces locaux
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateur	Taux d'occupation des locaux et nombre d'activités et d'associations accueillies
Mesure n°8	Mise à disposition des centres récréatifs
Qui fait quoi?	Service Affaires sociales: Mise à disposition des centres récréatifs pour l'accueil de réunion et d'activités des associations locales
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateur	Nombre d'activités et d'associations accueillies

Mesure n°9	Mise à disposition de locaux dans la Maison de Quartier «Scheut»
Qui fait quoi?	Service Rénovation urbaine: supervision de la rénovation et de la mise à disposition de locaux pour les associations locales au sein de la Maison de Quartier Scheut aménagée dans le cadre du contrat de Quartier Durable « Scheut »
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens budgétaires existants au sein du contrat de Quartier Durable « Scheut » pour l'aménagement des locaux
Indicateur	Taux d'occupation des locaux et nombre d'activités et d'associations accueillies

Mesure n°10	Information des associations sur les locaux et le matériel pouvant être mis à leur disposition
Qui fait quoi?	Service Information: Développement de pages web reprenant l'inventaire et la description des locaux et du matériel disponibles ainsi que les coordonnées des personnes à contacter en vue d'une réservation Autres services: fourniture des informations et mise à jour des données
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateur	Nombre de locaux pour lesquels les informations complètes sont reprises sur le site internet



Axe d'amélioration n°11: **Multiplication et facilitation des occasions de brassage et d'échange** entre citoyens et autres usagers de la commune favorisant un meilleur « vivre ensemble ».

**Action 11B**  
**Concertation associative**

Renforcer la coordination et les partenariats entre les associations et avec les acteurs locaux

**Contexte:**

De nombreuses associations locales sont actives au sein du territoire communal anderlechtois. Leurs domaines d'actions sont très variés et touchent une grande diversité de publics et de communautés. Les activités de ces associations présentent parfois des similitudes et des domaines d'action communs. En outre, celles-ci sont confrontées à des difficultés administratives, humaines ou logistiques semblables. Il est donc utile de favoriser le dialogue et les collaborations entre ces associations elles-mêmes mais également avec les autres acteurs institutionnels, comme les services communaux. Cette concertation doit viser à favoriser les synergies entre projets et à trouver des solutions communes à certains problèmes rencontrés.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Renforcement de la connaissance mutuelle des acteurs de terrains
- Amélioration des synergies entre acteurs locaux en matière de cohésion sociale

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Vie associative Dienst Onderwijs & Cultuur	Dienst Jeugd Dienst Samenlevingsopbouw	Gemeenschap Centrum De Rinck Associations locales

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Organisation d'une concertation associative francophone dans le cadre du Contrat de Cohésion sociale
Qui fait quoi?	Service Vie associative: organisation d'une concertation trimestrielle rassemblant tous les intervenants locaux de la Cohésion sociale et visant à inciter des dynamiques d'échanges et de collaboration entre acteurs qui œuvrent dans le sens de la Cohésion sociale et à améliorer la cohérence entre les actions relevant de programmes différents, mais visant les mêmes objectifs + développement des partenariats et échanges entre associations via des plateformes thématiques
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateur	Nombre de réunions organisées annuellement et taux de participation à celles-ci

Mesure n°2	Organisation d'une concertation associative avec différents acteurs locaux néerlandophones actifs dans le quartier de Cureghem
Qui fait quoi?	Dienst Onderwijs: organisation d'une concertation structurelle avec les différents acteurs actifs dans le quartier de Cureghem via le stuurgroep du projet « Ket In Kureghem » et dans le quartier du centre via le stuurgroep du projet "Brede School Anderlecht Centrum"
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateur	Nombre de réunions organisées annuellement et taux de participation à celles-ci

Mesure n°3	Organisation d'une concertation associative avec différents acteurs locaux néerlandophones actifs dans le domaine de la Culture
Qui fait quoi?	Dienst Cultuur: organisation d'une concertation régulière rassemblant les différentes associations disposant de subsides communaux dans le cadre des activités culturelles et/ou reconnues par le Gemeenschap Centrum De Rinck
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateur	Nombre de réunions organisées annuellement et taux de participation à celles-ci



Axe d'amélioration n°12: **Lutte contre les fractures sociales créées par la précarité et/ou l'isolement**, en particulier aux niveaux de l'accès à un logement de qualité et des activités récréatives, sportives ou culturelles

**Action 12A**  
**Loisirs actifs pour tous**

Amélioration de l'information relative à l'offre en activités pendant les temps de loisirs et les vacances et renforcement de celle-ci

**Contexte:**

Le territoire communal comprend de nombreuses structures, écoles, associations et clubs sportifs proposant un large panel d'activités à destination des enfants et des jeunes pendant leurs temps libres. De nombreux parents ne connaissent pas ou peu cette offre.

D'autre part, certaines demandes ne sont pas suffisamment rencontrées, en particulier dans les quartiers denses. La Commune d'Anderlecht initie donc différentes actions afin de renforcer l'offre d'activités ludiques et sportives de proximité.

Dans ce contexte, elle organise également différents stages sportifs et créatifs durant les vacances scolaires, à des prix très démocratiques. En outre, la commune organise des services de garderies au sein des différentes écoles ainsi que des activités extra-scolaires diversifiées.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Renforcement des occasions de rencontre et de brassage entre les citoyens
- Épanouissement des enfants et des jeunes par la pratique de différentes activités
- Amélioration de la qualité de l'accueil extrascolaire

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Services Enseignement et Jeunesse + Département Vlaamse Gemeenschapsmateries	Service Vie associative Service Coordination Accueil Temps Libre (ATL) Service des Sports Maison de la Cohésion sociale Service Démarcherie Service Information Service Rénovation urbaine VGA vzw	Associations locales Clubs sportifs asbl Cenforgil Adeps ONE Vlaamse Gemeenschapscommissie Maison du Conte de Bruxelles CPAS

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Édition de guides et brochures reprenant l'offre en activités de loisirs existantes
Qui fait quoi?	Services Jeunesse et Accueil Temps Libre: édition et diffusion de guides reprenant les activités existantes par tranches d'âges (un guide reprenant les activités extra-scolaires pour les enfants âgés de 2,5 à 12 ans « A quoi tu joues ? » et un autre destiné aux adolescents « Roulez Jeunesse ») Service des Sports: édition d'un répertoire des clubs sportifs existants Département Vlaamse Gemeenschapsmateries: édition et diffusion d'un guide "Vrijetijdsgids" reprenant les activités extra-scolaires néerlandophones Service Enseignement: édition et diffusion de feuillets de présentation et d'inscription aux stages organisés par les écoles communales francophones Service Démarcherie: diffusion des brochures via le guichet d'information Service Information: actualisation régulière des informations sur le site web sur base des données transmises par les différents services
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateurs	Canaux de diffusion utilisés et nombre d'exemplaires distribués

Mesure n°2	Renforcement de la qualité d'accueil dans les garderies organisées dans les écoles communales
Qui fait quoi?	Service Enseignement & Departement Vlaamse Gemeenschapsmateries: amélioration de la formation du personnel d'encadrement des garderies ainsi que des conditions d'accueil + achat de matériel d'animation et d'équipement
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants, avec un financement partiel de l'ONE
Indicateurs	Nombre de personnes ayant suivi les formations

Mesure n°3	Renforcement de l'offre d'animations dans les garderies communales
Qui fait quoi?	Services Enseignement et Coordination Accueil Temps Libre: organisation d'activités gratuites et diversifiées pour les enfants inscrits en garderie en semaine et d'activités socio-culturelles le mercredi après-midi
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants avec un financement partiel de l'ONE, la Région Bruxelles-Capitale et de l'Adeps
Indicateurs	Nombre d'enfants qui participent aux activités

Mesure n°4	Organisation de stages durant les vacances scolaires accessibles financièrement
Qui fait quoi?	Services Enseignement & Departement Vlaamse Gemeenschapsmateries: organisation durant les vacances scolaires de stages sportifs, créatifs et ludiques accessibles financièrement, en collaboration avec VGA vzw pour les stages néerlandophones « viavia »
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants, avec un financement partiel par l'ONE (Enseignement) et la Vlaamse Gemeenschapscommissie (Departement Vlaamse Gemeenschapsmateries)
Indicateurs	Nombre d'enfants accueillis lors de ces stages

Mesure n°5	Organisation de séances de contes pour les associations et les groupes à la Maison de la Cohésion sociale suivies d'animations jeux certains mercredis après-midi
Qui fait quoi?	Services Jeunesse et Coordination Accueil Temps Libre: organisation pour les associations de séances de contes gratuites en collaboration avec la Maison du conte de Bruxelles le mercredi après-midi suivie d'une mise à disposition de jeux géants
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants + frais d'animation assurés par les budgets du Service Jeunesse
Indicateurs	Taux de participation aux séances de contes Fréquence de mise à disposition des jeux géants

Mesure n°6	Organisation de nouveaux stages « Sport et culture » durant les vacances accessibles financièrement
Qui fait quoi?	Service Jeunesse et Accueil Temps Libre: organisation en collaboration avec l'asbl Cenforgil, de deux stages 'sport et culture' à la Maison de la Cohésion sociale durant les vacances de Pâques, l'un à destination des enfants âgés de 6 à 9 ans (24 enfants), l'autre à destination des enfants âgés de 10 à 12 ans (24 enfants). Une demi-journée est consacrée à des activités sportives, l'autre à des activités culturelles.
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants + subsides de l'Adeps (sport de quartiers)
Indicateurs	Nombre de journées de stages supplémentaires organisées et nombre de participants

Mesure n°7	Organisation d'une ludothèque à la Maison de la Cohésion sociale
Qui fait quoi?	Service Jeunesse et Vie associative : acquisition de jeux géants et de malles à jeux pouvant être mis à la disposition des associations dans les locaux de la Maison de la Cohésion sociale
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants + jeux géants et malles financés par le Service Jeunesse, Vie associative et le CPAS d'Anderlecht
Indicateurs	Fréquence de mise à disposition des jeux géants et des malles de jeux

Mesure n°8	Nouveaux locaux pour l'accueil extra-scolaire et les stages du projet « Ket In Kuregem » dans le cadre du Contrat de Quartier Lemmens
Qui fait quoi?	Service Rénovation urbaine: lancement et gestion du chantier de réaménagement de l'ancienne mosquée située rue Odon, dont le rez-de-chaussée accueillera les activités organisées par le KIK Département Vlaamse Gemeenschapsmateries: collaboration avec VGA vzw pour l'organisation de l'accueil extra-scolaire et des stages dans les nouveaux locaux avec une capacité inchangée d'environ 80 enfants (actuellement au sein de l'antenne de quartier Chimiste)
Moyens nécessaires	Budget d'environ 155.000 € pour le réaménagement du rez-de-chaussée de l'ancienne mosquée financé par le Contrat de Quartier Lemmens
Indicateurs	Date de début et de fin de chantier Date d'occupation des nouveaux locaux

Mesure n°9	Création d'un nouvel espace d'accueil extra-scolaire « Ket in Scheut » dans le cadre du Contrat de Quartier durable Scheut
Qui fait quoi?	Service Rénovation urbaine: élaboration d'un projet et lancement du chantier d'aménagement de locaux pour le projet KIS dans un immeuble communal existant comprenant des logements non conformes Département Vlaamse Gemeenschapsmateries en collaboration avec l'asbl VGA: mise sur pied d'une équipe d'animateurs pour l'organisation de l'accueil extra-scolaire et des stages durant les vacances scolaires avec une capacité de 21 enfants + recherche de financement pour renforcer la capacité d'accueil + développement
Moyens nécessaires	Budget de 417.450€ pour la réalisation des travaux d'aménagement des locaux financés par le Contrat de Quartier durable Scheut Budget de 220.000 € pour couvrir les frais de personnel pour la durée du Contrat de Quartier durable Scheut (2012-2015)
Indicateurs	Nombre de journées d'accueil et de stages durant les vacances scolaires organisées par le KIS et nombre de participants



Axe d'amélioration n°12: **Lutte contre les fractures sociales créées par la précarité et/ou l'isolement en particulier aux niveaux de l'accès à un logement de qualité et des activités récréatives, sportives ou culturelles.**

**Action 12B**  
**Une vie culturelle à partager**

Élargir la participation des citoyens aux différentes activités culturelles organisées au niveau local

**Contexte:**

Anderlecht connaît une vie culturelle abondante et variée et dispose également d'un riche patrimoine culturel. Diverses activités et événements touchant de près ou de loin au domaine de la culture sont organisées par les services de la culture en partenariat avec des opérateurs culturels extérieurs. La commune d'Anderlecht dispose également de plusieurs lieux favorisant la découverte et l'échange autour de la culture: l'espace Maurice Carême, la bibliothèque francophone et la bibliothèque néerlandophone, la ludothèque francophone, le Musée de la Maison d'Érasme et le Vieux Béguinage, la Maison des Artistes, qui abrite avec qualité le patrimoine culturel communal et des expositions d'artistes. Des événements sont également organisés par la Commune au sein de l'espace public: Festival des Arts de la Rue, Fête de la Musique, Festival du Rire, projections cinématographiques en plein air ou thématiques, Festival Electro Exit 15, etc.

Ces événements visent à favoriser l'accès à la culture et à l'expression culturelle pour tous.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Facilitation de l'accès à la culture et l'expression pour tous
- Création de nouvelles occasions de rencontres entre les citoyens

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Culture + Dienst Cultuur	Service Vie associative Dienst Samenlevingsopbouw Service Jeunesse Dienst Jeugd Service Démarcherie Bibliothèque francophone Nederlandstalige Bibliotheek	Centre culturel Escale du Nord Gemeenschapcentrum De Rinck Zinema vzw Beeldenstorm Café Théâtre Au B'izou Espace Repères Associations de commerçants Associations locales comités de quartier

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Maintien et développement d'activités et événements culturels de proximité au sein de l'espace public à tarif réduit ou gratuit
Qui fait quoi?	Service Culture+Dienst Cultuur: organisation régulière d'activités et événements de proximité au sein de l'espace public à tarif réduit ou gratuit afin de garantir l'accessibilité au plus grand nombre + accueil d'événements organisés au niveau régional Services Bibliothèque et Bibliotheek: participation à certains événements locaux ou régionaux (Festival du conte, Lire dans les Parc, BijtinBrussel,...)
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants ainsi que des infrastructures existantes
Indicateur	Événements organisés annuellement + taux de participation aux activités et événements de proximité au sein de l'espace public à tarif réduit ou gratuit

Mesure n°2	Maintien et développement d'activités culturelles gratuites de proximité au sein des bibliothèques
Qui fait quoi?	Service Bibliothèque: organisation régulières d'activités gratuites de proximité au sein de la bibliothèque telles que matinées contes pour bébés, après-midi contes pour enfants et rencontres littéraires pour adolescents et adultes. Dienst Bibliotheek: organisation d'activités gratuites de proximité au sein de la bibliothèque telles que les Jeugboekenweek, Voorleesweek en seniorenweek
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants ainsi que des infrastructures existantes
Indicateur	Événements organisés annuellement + taux de participation aux activités organisées au sein des bibliothèques

Mesure n°3	Renforcement de la participation des citoyens via les associations locales et les relais de quartier
Qui fait quoi?	Service Culture: édition régulière de l'agenda culturel reprenant les différentes activités et événements culturels accessibles au public et diffusion en version papier et en version électronique + diffusion des annonces d'événement auprès des associations et des relais de quartiers Dienst Cultuur: annonce des événements culturels réguliers via le Vrije Tijdschids edité annuellement et diffusé via les écoles et les acteurs culturels locaux dont la bibliothèque néerlandophone + annonce via le Cultuurkalender du GC De Rinck Service Vie associative + Dienst Samenlevingsopbouw: transmission des annonces d'événements culturels auprès des associations locales Service Démarcherie: transmission des annonces d'événements culturels auprès des comités de quartier et autres groupements locaux
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateur	Nombre de parution annuelle de l'agenda culturel + mode de diffusion de l'agenda et des annonces d'événements culturels

Mesure n°4	Renforcement des collaborations avec les acteurs culturels
Qui fait quoi?	Dienst cultuur: renforcement de la collaboration structurelle avec les partenaires du groupe de coordination "Cultuurbanket" rassemblant les principaux acteurs locaux (Nederlandstalige Bibliotheek, Gemeenschapcentrum De Rinck, vzw Zinema, vzw Beeldenstorm) Service Culture: renforcement de la collaboration avec le centre culturel « Escalé du Nord »
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateur	Nombre de participation à ces réunions + nombre de collaboration créées via cette concertation



Axe d'amélioration n°12: **Lutte contre les fractures sociales créées par la précarité et/ou l'isolement en particulier aux niveaux de l'accès à un logement de qualité et des activités récréatives, sportives ou culturelles.**

**Action 12C**  
**A la découverte des richesses culturelles immatérielles**

Mette en valeur les richesses culturelles immatérielles anderlechtoises

**Contexte:**

Le patrimoine culturel ne se limite pas aux monuments, aux lieux ou aux œuvres d'art qui ont été préservés à travers le temps. Il embrasse à la fois les expressions vivantes et les traditions que d'innombrables communautés du monde entier ont apprises de leurs ancêtres et qu'elles transmettent à leurs descendants, souvent oralement. Le patrimoine immatériel se manifeste, entre autres, dans les domaines des traditions et expressions orales (mythes, chansons, jeux, etc.), des arts du spectacle des pratiques sociales, rituels et événements festifs et des savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

La population anderlechtoise est constituée d'une patchwork de nombreuses communautés, dont les richesses immatérielles sont peu ou pas connues. Certains événements et activités peuvent ainsi contribuer à la rencontre des différentes cultures présentes à Anderlecht. De plus, la commune comprend de nombreux artistes talentueux qui mérite d'être valorisé au niveau local.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Renforcement de la connaissance des richesses immatérielles des communautés locales
- Valorisation du patrimoine immatériel anderlechtois

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Culture + Dienst Cultuur	Bibliothèque francophone Bibliothèque néerlandophone	Asbl Escale du Nord Associations locales

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Organisation annuelle des « Escales »
Qui fait quoi?	Service Culture: Organisation annuelle des « Escales » visant à faire découvrir tous les aspects de la culture d'un pays ou d'une région en lien avec une communauté locale résidant à Anderlecht
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants ainsi que des infrastructures existantes
Indicateur	Nombre et diversité des activités organisées + taux de participation

Mesure n°2	Valorisation des artistes anderlechtois
Qui fait quoi?	Service Culture+Dienst Cultuur: Valorisation d'artistes anderlechtois ou d'opérateurs locaux lors d'événements culturels ou festifs (CU), entre autres via l'organisation du parcours d'artistes ItinérArt
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants ainsi que des infrastructures existantes
Indicateur	Nombre et diversité d'artistes mis en valeur lors d'événements culturels ou festifs

Mesure n°3	Mise en valeur des dialectes bruxellois
Qui fait quoi?	Dienst Cultuur: Collaboration avec la vzw Brussels Volkstejoëter afin de favoriser la connaissance des dialectes bruxellois auprès des anderlechtois
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants ainsi que des infrastructures existantes
Indicateur	Nombre d'activités organisées et taux de participation



Axe d'amélioration n°12: **Lutte contre les fractures sociales créées par la précarité et/ou l'isolement en particulier aux niveaux de l'accès à un logement de qualité et des activités récréatives, sportives ou culturelles.**

**Action 12D  
Place aux seniors!**

Lutter contre l'isolement des seniors en leur proposant des activités participatives et différents services de proximité

**Contexte:**

La commune d'Anderlecht comprend une part croissante de personnes âgées. Malheureusement, le grand âge correspond souvent à l'isolement. Un grand nombre de seniors est confronté à ce fléau dans des conditions parfois inquiétantes. Les causes sont multiples: difficultés financières, problème de santé, insécurité, dégradation progressive du réseau social et familial, etc.

Au fil du temps et en fonction des demandes qui lui parvenaient, la commune d'Anderlecht a mis en place différents services et activités dédiés spécifiquement aux seniors. Huit centres récréatifs ont ainsi été créés, dont 6 comprenant un restaurant à prix démocratique ouvert le midi. Un centre de service est également disponible au sein du quartier Peterbos. Des activités de loisirs ou des ateliers y sont organisées régulièrement. La Commune met également un service de transport à disposition des seniors éprouvant des difficultés à se déplacer. De plus, de multiples autres services sont organisées à l'échelle locale (par le CPAS notamment, comme la livraison de repas chauds à domicile) ou régionale.

Néanmoins, il est constaté que de nombreuses personnes âgées ne connaissent pas ces différents services ou n'osent pas franchir le pas. D'autre part, il est intéressant de favoriser le vieillissement dit « actif », qui désigne le fait de vieillir en bonne santé en conservant pleinement sa place dans la société, en restant autonome dans la vie quotidienne et engagé en tant que citoyen.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- diminution de l'isolement des personnes âgées
- transmission aux plus jeunes des savoirs et des expériences de vie vécues par les seniors

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Affaires sociales	Service Égalité des Chances Service Vie Associative Service Information Service Démarcherie	Conseils consultatifs des seniors

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Mise à jour et diffusion du guides des seniors
Qui fait quoi?	Service Affaires sociales: mise à jour et diffusion du guide des seniors présentant les différents services de proximité assurés par la commune et les autres acteurs locaux en collaboration avec les conseils consultatifs des seniors Service Information: mise en page attractive du guide des seniors Service Démarcherie: diffusion du guide des seniors
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaire existants
Indicateur	Date de réédition du guide des seniors + mode de diffusion de ce document

Mesure n°2	Organisation d'activités intergénérationnelles
Qui fait quoi?	Service Égalité des Chances: Organisation d'activités récréatives et de rencontres intergénérationnelles en collaboration avec le service Jeunesse dans le cadre de la quinzaine de la solidarité intergénérationnelle coordonnée par le service Vie associative
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateur	Nombre et type d'activités organisées + taux de participation

Mesure n°3	Présentation des services existants lors d'une semaine des seniors
Qui fait quoi?	Service Affaires sociales: organisation d'une semaine des seniors afin de faire connaître aux personnes âgées et à leurs proches les différents services mis à leur disposition par la Commune et les autres acteurs locaux en collaboration avec les conseils consultatifs des seniors
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateur	Nombre et type de services présentés + taux de participation



Axe d'amélioration n°12: **Lutte contre les fractures sociales créées par la précarité et/ou l'isolement** en particulier aux niveaux de l'accès à un logement de qualité et des activités récréatives, sportives ou culturelles.

**Action 12E**  
**Restaurant social « Les Goujons »**

Création d'un restaurant social au pied de la tour des Goujons favorisant la convivialité locale et améliorant la qualité des abords du bâtiment

**Contexte:**

L'immeuble des Goujons, propriété du Foyer Anderlechtois, comprend un dalle surélevée par rapport au niveau de la rue située entre les halls d'entrée et la rue des Goujons. Cet espace, utilisé comme parking, constitue une rupture entre l'immeuble de logements et le quartier. De plus, le mur aveugle le long de la rue des Goujons rend le lieu minéral et inhospitalier.

Dans le cadre du diagnostic du contrat de Quartier Durable « Canal-Midi », les habitants de l'immeuble des Goujons et du quartier environnant ont exprimés une forte demande de création d'équipements collectifs. Ce projet vise donc à créer un restaurant social (environ 70 couverts) et des espaces de rencontres et de services tout en supprimant la rupture créée actuellement par la dalle devant l'immeuble et en améliorant la convivialité du quartier. Un potager pourrait également être créé afin de favoriser les rencontres autour de la culture des fruits et des légumes et d'approvisionner le restaurant en produits locaux.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Création d'un lieu favorisant les contacts réguliers entre les habitants du quartier
- Amélioration de l'intégration urbaine du bâtiment

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Rénovation urbaine	Service Affaires sociales Service Prévention	Foyer Anderlechtois Région ULAC-CRU Eco-Innovation

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Concrétisation du projet de construction du restaurant social
Qui fait quoi?	Rénovation urbaine: obtention par bail emphytéotique du terrain appartenant au Foyer Anderlechtois + conception du projet de construction du restaurant social répondant au standard passif + obtention du permis d'urbanisme + passation des marchés de travaux + suivi du chantier de construction
Moyens nécessaires	Utilisation du budget de 910.000€ prévus au sein du contrat de Quartier Durable pour les opérations « Restaurant social » et « Abords de la tour de Goujons »
Indicateur	Date d'obtention du permis d'urbanisme + date de début et de fin de chantier

Mesure n°2	Animation et exploitation du restaurant social et de ses abords
Qui fait quoi?	Service Affaires sociales: animation du centre récréatif et exploitation du restaurant social dans une optique d'alimentation durable en collaboration avec ULAC Eco-Innovation: encadrement de l'exploitation du potager en bacs en collaboration avec les habitants et l'ULAC
Moyens nécessaires	Engagement d'une personne supplémentaire au sein du service Affaires sociales afin d'assurer la gestion et l'animation du centre récréatif incluant le restaurant social
Indicateur	Nombre moyen de couverts servis chaque jour au sein du restaurant + nombre, type et taux de fréquentation des activités de proximité organisées dans les locaux



**Axe d'amélioration n°13: Rénovation écologique et socialement intégrée et accroissement du parc de logements existants, public et privé, en particulier par la remise sur le marché locatif des logements insalubres.**

**Action 13A  
Information rénovation logement**

Informier et conseiller utilement les propriétaires et les locataires afin de favoriser une rénovation écologique et socialement intégrée des logements privés

**Contexte:**

Le territoire communal d'Anderlecht comprend environ 47.000 logements dont plus de la moitié (environ 26.000) sont loués par les ménages qui les occupent. Comparé aux parcs de logements des régions wallonne et flamande, le parc bruxellois est le plus ancien : plus de 9 logements sur 10 datent de plus de 20 ans. Cette relative vétusté des logements est également bien présente à Anderlecht.

La rénovation des logements constitue donc un enjeu essentiel, que ce soit en matière de salubrité et de qualité de vie des occupants mais également en matière d'économie d'énergie. Il s'agit également d'une opportunité de soutien aux activités économiques locales et d'insertion socio-professionnelle. Anderlecht comprend en effet de nombreuses petites entreprises actives dont le domaine de la rénovation des bâtiments dont plusieurs entreprises d'économie sociale réalisant des démarches d'insertion socio-professionnelle. En outre, les principes d'éco-construction peuvent également être favorisés en utilisant des matériaux plus sains pour l'homme et l'environnement, que ce soit lors de leur production, de leur pose, de l'utilisation des logements ou de leur recyclage ultérieur. Afin de soutenir ces opérations de rénovation, différentes aides financières sont octroyées par la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que par La Commune (voir action 4C).

La prise en compte de ces aspects d'éco-construction et de soutien à l'économie locale nécessite une information, une sensibilisation et un accompagnement des ménages et des propriétaires.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Amélioration de la salubrité des logements et de leur performance énergétique
- Utilisation accrue de produits de construction écologique
- Soutien à l'économie locale et régionale et en particulier aux entreprises d'économie sociale

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Rénovation urbaine	Service Développement durable	Vzw Samenlevingsopbouw Asbl Centre de Rénovation Urbaine asbl Maison de l'Energie Midi Huis

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Information et conseil aux habitants afin de favoriser la rénovation des logements du quartier « Canal-Midi »
Qui fait quoi?	Rénovation urbaine: organisation de permanences d'information au sein de l'antenne du contrat de Quartier Durable « Canal-Midi » + organisation d'ateliers d'information et de formation dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des petits travaux de rénovation + organisation d'événements « Parcours Logement » rassemblant au sein de l'espace public différents stands d'informations de partenaires locaux actifs dans le domaine de la rénovation des logements (aides, conseils, réalisations concrètes, etc.) + accompagnement et soutien techniques et financier d'un groupe pilote de ménages en vue l'amélioration de la performance énergétique de leur maison
Moyens nécessaires	Utilisation du budget de 333.000 € prévus au sein du contrat de Quartier Durable pour les opérations « Boutique Logement » et « Incitation à la Rénovation »
Indicateur	Nombre de permanences organisées et taux de fréquentation + nombre d'atelier et taux de participation + nombre et diversité des intervenants participant parcours Logement et taux de participation

Mesure n°2	Soutien à la mise sur pied et au développement des services d'accompagnement offert par la Maison de l'Énergie « Midi »
Qui fait quoi?	Services Développement durable et Rénovation: soutien à la mise en place de l'asbl intercommunale « Maison de l'Énergie Midi » subsidiée à 100% par Bruxelles Environnement et visant à offrir un service gratuit de conseil et d'accompagnement des ménages au niveaux technique, administratif et financier dans le domaine des économies d'énergie et de l'éco-construction, en collaboration avec les CPAS de Forest et de Saint-Gilles (pilote), le CPAS d'Anderlecht, les communes de Forest et de Saint-Gilles et les associations locales du réseau Habitat soit le Centre de Rénovation urbaine à Anderlecht, l'asbl Une Maison en plus à Forest et le CAFA à Saint-Gilles
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Date de mise en place de la Maison de l'Énergie + taux d'utilisation des services proposés par les anderlechtois + nombre de permanence ou de stand d'informations organisés par la Maison de l'Énergie lors d'événements communaux



**Axe d'amélioration n°13: *Rénovation écologique et socialement intégrée et accroissement du parc de logements existants, public et privé, en particulier par la remise sur le marché locatif des logements insalubres.***

**Action 13B**  
***Abords de logements sociaux plus accueillants***

Encourager et soutenir le Foyer Anderlechtois dans l'amélioration de la qualité et la convivialité des abords des grands immeubles de logements sociaux

**Contexte:**

Parmi les 47.000 logements existants, le territoire communal comprend environ 9% de logements gérés par les pouvoirs publics, soit environ 3500 logements sociaux appartenant principalement au Foyer Anderlechtois et à Assam ainsi que 600 logements moyens appartenant à la commune d'Anderlecht.

Le parc de logements géré par Le Foyer Anderlechtois est constitué principalement de grands immeubles-tours, tels que différents immeubles du Peterbos, les tours bordant le square Albert, le bâtiment des Goujons et l'immeuble attenant au parc Rauter le long de la chaussée de Mons.

Ces ensembles nécessitent pour la plupart une rénovation des bâtiments en eux-même, pour lesquels les services communaux ne sont pas impliqués, mais également une rénovation de leurs abords ainsi qu'une meilleure gestion de ceux-ci. Pour ce deuxième point, une réflexion conjointe permettrait de définir des modalités de réaménagements et des modes de gestion assurant une meilleure cohérence et favorisant les synergies, notamment en matière de gestion de déchets et de propreté publique.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Amélioration du cadre de vie des locataires du Foyer Anderlechtois
- Développement de modes des gestion plus durables des abords des immeubles

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Rénovation urbaine	Service Propreté publique Service Développement urbain et Mobilité	Foyer Anderlechtois Assam

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Collaboration des services communaux à la définition d'un projet de rénovation de l'ensemble des immeubles du Peterbos
Qui fait quoi?	Développement urbain: participation à l'élaboration du Schéma directeur de rénovation durable du quartier du Peterbos initié par le Foyer Anderlechtois en 2012
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Niveau de collaboration entre le Foyer anderlechtois et les services communaux

Mesure n°2	Création d'un restaurant social et de potagers au pied de l'immeuble des Goujons
Qui fait quoi?	Voir actions n°12E et n°16A dans le cadre du contrat de Quartier Durable « Canal-Midi » en collaboration avec le Foyer Anderlechtois

Mesure n°3	Rénovation des abords des tours Albert en ce compris la création de potagers
Qui fait quoi?	Voir actions n°9A et n°16A dans le cadre du contrat de Quartier Durable « Canal-Midi » en collaboration avec le Foyer Anderlechtois



**Axe d'amélioration n°13: Rénovation écologique et socialement intégrée et accroissement du parc de logements existants, public et privé, en particulier par la remise sur le marché locatif des logements insalubres.**

**Action 13C**  
**Logements au dessus des commerces**

Encourager la rénovation ou réhabilitation en logement des locaux situés au dessus des commerces, et en particulier en logements étudiants

**Contexte:**

On observe au sein du territoire communal de nombreux bâtiments dont le rez de chaussée est occupé par un local mais dont les logements situés aux étages supérieurs sont inoccupés, principalement au sein des noyaux commerciaux. Cette situation peu paraître surprenante au vu des difficultés d'accès à un logement constatées à Bruxelles. Les raisons de cette désaffectation des étages au-dessus des commerces sont principalement la difficulté de maintenir un accès séparé du commerce, la faible attractivité du logement dû à sa situation et/ou à l'absence de garage et de jardin et inquiétude des propriétaires par rapport aux contraintes et tracas induits au regard de la rentabilité modérée d'un bail résidentiel. Cette situation est particulièrement criante au sein de la rue Wayez, malgré l'existence de primes communales pour la rénovation ou la création d'un accès séparé au logement situé au dessus des commerces.

Étant donné l'inadéquation de certains locaux pour accueillir confortablement des familles avec enfants, une solution intéressante consiste à favoriser dans ces locaux la création de logements pour étudiants qui sont moins exigeants en terme d'espace. Il existe un nombre largement insuffisant de logements de ce type par rapport à la forte demande induite par les différents pôles d'écoles supérieures présentes à Anderlecht. L'arrivée de jeunes résidents dans ces quartiers commerçants constituent également une plus-value en terme de dynamique commerciale et de la vie sociale en soirée.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- réduction des difficultés rencontrées par les jeunes pour trouver un logement étudiant
- dynamisation des noyaux commerciaux et augmentation de la vie sociale en soirée

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Classes moyennes	Service Développement urbain et Mobilité Service Taxation des immeubles inoccupés Service Economie	Antennes Atrium ULB

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Octroi de subventions pour l'aménagement d'accès aux étages des commerces
Qui fait quoi?	Service Classes moyennes: octroi d'aide financière pour soutenir la réalisation de travaux relatifs à l'aménagement d'accès aux étages au dessus des commerces à raison de maximum 35% du montant des travaux (plafond de 6800€ par commerce) dans les périmètres des noyaux commerciaux à renforcer, en collaboration avec les antennes Atrium locales pour la diffusion de l'information relative à ces subventions
Moyens nécessaires	Utilisation partielle du budget de 20.000€ à l'article 520/33200-02 pour l'octroi des primes relatives à l'aménagement et l'embellissement des commerces existants et des immeubles commerciaux inoccupés + budget à renforcer pour 2013 et 2014
Indicateur	Nombre de subventions accordées annuellement et nombre de nouveaux logements rendus accessibles avec l'aide de ces subventions

Mesure n°2	Mise à jour de l'inventaire des étages inoccupés au sein des noyaux commerciaux
Qui fait quoi?	Service Taxation des immeubles inoccupés: mise à jour de l'inventaire des étages inoccupés au sein des noyaux commerciaux en collaboration avec les agences Atrium en vue de développer des contacts spécifiques avec les différents propriétaires concernés
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateur	Date de finalisation des inventaires dans les différents noyaux commerciaux et modalités de mise à jour

Mesure n°3	Collaboration avec les acteurs locaux afin de favoriser le développement de l'offre en logements étudiants au dessus des commerces
Qui fait quoi?	Service Développement urbain: concertation avec l'Université Libre de Bruxelles afin d'identifier les modalités de prise en charge par l'ULB de la gestion des logements étudiants en vue de soulager les propriétaires + prise de contacts avec les propriétaires d'étages inoccupés afin de favoriser la rénovation des étages en logements étudiants, en collaboration avec les agences Atrium + collaboration avec les hautes écoles en vue d'encourager la création de logements étudiants dans les nouveaux développement immobilier Service Classe Moyennes: soutien à ces différentes collaborations Service Économie: favorisation du recours aux entreprises d'économie sociale dans les chantiers de rénovation ou de transformation des étages
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateur	Nombre de logements étudiants créés aux étages des commerces



**Axe d'amélioration n°14: Augmentation de l'offre en matière d'accueil de la petite enfance et d'enseignement obligatoire afin de répondre aux défis de la pression démographique**

**Action 14A  
Plus de places d'accueil dans les crèches communales**

Augmenter le nombre de places d'accueil dans les crèches communales afin de répondre à la forte demande existante

**Contexte:**

La population de la commune d'Anderlecht compte un grand nombre d'enfants de moins de 3 ans, soit plus de 5% de la population en 2010. Une augmentation de ce nombre s'est particulièrement fait sentir ces dernières années, de sorte que l'offre en places d'accueil dans les crèches et garderie est actuellement insuffisante par rapport à la demande. Parmi le millier de places d'accueil existantes à Anderlecht, 60% font l'objet d'une tarification sociale. Le manque de places d'accueil à tarif modéré constitue un frein significatif à l'activité professionnelle des jeunes mamans.

La commune d'Anderlecht dispose actuellement d'une dizaine de crèches communales représentant une capacité d'accueil d'environ 350 enfants. Différents projets ont été initiés afin d'augmenter de manière significative le nombre de places d'accueil en crèche bénéficiant d'une tarification sociale.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Amélioration des conditions d'accueil des jeunes enfants et de l'épanouissement de ceux-ci
- Renforcement de l'activité professionnelle des jeunes parents

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Bâtiments et Logements	Service Rénovation urbaine Service Crèches Dienst Kinderdagverblijf	Région de Bruxelles-Capitale SDRB SLRB Promoteur privé ONE Kind&Gezin

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Construction d'une nouvelle crèche communale francophone « Les Tulipes » dans le cadre du Contrat de Quartier Lemmens selon le standard passif
Qui fait quoi?	Service Rénovation urbaine: commande et suivi du chantier de construction d'une crèche de 30 places dans un immeuble passif comprenant également 10 logements situé chaussée de Mons n°11 Service Crèches: exploitation de la crèche avec l'aide des subsides ONE
Moyens nécessaires	Budget de 550.000 € à l'article 930/723-60 du Service Rénovation urbaine financé dans le cadre du Contrat de Quartier Lemmens + sollicitation de subsides régionaux pour le solde
Indicateurs	Date d'obtention du permis d'urbanisme Date de début et de fin du chantier Date d'inauguration de la crèche

Mesure n°2	Acquisition d'une nouvelle crèche communale néerlandophone dans le cadre du Contrat de Quartier durable Canal-Midi selon le standard basse-énergie
Qui fait quoi?	Service Bâtiments et Logements: adaptation du projet de base et acquisition de locaux permettant l'aménagement d'une crèche de 28 places au sein d'un bâtiment basse-énergie construit par la SDRB sur un terrain situé à l'angle de la rue des Matériaux et de la rue du Constructeur Dienst Kinderdagverblijf: exploitation de la crèche avec l'aide des subsides Kind&Gezin

Moyens nécessaires	Budget d'environ 500.000 € à l'article 930/723-60 du Service Rénovation urbaine financé par le Contrat de Quartier durable Canal-Midi dont 460.000 € subsidiés par la région + sollicitation de subsides régionaux pour le solde
Indicateurs	Date de réception du bâtiment construit par la SDRB Date d'inauguration de la crèche

Mesure n°3	Rénovation de la crèche communale francophone Le Bocage dans le cadre du Contrat de Quartier durable Canal-Midi selon le standard basse-énergie
Qui fait quoi?	Service Rénovation urbaine: élaboration du projet et du permis d'urbanisme pour la rénovation de la crèche permettant de créer 28 places supplémentaires (56 places actuellement) dans un bâtiment existant situé rue du Transvaal n°30 Service Crèche: exploitation de la crèche avec l'aide des subsides ONE
Moyens nécessaires	Budget d'environ 500.000 € à l'article 930/723-60 du service Rénovation urbaine financé par le Contrat de Quartier Canal-Midi dont 460.000 € subsidiés par la région
Indicateurs	Date de dépôt de la demande de permis d'urbanisme et d'obtention du permis Date de début et de fin de chantier Date d'inauguration de la crèche rénovée

Mesure n°4	Création d'une crèche communale dans le cadre du projet immobilier privé « Clos des Musiciens » rue Félicien Rops
Qui fait quoi?	Service Bâtiments et Logements: mise au point des modalités administratives et réception d'une crèche de 18 places construite et rétrocédée par un promoteur privé dans le cadre de la création d'une centaine de logements sur un terrain situé entre la rue Félicien Rops et la chaussée de Mons (quartier des Musiciens) Service Crèche: exploitation de la crèche avec l'aide des subsides ONE
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	Date de réception de la crèche construite par le promoteur privé Date d'inauguration de la crèche

Mesure n°5	Acquisition d'une crèche au sein d'un immeuble d'équipement collectif route de Lennik
Qui fait quoi?	Service Bâtiments et Logements: mise au point des modalités administratives et techniques pour la réception d'une crèche de 35 places construite par la SLRB sur un terrain communal situé route de Lennik, n°237-239 (rez-de-chaussée d'un immeuble d'équipement collectif construit par la SLRB en complément des 200 nouveaux logements route de Lennik)
Moyens nécessaires	Budget de 800.000 € à l'article 922/723-60 du Service Bâtiments et Logements dont 600.000 € subsidiés par la région
Indicateurs	Date de dépôt de la demande de permis d'urbanisme et d'obtention du permis Date de début et de fin de chantier Date d'inauguration de la crèche

Mesure n°6	Acquisition et aménagement d'une crèche dans un bâtiment existant dans le cadre du Contrat de Quartier durable Scheut
Qui fait quoi?	Service Bâtiments et Logements: achat à la Communauté française du bâtiment de l'ancienne conciergerie situé rue Léopold De Swaef n°25 Service Rénovation urbaine: élaboration du projet et du permis d'urbanisme pour la rénovation du bâtiment selon le standard très basse énergie permettant de créer 36 places
Moyens nécessaires	Rachat du bâtiment effectué sur fonds propres (montant encore à définir) Budget de 904.000 € à l'article 930/723-60 du Service Rénovation urbaine financé par le Contrat de Quartier durable Scheut dont 860.000€ subsidiés par la Région
Indicateurs	Date de dépôt de la demande de permis d'urbanisme et d'obtention du permis Date de début et de fin de chantier Date d'inauguration de la crèche

Mesure n°7	Acquisition d'une crèche au sein du futur lotissement rue du Compas
Qui fait quoi?	Service Bâtiments et Logements: mise au point des modalités administratives et techniques pour la réception d'une crèche de 32 places construite par la SDRB dans le cadre du futur lotissement permettant de développer le site de la rue du Compas
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	Date de dépôt de la demande de permis de lotir et d'obtention du permis de lotir Date de début et de fin de chantier



Axe d'amélioration n°14: **Augmentation de l'offre en matière d'accueil de la petite enfance et d'enseignement obligatoire** afin de répondre aux défis de la pression démographique.

**Action 14B**  
**Nouvelles écoles communales**

Augmenter le nombre de places d'accueil dans les écoles communales pour répondre à la forte demande existante

**Contexte:**

La commune d'Anderlecht, comme l'ensemble de la Région bruxelloise, souffre aujourd'hui d'un manque criant de places dans les écoles. Sur les dix dernières années, la population scolaire a connu une très forte croissance, en particulier dans les classes maternelle. Cette croissance a induit une saturation des écoles existantes au sein du territoire anderlechtois et en particulier des écoles communales.

Des adaptations ont été réalisées au sein des écoles communales afin d'absorber à court terme une partie de la demande supplémentaire: augmentation du nombre d'enfants par classe, installation de classes modulaires, suppression de locaux annexes (bibliothèques, salle des profs,...) et l'aménagement de caves et combles pour les transformer en classes. Deux écoles modulaires ont été récemment construites par la Commune: une école temporaire a été mise en service dans le quartier Trèfles en 2010 tandis qu'une école a été construite en 2012 dans le quartier de Moortebeek. Malgré ces différentes adaptations, pas moins de 900 élèves resteront sur liste d'attente en septembre 2012. De plus, certaines solutions temporaires ne peuvent être maintenues sur le moyen terme au vu des objectifs de qualité d'enseignement visé par la Commune.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- amélioration de la qualité de l'enseignement via la mise à disposition de locaux adaptés
- réduction de la distance de déplacements entre le domicile et l'école

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Enseignement + Dienst Onderwijs	Service Bâtiment et Logement Service Rénovation urbaine	Communauté Française Vlaams Gemeenschap Vlaams Gemeenschap Commissie Région de Bruxelles-Capitale

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Construction d'une école dans le quartier des Trèfles
Qui fait quoi?	Service Bâtiment et Logement: obtention du permis d'urbanisme pour la construction d'une école maternelle et primaire de 750 élèves (30 classes) dans un bâtiment basse-énergie sur un terrain communal situé rue Delwart + passation des marchés de travaux + suivi du chantier de construction Service Enseignement: soutien au processus d'obtention du permis et de réalisation des bâtiments + mise en service de l'école
Moyens nécessaires	Budget de 14.086.153€ financés à 60% par la Communauté française à prévoir au budget 2013
Indicateur	Date d'obtention du permis d'urbanisme + date de début et de fin des travaux + date d'inauguration de l'école et nombre d'enfants accueillis

Mesure n°2	Extension de l'école Les Petits Goujons
Qui fait quoi?	Service Bâtiments et Logements: suivi en collaboration avec le service Rénovation urbaine du chantier d'extension de l'école Les Petits Goujons permettant d'augmenter le nombre de classes et d'accueillir des stages de vacances
Moyens nécessaires	Utilisation du Budget de 947.000€ prévu au sein du contrat de Quartier Durable « Canal-Midi » pour l'opération « Centre de vacances Goujons »
Indicateur	Date début et de fin du chantier + date de mise en service des nouveaux locaux

Mesure n°3	Construction d'une école dans le quartier La Roue
Qui fait quoi?	Dienst Onderwijs: obtention du soutien financier de la Vlaamse Gemeenschap et de la Vlaamse Gemeenschap Commissie pour la construction d'une école maternelle et primaire modulaire d'une capacité de 200 élèves (8 classes) sur un terrain communal situé rue du Savoir dans le quartier La Roue Service Bâtiments et Logements: élaboration du projet de construction de l'école modulaire après obtention de l'accord de soutien financier
Moyens nécessaires	Budget estimé à 1.200.000€ subsidié au minimum à 70% par la Vlaamse Gemeenschap à prévoir au budget 2013 ou 2014
Indicateur	Date d'obtention de l'accord de la Vlaamse Gemeenschap et de la Vlaamse Gemeenschap Commissie + date d'obtention du permis d'urbanisme



*Axe d'amélioration n°15: **Rapprochement de l'offre et de la demande locale en matière d'emploi**, en améliorant l'adéquation des profils par l'enseignement et la formation tout en soutenant le développement d'activités économiques locales créatrices d'emploi permettant l'intégration de tous dans le circuit du travail, notamment les entreprises d'économie sociale et de travail adapté*

**Action 15A  
Ensemble pour l'Emploi**

Mieux faire connaître les multiples intervenants locaux dans les domaines de la formation et de l'insertion socio-professionnelle et renforcer les synergies

**Contexte:**

De nombreux acteurs locaux proposent différentes aides et services afin de soutenir les demandeurs d'emploi dans leur intégration socio-professionnelle.

La multiplicité des acteurs et la diversité des services proposés n'assurent pas une bonne visibilité de ces structures. De plus, les synergies entre ces acteurs pourraient également être renforcées.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Meilleure coordination entre les acteurs locaux en matière d'aide à l'emploi
- Augmentation du nombre de demandeurs d'emploi ayant trouvé un travail via les services locaux d'aide à l'emploi

**Acteurs :**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Emploi	Service Information Service Démarcherie	Agence locale pour l'emploi Mission locale Actiris Service ISP CPAS Werkwinkel Associations locales

**Modalités de mise en œuvre**

Mesure n°1	Coordination avec les acteurs locaux
Qui fait quoi?	Service Emploi: participation régulière à la concertation locale pour l'emploi réunissant les principaux acteurs locaux
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	Nombre annuel de réunions de concertation avec les acteurs locaux

Mesure n°2	Information des citoyens sur les services locaux proposés en faveur de l'emploi
Qui fait quoi?	Service Emploi: collecte des informations, rédaction, impression et diffusion d'une brochure présentant les différents acteurs locaux et les services qu'ils offrent en matière de formation et d'insertion socio-professionnelle Service Information: publication d'un dossier dans le journal communal présentant les différents acteurs et leurs services lors de la diffusion de la brochure et développement des pages présentant les acteurs locaux sur le site web communal Service Démarcherie: diffusion de la brochure via le guichet d'information
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateurs	Date de publication de la brochure Canaux de diffusion utilisés et nombre d'exemplaires

Mesure n°3	Développement de la politique locale d'emploi en concertation avec les orientations de la politique régionale
Qui fait quoi?	Service Emploi: présidence et organisation, en collaboration avec Actiris, du Comité de Pilotage rassemblant les acteurs locaux et visant à développer la politique d'emploi anderlechtoise
Moyens nécessaires	Engagement d'une personne chargée de la mise en œuvre de la politique locale d'emploi (salaire pris en charge par le budget global des frais de personnel)
Indicateurs	Nombre de réunions du Comité de pilotage organisées par an et taux de participation



*Axe d'amélioration n°15: **Rapprochement de l'offre et de la demande locale en matière d'emploi**, en améliorant l'adéquation des profils par l'enseignement et la formation tout en soutenant le développement d'activités économiques locales créatrices d'emploi permettant l'intégration de tous dans le circuit du travail, notamment les entreprises d'économie sociale et de travail adapté.*

**Action 15B  
Trajectoire Jeunes**

Participer à la cohésion sociale par l'insertion à long terme des jeunes chercheurs d'emploi de moins de 30 ans sur le marché du travail

**Contexte:**

La commune d'Anderlecht comprend un taux de chômage important, qui figure parmi les plus élevés de la Région de Bruxelles-Capitale. Dans le périmètre du contrat de Quartier Durable « Canal-Midi », 41% de la population a moins de 25 ans. Ce périmètre est caractérisé par un taux de chômage très important : 38% dont 46% de jeunes. Parmi ceux-ci, une part importante présente des profils infrascolarisés et sont éloignés des réseaux de mise à l'emploi. Les besoins en accompagnement et en formation sont donc très importants. Ces constats ont poussé la Mission Locale d'Anderlecht et ses partenaires à monter un projet rassemblant différentes actions, c'est-à-dire un programme intégré pour permettre aux jeunes chercheurs d'emploi de réussir leur insertion socio-professionnelle.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Augmentation du nombre de jeunes disposant d'une activité professionnelle valorisante
- Amélioration de la cohésion sociale au sein du quartier

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Rénovation urbaine	Service Emploi	Mission locale d'Anderlecht Idée 53 Groep Intro Kurasaw Actiris Trace

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Accompagnement des jeunes dans leur insertion socio-professionnelle
Qui fait quoi?	Service Rénovation urbaine: soutien dans le cadre du contrat de Quartier Durable « Canal-Midi » de la Mission locale dans la mise en œuvre avec les différents partenaires du programme « Trajectoire Jeunes » visant à soutenir proactivement la recherche d'emploi pour les jeunes anderlechtois(es) entre 18 et 30 ans, peu ou pas qualifiés
Moyens nécessaires	Utilisation du budget prévu au sein du contrat de Quartier Durable « Canal-Midi » pour l'opération « Trajectoire Jeunes »: 697.035 € sur 4 ans
Indicateur	Nombre de jeunes accompagnés dans leur démarche et taux de réussite de leur mise à l'emploi



Axe d'amélioration n°15: **Rapprochement de l'offre et de la demande locale en matière d'emploi**, en améliorant l'adéquation des profils par l'enseignement et la formation tout en soutenant le développement d'activités économiques locales créatrices d'emploi permettant l'intégration de tous dans le circuit du travail, notamment les entreprises d'économie sociale et de travail adapté.

**Action 15C**  
**Travailler près de chez soi**

Renforcer l'engagement des anderlechtois au sein des entreprises actives sur le territoire communal

**Contexte:**

De nombreuses entreprises sont présentes sur le territoire communal, notamment au sein de la zone d'activités économiques situées de part et d'autre du boulevard industriel, mais également au sein du tissu bâti sur l'ensemble de la commune. La commune comprend ainsi environ 2600 entreprises qui emploient plus de 50.000 personnes salariées. Les domaines d'activité de ces entreprises sont très variés: production de biens matériels ou immatériels, services aux entreprises, commerces, agro-alimentaire, santé, transport, etc. Les profils recherchés sont donc particulièrement diversifiés.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Augmentation de la proportion d'habitants employés dans les entreprises anderlechtoises
- Réduction des besoins en mobilité de ces habitants
- Diminution du nombre de personnes demandeuses d'emploi

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Emploi		Entreprises locales Commission zonale pour l'emploi

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Mise en relation des demandeurs d'emplois anderlechtois et des entreprises locales pourvoyeuses d'emploi
Qui fait quoi?	Service Emploi: Développement de contacts avec les entreprises locales pourvoyeuses d'emploi + Organisation d'événements visant à faciliter les rencontres entre demandeurs d'emploi anderlechtois et les entreprises locales en collaboration avec la Commission zonale pour l'emploi
Moyens nécessaires	Engagement d'une personne chargée de la mise en œuvre de la politique locale d'emploi (salaire pris en charge par le budget global des frais de personnel)
Indicateur	Nombre d'entreprises locales identifiées comme pourvoyeuses d'emploi + nombre d'entreprises et de demandeurs d'emploi mis en contact



Axe d'amélioration n°15: **Rapprochement de l'offre et de la demande locale en matière d'emploi**, en améliorant l'adéquation des profils par l'enseignement et la formation tout en soutenant le développement d'activités économiques locales créatrices d'emploi permettant l'intégration de tous dans le circuit du travail, notamment les entreprises d'économie sociale et de travail adapté.

**Action 15D**  
**Promotion de la mise à l'emploi des femmes**

Soutenir les associations développant une offre de formation pour les femmes dans les secteurs à fort potentiel d'emploi

**Contexte:**

Bien que l'activité féminine soit en augmentation constante en Belgique, force est de constater que les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes perdurent. En effet, le taux d'activité à Anderlecht (2007) est largement plus faible pour les femmes (55%) que pour les hommes (68%). Les conditions d'emploi, notamment en termes d'accès au marché du travail, de salaires, de statuts, de responsabilités ou encore de temps partiel subi, demeurent largement désavantageuses pour les femmes. En outre, le fait d'avoir des enfants constitue un frein à la participation des mères au marché de l'emploi plus important en Région bruxelloise que dans les deux autres régions. Par conséquent, celles-ci sont exposées à des risques de pauvreté dans une plus large mesure que les hommes.

Il est donc important de soutenir et de développer des actions favorisant la mise à l'emploi des femmes. Celle-ci passe notamment par l'organisation de formation ou de pré-formation dans des secteurs à fort potentiel d'emploi.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Amélioration du taux d'emploi des citoyennes anderlechtoise
- Réduction des risques de pauvreté des familles

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Emploi	Service Égalité des chances Services Crèche & Kinderdagverblijf	asbl Mulieris asbl Infor-Femmes

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Soutien d'associations proposant des formations d'insertion professionnelle
Qui fait quoi?	Services Emploi et Egalité des chances: soutien d'associations proposant des formations ou préformations d'insertion professionnelle ciblées vers les femmes en collaboration avec les autres acteurs locaux actifs dans ce domaine (voir fiche 15A)
Moyens nécessaires	Engagement d'une personne chargée de la mise en œuvre de la politique locale d'emploi (salaire pris en charge par le budget global des frais de personnel)
Indicateur	Modalités de soutien apportés aux associations locales actives dans ce domaine

Mesure n°2	Réservation de places d'accueil dans les crèches en vue de favoriser l'insertion socioprofessionnelle
Qui fait quoi?	Service Crèche: réservation de la moitié des places d'accueil de la nouvelle crèche les Papillons ouverte en février 2012 à la place Lemmens en priorité aux familles qui habitent dans le quartier et qui sont en situation d'insertion socioprofessionnelle
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et budgétaires existants
Indicateur	Taux d'occupation des places réservées



Axe d'amélioration n°16: **Soutien au développement de circuits courts** de production et de consommation locales en particulier dans le domaine de l'alimentation saine et équilibrée

**Action 16A**  
**Potagers communaux conviviaux et intégrés**

Augmenter le nombre d'espaces potagers disponibles pour les citoyens et améliorer l'intégration paysagère, environnementale et sociale des espaces existants

**Contexte:**

La commune d'Anderlecht met à la disposition de citoyens un certain nombre de terrains communaux afin d'y exploiter des potagers urbains de proximité. Il s'agit principalement de trois sites: rue de Zuen, route de Lennik et rue Arthur Dehem. L'occupation de ces parcelles potagères, soumise à un loyer annuel modique, n'est régie par aucun règlement communal. L'utilisation de matériaux de récupération de faible qualité pour les cabanons, les systèmes de récupération de l'eau de pluie et la délimitation des parcelles induisent certains problèmes d'intégration paysagère. De plus, le registre des exploitants n'est actuellement plus à jour car certains exploitants ont cédé l'exploitation de leur parcelle à une autre personne sans en avertir la Commune. Quelques citoyens ont également demandé à pouvoir disposer de nouvelles parcelles mais les sites actuels sont tous occupés. La Commune souhaite également favoriser les modes de jardinage respectueux de l'environnement et de la santé.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Production locale de fruits et légumes destinés à l'auto-consommation
- Développement de lieux de rencontre et de convivialité entre les occupants des parcelles
- Renforcement du maillage vert local

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Bâtiments et Logements	Service Développement urbain Service Espaces verts Service Participation Service Développement durable Service Rénovation urbaine	Bruxelles Environnement aisbl Eco-Innovation Potagers collectifs Couleur jeunes et Infor-Femmes

**Modalités de mise en œuvre**

Mesure n°1	Mise à jour de l'inventaire des citoyens exploitant une parcelle potagère sur les sites potagers communaux et des demandes d'accès à une parcelle
Qui fait quoi?	Service Bâtiments et Logements: mise à jour de l'inventaire des citoyens exploitant une parcelle potagère au sein des sites potagers communaux, des surfaces occupées par chacun ainsi que des personnes souhaitant disposer d'une parcelle Services Développement durable et Participation: soutien à la mise à jour de l'inventaire via les contacts citoyens et associatifs existants
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	Date de début et de fin du processus de la mise à jour de l'inventaire des occupants actuels et des demandes d'accès à une parcelle

Mesure n°2	Amélioration de la qualité paysagère et environnementale de l'aménagement et de la gestion des parcelles potagères
Qui fait quoi?	Service Bâtiments et Logements: rédaction et approbation concertée d'une convention et d'une charte d'occupation visant à une meilleure intégration paysagère et environnementale des parcelles potagères communales Service Développement urbain: intégration de dispositions relatives à l'aménagement et à l'intégration paysagère des sites potagers au sein du Règlement Communal d'Urbanisme ou d'un autre règlement urbanistique communal qui serait élaboré Service Développement durable: soutien à la rédaction des documents
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	Date d'approbation de la convention et de la charte d'occupation Date d'approbation du projet et de la version définitive du Règlement Communal d'Urbanisme

Mesure n°3	Aménagement et gestion par Bruxelles Environnement d'un nouveau site potager au sein du complexe de nouveaux logements sociaux et moyens, situés route de Lennik/rue des Trèfles
Qui fait quoi?	Service Bâtiments et Logements: mise au point en collaboration avec la SLRB des modalités administratives de mise à disposition du site à Bruxelles Environnement afin d'intégrer celui-ci dans l'ensemble des terrains potagers gérés par Bruxelles Environnement Service Développement durable: soutien de la collaboration avec Bruxelles Environnement
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	Date de mise à disposition du site par bail emphytéotique Nombre de parcelles occupées et nombre de personnes sur liste d'attente

Mesure n°4	Aménagement et gestion participative d'espaces potagers et de vergers partagés et/ou individuels dans le cadre du projet PermaScheut du Contrat de Quartier durable Scheut
Qui fait quoi?	Service Rénovation urbaine: définition des différents projets dans le cadre d'une démarche participative impliquant les habitants du quartier et réalisation de ceux-ci
Moyens nécessaires	Budget de 180.000 € sur 4 ans pour l'aménagement et la gestion de l'ensemble des espaces concernés par le projet PermaScheut
Indicateurs	Surface de potagers/vergers partagés et/ou individuels créés Nombre de personnes impliquées dans la culture et l'entretien de ces espaces

Mesure n°5	Soutien d'un collectif d'habitants du quartier la Roue à la création de nouveaux potagers au sein de la cité jardin
Qui fait quoi?	Service Participation: soutien de la démarche de ce collectif dans le cadre de la poursuite de la dynamique initiée par les ateliers de travail urbain et accompagnement de leur candidature à l'appel à projet de Bruxelles Environnement « potagers collectifs »
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	Surface de potagers/vergers partagés et/ou individuels créés Nombre de personnes impliquées dans la culture et l'entretien de ces espaces

<b>Mesure n°6</b>	<b>Favoriser la mise en réseau des potagers individuels et collectifs</b>
Qui fait quoi?	Service Participation: organisation d'activités favorisant les contacts entre les personnes actives dans les potagers collectifs et individuels, en s'appuyant sur la dynamique de mise en réseau développée par Bruxelles Environnement au niveau régional, tout en favorisant une amélioration de l'intégration paysagère et environnementale Service Développement durable: participation à la dynamique de mise en réseau dans le cadre du centre de découverte Maison Verte et Bleue
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	Nombre d'activités organisées et taux de participation

<b>Mesure n°7</b>	<b>Création et mise à disposition de bacs potagers et d'espaces de pleine-terre dans le cadre du Contrat de Quartier durable Canal-Midi</b>
Qui fait quoi?	Service Rénovation urbaine: suivi du projet d'aménagement et de gestion par l'aisbl Eco-Innovation de bacs potagers (sur l'ancien lit de la Senne le long du parc des Goujons) et d'espaces de pleine-terre (à l'arrière des immeubles du square Albert)
Moyens nécessaires	Utilisation partielle du budget de 700.00 € sur 4 ans financé dans le cadre du Contrat de Quartier durable Canal-Midi, subsidié à 100% par la Région
Indicateurs	Date de mise à disposition des bacs potagers et d'espaces de pleine-terre, nombre de personnes exploitant un bac ou un espace de plein-terre, et nombre de personnes sur liste d'attente

<b>Mesure n°8</b>	<b>Planification de parcelles potagères au sein du périmètre du PPAS Trèfles</b>
Qui fait quoi?	Service Développement urbain: intégration au sein du PPAS de zones incluses en intérieur d'îlot permettant l'aménagement de parcelles potagères afin de compenser la suppression des parcelles existantes au sein du périmètre
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateurs	Superficie des zones affectées en parcelles potagères au sein du projet de PPAS et du PPAS définitif



Axe d'amélioration n°16: **Soutien au développement de circuits courts** de production et consommation locales en particulier dans le domaine de l'alimentation saine et équilibrée.

**Action 16B**  
**Cantines saines et durables**

Renforcer la démarche d'alimentation durable dans les services communaux de restauration collective

**Contexte:**

De nombreux repas chauds sont servis chaque jour au sein des écoles communales et des restaurants sociaux. Au total, ce sont environ 1200 repas que la commune d'Anderlecht commande chaque jour auprès d'un fournisseur externe, ce qui représente plus d'une demi-tonne d'aliments consommés quotidiennement. Suite à une étude sur l'effet des collations saines menées dans deux écoles communales, une réflexion a été lancée initiée en 2008 afin de généraliser une démarche d'alimentation saine et durable dans les écoles et les restaurants sociaux.

Cette démarche rencontre plusieurs objectifs: diversifier les aliments et atteindre un meilleur équilibre alimentaire, favoriser les fruits et légumes de saisons et les produits sains, utiliser des aliments issus d'une culture respectueuse de l'homme et notre environnement. La commune ainsi pu disposer du soutien de Bio-forum afin d'intégrer ces différentes exigences au sein du marché public relatifs à la fourniture de repas. Le cahier des charges relatif à ce marché public pour les années scolaires 2009-2011 a ainsi été fortement adapté. Cette modification a été accompagnée par des animations au sein de certaines écoles afin de sensibiliser les enfants aux enjeux d'une alimentation saine et équilibrée. Ceux-ci se sont montrés particulièrement réceptif. Dans les restaurants sociaux, des ajustements ont été réalisés afin de s'adapter aux demandes du public composé majoritairement de seniors.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Amélioration de la santé des enfants et des seniors via une alimentation saine et équilibrée
- Soutien au filière locale et régionale de production alimentaire durable

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Affaires sociales	Service Enseignement Dienst Onderwijs Service Crèches Dienst Kinderdagverblijf Service Développement durable	Bio-Forum Réseau des Acheteurs durables Bruxellois Région

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Maintien et renforcement des exigences d'alimentation durable
Qui fait quoi?	Service Affaires sociales: renforcement croissant des exigences en matière d'alimentation saine et respectueuse de l'homme et de l'environnement pour la fourniture des repas servis dans les écoles communales et les restaurants sociaux + suivi quotidien de l'exécution du marché Service Enseignement et Onderwijs: soutien à la sensibilisation des enfants et aux formations organisées pour le personnel assurant le service des repas Service Développement durable: assistance à l'intégration des exigences croissantes au sein du cahier des charges
Moyens nécessaires	Utilisation du budget d'environ 700.000€/an prévu pour la fourniture des repas dans les écoles communales et les restaurants sociaux
Indicateur	Proportion d'aliments respectueux de l'homme et de l'environnement utilisés dans la préparation des repas

Mesure n°2	Suivi concerté de la mise en œuvre de la démarche d'alimentation durable
Qui fait quoi?	Service Affaires sociales: coordination du suivi du marché en collaboration avec d'autres services et acteurs locaux via des réunions au moins trimestrielle de la Commission de l'Alimentation Durable d'Anderlecht (CADA) Services Enseignement, Onderwijs et Développement Durable: participation constructive à la Commission de l'Alimentation Durable d'Anderlecht
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre de réunions de la CADA et taux de participation

Mesure n°3	Distribution de fruits gratuits
Qui fait quoi?	Service Affaires sociales: gestion de la distribution de fruits gratuits en tant que collation au sein de certaines écoles communales en collaboration avec le Ministère de l'Économie de la Région de Bruxelles-Capitale
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Nombre d'école bénéficiant de distribution de fruits et nombre d'enfants concernés

Mesure n°4	Intégration d'exigence d'alimentation durable dans les repas préparés dans les crèches
Qui fait quoi?	Services Crèche et Kinderdagverblijf: intégration d'exigences en matière d'alimentation durable pour les repas servis dans les crèches communales
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains et techniques existants
Indicateur	Proportion d'aliments respectueux de l'homme et de l'environnement utilisés dans la préparation des repas



Axe d'amélioration n°17: **Stimulation de la vitalité, de la qualité et de la diversité des commerces de proximité.**

**Action 17A**  
**Noyaux commerciaux dynamiques**

Dynamiser les noyaux commerciaux existants afin de renforcer leur attractivité et leur vitalité

**Contexte:**

De nombreux commerces de proximité sont présents au sein du tissu bâti de la commune d'Anderlecht. Ceux-ci permettent aux habitants de pouvoir disposer près de chez eux différents types de biens et de services. Ces différents magasins constituent également des lieux de rencontre favorables à la cohésion sociale. De plus, ceux-ci participent positivement à l'animation urbaine et au contrôle social dans les différents quartiers.

Le territoire communal comprend plusieurs noyaux commerciaux où la concentration en commerces et établissement de services est plus importante et que la commune souhaite renforcer: la rue Wayez ainsi que la place de la Vaillance et ses abords, la place Bizet et la chaussée de Mons jusqu'à l'extrémité de la station de métro La Roue, la chaussée de Ninove ainsi qu'un certain nombre de rues commerçantes du quartier Cureghem. La dynamique commerciale de ces noyaux connaît malheureusement un certain essoufflement, notamment dû à la concurrence avec les grandes surfaces et aux nouveaux comportements d'achats. On observe également un renforcement des commerces de faible qualité.

Le Service Classes moyennes œuvre à plusieurs niveaux afin de fidéliser les clients et valoriser la qualité des services fournis par les commerces de proximité.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Maintien d'une offre diversifiée de biens et de produits de consommation
- Soutien à l'économie locale de proximité pourvoyeuse d'emploi
- Préservation de l'animation urbaine

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Classes moyennes		Associations des commerçants Antennes Atrium

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Organisation d'actions et d'événements de promotion des noyaux commerciaux existants
Qui fait quoi?	Service Classes moyennes: Organisation tout au long de l'année d'actions et d'événements visant à valoriser et à promouvoir les noyaux commerciaux existant ainsi qu'à fidéliser les clients en collaboration avec les associations de commerçants et les antennes Atrium
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et financiers existants
Indicateur	Taux de participation des commerces aux différents actions organisées + nombre de commerces vides au sein des noyaux commerciaux

Mesure n°2	Octroi de subventions pour le réaménagement et l'embellissement des commerces dans les noyaux commerciaux
Qui fait quoi?	Service Classes moyennes: gestion de la procédure d'octroi de subventions pour le réaménagement (accès aux étages, accès PMR, ...) et l'embellissement des commerces dans les noyaux commerciaux + promotion de ces subventions en collaboration avec les antennes Atrium
Moyens nécessaires	Utilisation du budget de 20.000€ à l'article 520/33200-02 pour l'octroi des primes relatives à l'aménagement et l'embellissement des commerces existants et des immeubles commerciaux inoccupés + budget à renforcer pour 2013 et 2014
Indicateur	Nombre et montant total des subventions octroyées annuellement



Axe d'amélioration n°17: **Stimulation de la vitalité, de la qualité et de la diversité des commerces de proximité.**

**Action 17B**  
**Collaboration avec les antennes Atrium**

Collaboration avec les 4 antennes Atrium actives sur le territoire communal pour renforcer leurs actions de dynamisation des noyaux commerciaux

**Contexte:**

Les activités commerciales sont essentielles pour améliorer la qualité de vie urbaine. C'est pourquoi la Région de Bruxelles-Capitale mis sur pied depuis 2006 l'agence régionale pour l'investissement urbain et la gestion transversale des quartiers commerciaux à Bruxelles, dénommée Atrium. Ces activités visent à renforcer l'activité économique, favoriser la qualité de l'espace public, renforcer l'accessibilité des quartiers et nouer des liens sociaux entre les habitants et les commerçants. Cette politique est mise en œuvre dans les principaux noyaux commerciaux régionaux via des antennes locales.

Le territoire communal d'Anderlecht compte 4 antennes Atrium: Centre, Cureghem, Ninove et Midi, ces deux dernières s'étendant sur le territoire des communes voisines. Ces Antennes ont pour vocation de dynamiser les noyaux commerciaux en accompagnant les commerçants et les investisseurs dans le développement ou l'implantation d'un point de vente et en leur apportant une meilleure connaissance du quartier et des partenariats potentiels pour favoriser les investissements de qualité, l'esthétique et l'attractivité globale du quartier.

La mise en œuvre efficace de ces différentes actions nécessitent de travailler en collaboration avec les différents acteurs locaux, en ce qui compris les différents services de la commune d'Anderlecht.

**Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Renforcement de l'efficacité des actions de soutien aux commerçants
- Amélioration du cadre de vie au sein des noyaux commerciaux

**Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Classes moyennes	Service Développement urbain et Mobilité Service Développement durable	Atrium

**Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Soutien aux différents projets existants et futur menés par les antennes Atrium au sein du territoire communal
Qui fait quoi?	Services impliqués: Soutien aux aides « Open Soon » favorisant l'ouverture de nouveaux commerces de qualité (CM) + Participation au projet de redynamisation de la rue de Fiennes (CM+DD) + Soutien des projets de réaménagement façade dans les quartiers Midi et Cureghem (CM) + Soutien au projet de création d'une charte graphique pour les enseignes de la rue Wayez (CM+DU) + Soutien au projet d'éclairage des certains bâtiments dans le quartier de Cureghem (CM) + Soutien au projet de création d'un guide des restaurants dans le quartier du Centre (CM) + Développement d'une signalisation directionnelle chaussée de Ninove (CM) + Collaboration constructive avec les différents antennes Atrium dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles actions (tous)
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et financiers existants
Indicateur	Nombre de projets aboutis en collaboration avec les services communaux



Axe d'amélioration n°18: **Valorisation des atouts historiques, culturels et naturels locaux** auprès des citoyens et des visiteurs tout en soutenant le développement d'une offre diversifiée d'hébergement touristique.

### **Action 18A**

#### **Découvrons les multiples richesses d'Anderlecht**

Valoriser les atouts historiques, architecturaux, beaux-arts et naturels auprès des habitants et des visiteurs

#### **Contexte:**

La commune d'Anderlecht dispose d'un riche patrimoine dans de multiples domaines. La Collégiale Saints Pierre et Guidon et la Maison d'Érasme présentent notamment une grande valeur historique, architecturale et culturelle. En matière d'urbanisme, notre commune comprend de très intéressantes illustrations des principes urbanistiques du Park System des années 60. La zone de Neerpede, porte d'entrée du Pajottenland, comprend des zones de grande valeur paysagère, dont certaines ont inspirés Breughel ainsi qu'une riche biodiversité. De plus, les abords du Canal témoignent de l'essor industriel induit par celui-ci tout en offrant des ambiances étonnantes ainsi que des chemins de halage propices aux loisirs actifs.

Le service Tourisme de la Commune d'Anderlecht a été créé en janvier 2008 afin de le promouvoir et le faire découvrir aux habitants et aux visiteurs extérieurs. Le service organise mensuellement des visites et des promenades guidées afin d'informer les habitants d'ici ou d'ailleurs sur tout ce qu'Anderlecht a à offrir en terme de culture, de patrimoine, de beaux-arts ou de nature. Ces visites permettent également de faire découvrir des endroits moins connus du grand public mais non moins intéressants tels que le Hall of Fame, le musée de Chine ou les différentes facettes du patrimoine architectural et naturel de notre commune.

#### **Bénéfices attendus en terme de développement durable:**

- Mise en valeur des éléments patrimoniaux matériels et immatériels
- Amélioration de l'image de la Commune
- Dynamisation de l'économie locale associées aux activités de tourisme en ce compris l'Horeca

#### **Acteurs:**

Porteur	Partenaires internes	Partenaires externes
Service Tourisme	Service Culture Service Démarcherie Service Monuments et site Dienst Cultuur Maison des Artistes Service classes moyennes Bibliothèque néerlandophone Bibliothèque francophone	Vzw Klareljijn Anderlechtensia asbl CCN Vogelzang Guides natures du Brabant Musées locaux Coordination Senne Brussel By Water Visit Brussel

#### **Modalités de mise en œuvre:**

Mesure n°1	Édition et diffusion de guides touristiques et de topo-guides de promenades
Qui fait quoi?	Service Tourisme: diffusion de guides touristiques mettant en évidence les richesses anderlechtoises téléchargeables sur le site web communal ou disponible en version papier à la demande + diffusion de topo-guides de promenades le long des cours d'eau (Pede, Vogelzangbeek et Senne) téléchargeables sur le site web communal + édition en 2013 d'un nouveau guide relatif au maillage vert et bleu local + édition en 2013 d'un nouveau guide relatif aux éléments du patrimoine « Beaux-Arts » telles que les fontaines et sculptures Service Monuments et Sites: collaboration à la définition du contenu des guides Bibliothèques francophones et néerlandophones+service Démarcherie: diffusion des guides
Moyens nécessaires	Budget complémentaire à demander pour 2013 afin de permettre l'édition des nouveaux guides et l'actualisation de matériel promotionnel
Indicateur	Modalités de diffusion des guides + Nombre de demande

Mesure n°2	Organisation régulière de visites guidées tout au long de l'année
Qui fait quoi?	Service Tourisme: organisation de différentes visites guidées au sein du territoire anderlechtois en partenariat avec différents opérateurs touristiques locaux et régionaux Service Culture: intégration du programme des visites et croisières dans l'agenda culturel Bibliothèques francophones et néerlandophones+service Démarcherie: diffusion du programme d'activité
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et financiers existants
Indicateur	Nombre de visites guidées organisées et taux de participation

Mesure n°3	Promotion et mise en valeur des musées anderlechtois
Qui fait quoi?	Service Tourisme: Promotion et mise en valeur des musées anderlechtois et sous forme de fiches des 10 musées anderlechtois disponibles sur le site web communal + organisation de visites guidées au sein des musées principalement en période hivernale
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et financiers existants
Indicateur	Nombre de visites guidées organisées et taux de participation + nombre de visiteurs annuels selon les statistiques des musées

Mesure n°4	Diffusion d'informations touristiques via les nouveaux canaux de communication
Qui fait quoi?	Service Tourisme: Mise à disposition d'informations touristiques par le développement de pages internet facebook bilingues
Moyens nécessaires	Utilisation des moyens humains, techniques et financiers existants
Indicateur	Nombre de visites et de personnes abonnées aux pages facebook éditées par le service Tourisme